

Séance d’installation de l’Assemblée constituante

Discours de Monsieur Laurent Moutinot, président du Conseil d’Etat



Le peuple genevois vous a confié la tâche exaltante et difficile de rédiger une nouvelle constitution et de la lui soumettre pour décision dans un délai de quatre ans.

Tâche exaltante parce que vous êtes face à une page blanche et que

vous devez répondre à une forte attente de rénovation de nos institutions; tâche difficile, car vos idéaux politiques seront mis à la rude épreuve du débat démocratique, du vote de votre assemblée et enfin

du vote populaire.

Le Conseil d’Etat, comme le prévoit la loi constitutionnelle qui vous a institués, participera à vos travaux dans un esprit constructif et en respectant strictement votre liberté créative.

Une marge de manœuvre considérable sur bien des sujets essentiels.

Nous savons tous que le texte issu de vos travaux n’a de chance d’être accepté par le peuple que s’il respecte les équilibres subtils des intérêts divers que vous représentez et s’il apporte une réponse, un

élan nouveau, face au défi de l’avenir. Le Conseil d’Etat forme le vœu que la nouvelle constitution genevoise ne soit pas le plus petit dénominateur commun entre vous, mais la synthèse de ce qu’il y a de meilleur dans les programmes de vos groupes.

Pour parvenir à ce résultat, vous devrez tout d’abord vous convaincre mutuellement de la pertinence de vos propositions, puis, dans un vaste processus de pédagogie politique, en convaincre la population.

Si le droit fédéral et le droit international vous imposent un cadre que vous ne pouvez transgresser, votre marge de manœuvre est considérable sur bien des sujets essentiels: comment organiser l’aménagement du territoire dans

cette partie de la région franco-valdo-genevoise? Quelles compétences respectives pour l’Etat et pour les communes? Comment assurer l’organisation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire? Comment garantir le plus de droits individuels sans perdre de vue le bien commun? Comment répondre au progrès de l’électronique en respectant la sphère privée de l’individu?

Rédiger une nouvelle constitution: une tâche exaltante et difficile.

La constitution que vous allez rédiger

sera bien sûr datée, dès lors que vous l’écrivez dans un contexte économique et politique bien précis, et vous devrez faire des efforts de prospective pour éviter que cette constitution ne se périmé trop vite. Après tout, si votre œuvre dure aussi longtemps que l’actuelle constitution, vos successeurs se mettront au travail dans la deuxième moitié du XXII^e siècle, dans un monde où il n’y aura plus de pétrole, mais encore des glaciers sur les Alpes, si nous y prenons garde.

Mesdames et Messieurs les constituants, le Conseil d’Etat vous souhaite une belle et fructueuse aventure constitutionnelle au service de Genève.

Laurent Moutinot
Président du Conseil d’Etat

Discours de Madame Louise Kasser, présidente de la séance constitutive de l’Assemblée constituante



Le 24 février 2008, le peuple genevois a décidé de donner à son canton une nouvelle constitution. Pour réaliser ce projet, il a choisi de se doter d’une Assemblée constituante, élue le 19 octobre 2008 et se réunissant pour la première fois aujourd’hui même.

En ce 20 novembre 2008, soit un mois après les élections, j’ai l’immense plaisir et le grand honneur, en tant que benjamine, d’ouvrir et de présider cette première séance plénière de notre Assemblée constituante.

Mesdames et Messieurs les élus, nous avons une mission; celle, dans quatre ans, de proposer au souverain un texte constitutionnel qui soit non seulement compris et accepté par toute la population, mais qui puisse également se traduire en termes concrets dans nos lois et règlements. Il est en effet indispensable que le nouveau texte soit à même de répondre aux

besoins des citoyennes et citoyens et qu’ils en ressentent des effets tangibles dans leur vie quotidienne.

Permettre à notre canton de s’adapter aux défis de l’avenir.

Gardons toujours cette mission en tête! Efforçons-nous de tenir nos débats dans le plus grand respect mutuel. Soyons ouverts à débattre des propositions d’autrui, rappelons-nous que la confrontation d’idées est saine et qu’elle fait avancer le projet démocratique. C’est sous ces conditions et au terme de discussions qui s’annoncent passionnantes que nous pourrons, dans quatre ans, sou-

mettre au peuple un projet de nouvelle constitution. Ce texte doit permettre à notre canton de s’adapter aux défis de l’avenir, ceux du XXI^e siècle, il doit offrir aux générations futures un projet de société durable et cohérent.

La loi qui nous institue prévoit que l’Assemblée constituante se dote de son propre règlement et se fixe des règles de fonctionnement. Nous avons donc «carte blanche» pour nous organiser. C’est à la fois une opportunité immense pour laisser place à l’innovation, mais cette carte blanche représente également un grand défi organisationnel et politique!

Afin de nous organiser au plus vite et de relever ce défi, j’ai souhaité réunir un comité des premiers élus, composé d’un membre par groupe. Ce comité s’est réuni

à trois reprises et s’est consacré à la préparation de cette première séance. Il a également réfléchi à la suite des travaux de la Constituante, avant de soumettre ses réflexions, ce soir, à notre assemblée au complet.

Quelques pistes ont déjà été esquissées: le comité des premiers élus propose notamment la désignation d’un bureau provisoire de l’Assemblée constituante; dans le même ordre d’idées, il suggère également la désignation d’une commission de rédaction du règlement. L’écriture d’un règlement, à réaliser dans les meilleurs délais, est en effet une étape capitale pour la bonne suite de nos débats.

Offrir aux générations futures un projet de société durable et cohérent.

Après une séance assez administrative aujourd’hui, le comité des premiers élus souhaiterait la tenue d’une cérémonie plus officielle, en janvier, et l’assermentation des membres de l’Assemblée constituante à cette occasion. Tous ces objets seront traités en détail au cours de notre séance de ce jour.

Le comité des premiers élus a dû faire des choix plus tangibles immédiatement. Nous siégeons en effet dans la salle dite du «Grand Conseil», notamment pour des raisons techniques, pratiques et peut-être également historiques. Il a également été décidé que les interventions se feraient assis, et non debout comme cela peut se pratiquer dans d’autres assemblées. Dans une volonté d’information et de publicité auprès de la population, mais également à des fins d’archives audiovisuelles, le comité des premiers élus a choisi de faire retransmettre cette séance

d’installation en direct par la chaîne Léman Bleu.

Afin de placer les différents groupes dans la salle, j’ai procédé à un tirage au sort. Nous aurons tout le loisir, par la suite, et si nous le souhaitons, de réorganiser nos places différemment. J’ai souhaité que nous puissions commencer nos travaux en ayant à notre disposition les outils que sont la constitution genevoise actuelle et la Constitution fédérale de la Confédération suisse – vous avez certainement déjà trouvé ces documents à vos places. Bien que quelques directions aient donc déjà été données, vous le voyez, tout reste à écrire, tout reste à décider. Nous n’avons fait que poser les premiers jalons d’un travail de longue haleine. Je nous le souhaite captivant, motivant et créateur. Mesdames et Messieurs les élus, à nous, maintenant, de constituer notre avenir et celui du canton de Genève!

Louise Kasser
Présidente de la séance constitutive de l’Assemblée constituante

Discours prononcés le 20 novembre 2008 dans la salle du Grand Conseil de l’Hôtel de Ville.



La séance d’installation de l’Assemblée constituante a eu lieu dans la salle du Grand Conseil de l’Hôtel de Ville. Photo Jean-Patrick Di Silvestro.



Aujourd’hui, commune genevoise à l’honneur: SATIGNY, en page 10

FINANCES

OFFICE CANTONAL
DE LA STATISTIQUE (OCSTAT)

L'OCSTAT offre un service d'information sur la vie économique et sociale du canton de Genève. Il est à la disposition des autorités, des administrations et du public, qu'il s'agisse d'entreprises, d'associations ou de particuliers.

Publications

Une série de publications, regroupées en trois collections. Les principales sont: Annuaire statistique, Mémento statistique, Bulletin statistique, Coup d'œil, Communications statistiques, Etudes et documents, Reflets conjoncturels, Tableaux de bord.

A l'exception de l'Annuaire statistique, disponible sur papier ou CD-ROM, toutes ces publications sont téléchargeables sur le site Internet de l'OCSTAT.

Téléphones: +41 (0)22 388 75 00 (accès principal)
+41 (0)22 388 75 65 (répondeur automatique: indice des prix à la consommation).
Télécopieur: +41 (0)22 388 75 10.
Message: statistique@etat.ge.ch
Internet: www.ge.ch/statistique

Heures d'ouverture

L'accueil des visiteurs est assuré de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h (16 h le vendredi).

Centre de documentation

Il est ouvert au public de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h (16 h le vendredi), ou sur rendez-vous.

Tél. +41 (0)22 388 75 00.

Relais de diffusion de l'INSEE

Le centre de documentation de l'OCSTAT offre en consultation les publications de l'INSEE (France) aux niveaux national et régional (Rhône-Alpes).

Office cantonal de la statistique, 82, route des Acacias, case postale 1735, 1211 Genève 26.

AVIS AUX EMPLOYEURS

Le Département des finances rappelle les dispositions des articles 1, 5 et 6 de la loi du 22 mars 1930 protégeant les garanties fournies par les employés, ainsi conçues:

Article 1. – Toute personne qui se fait remettre par ses ouvriers et employés, notamment gérants, voyageurs ou commissionnaires, et ce à raison de leur contrat de travail, des espèces ou valeurs, à titre de garantie, doit, dans les

cinq jours, déposer ces sommes ou valeurs, en indiquant leur destination, dans les caisses de l'Etat ou d'un établissement autorisé à recevoir les fonds pupillaires.

Art. 5. – Tout employeur qui a retenu ou utilisé les espèces ou valeurs indiquées à l'article 1, au lieu de les déposer, conformément audit article, dans les caisses de l'Etat ou d'un établissement autorisé, ou qui les en a retirées frauduleusement, est passible d'un emprisonnement de deux mois à trois ans.

Art. 6. – L'employeur qui a laissé passer, sans satisfaire aux exigences de la loi, le délai prévu à l'article 1, est passible des peines de police.

Cette loi ne concerne pas les cautionnements des fonctionnaires et ne s'applique pas au cas où les garanties effectivement versées par l'employé dépassent 10 000 F.

IMPÔT À LA SOURCE

Avis aux débiteurs

de prestations imposables
(employeurs, assureurs, etc.)

Il est rappelé à tous les débiteurs de prestations imposables du canton de Genève que les contribuables ci-après

sont astreints à la retenue de l'impôt à la source:

- les travailleurs étrangers non titulaires du permis C;
- les frontaliers, quelle que soit leur nationalité;
- les enfants mineurs, quelle que soit leur nationalité;
- les titulaires d'autorisation pour séjours de durée limitée en faveur d'étrangers exerçant une activité lucrative en Suisse sans y prendre résidence (permis 120 jours);
- les artistes, sportifs, conférenciers domiciliés à l'étranger et se produisant dans le canton de Genève;
- les membres de conseils d'administration, d'organes de direction, de contrôle de personnes morales, domiciliés à l'étranger;
- les bénéficiaires de prestations versées par une institution de prévoyance professionnelle (2e pilier), ou selon les formes reconnues de prévoyance individuelle liée (3e pilier A), s'ils sont domiciliés à l'étranger;
- les créanciers hypothécaires domiciliés à l'étranger, si leur créance est garantie par un immeuble sis dans le canton;
- les salariés domiciliés à l'étranger et exerçant leur activité dans le

trafic international (bateau, aéro-nef, transport routier), si leur employeur se trouve en Suisse.

A cet effet, il leur a été remis en son temps une circulaire les renseignant sur leurs obligations, ainsi que les directives pratiques. Les débiteurs de prestations imposables qui n'auraient pas reçu la documentation en question doivent s'annoncer sans retard au service de l'impôt à la source, 26, rue du Stand, 2e étage, tél. 022 327 74 20.

Tous les débiteurs de prestations imposables sont tenus d'opérer la retenue de l'impôt conformément aux barèmes en vigueur et sont responsables d'en verser le montant mensuellement à l'administration fiscale cantonale, en observant les formalités réglementaires fixées.

Les personnes qui ne se seraient pas encore libérées de leurs obligations sont non seulement responsables du paiement des impôts non retenus et non versés à l'administration fiscale cantonale, mais se rendent en outre coupables d'infractions passibles de sanctions pénales expressément prévues par la loi.

Le conseiller d'Etat
David HILER.

INSTRUCTION PUBLIQUE

ENGAGEMENT D'APPRENTIS

Le Département de l'instruction publique rappelle les dispositions suivantes de la loi cantonale sur l'orientation, la formation professionnelle et le travail des jeunes gens, du 21 juin 1985:

En engageant un apprenti, l'employeur doit:

- s'assurer que celui-ci est en droit d'entreprendre un apprentissage, notamment qu'il a achevé la scolarité obligatoire selon la loi genevoise sur l'instruction publique; s'il s'agit d'un étranger soumis à l'autorisation, l'employeur doit immédiatement procéder aux formalités d'usage à la police des étrangers;
- exiger un certificat médical attestant que l'intéressé a subi une visite médicale dans les six mois qui précèdent l'engagement et a été reconnu apte à l'apprentissage qu'il envisage; cette visite a lieu auprès d'un médecin autorisé à

pratiquer sur le territoire du canton de Genève ou gratuitement au service de santé de la jeunesse, 11, rue des Glacis-de-Rive.

Important!

Est réputée apprenti la personne qui est libérée de la scolarité obligatoire au sens de la loi genevoise sur l'instruction publique et apprend une profession régie par la loi dans une entreprise ou une école de métiers ou d'arts appliqués; les dispositions régissant l'apprentissage lui sont applicables d'office et il doit être mis au bénéfice d'un contrat d'apprentissage.

Contrat d'apprentissage:

Le temps d'essai ne doit pas durer moins d'un mois et plus de trois mois. Le contrat d'apprentissage est établi en trois exemplaires au moins sur la formule officielle délivrée gratuitement par l'office d'orientation et de formation professionnelle.

Le contrat est signé par le maître d'apprentissage, l'apprenti et le détenteur de l'autorité parentale ou tutélaire.

L'office d'orientation et de formation professionnelle, compétent en matière d'apprentissage, se tient à la disposition des intéressés pour leur fournir tous les renseignements utiles et leur faciliter les formalités exigées par la loi.

APPRENTISSAGE

Le département de l'instruction publique rappelle aux intéressés les dispositions fédérales suivantes:

Droit de former des apprentis

A seul le droit de former des apprentis le maître d'apprentissage présentant toute garantie qu'il leur donne ou fait donner dans son établissement une formation professionnelle conforme aux exigences du règlement fédéral ou cantonal de la profession, sans que leur santé ni leur moralité soient compromises.

En application de la législation fédérale, les maîtres d'apprentissage sont

tenus de suivre les cours organisés par l'office d'orientation et de formation professionnelle. Ces cours visent à leur permettre d'acquérir les aptitudes et les connaissances nécessaires pour dispenser à leurs apprentis une formation systématique et conforme aux règles de l'art.

Demeurent réservées les dispositions fédérales sur le nombre maximum d'apprentis qu'un établissement est en droit de former simultanément.

En outre, dans les professions suivantes: coiffeur option dames, coiffeur option messieurs, couturière, couvreur, décorateur d'intérieurs (anciennement sellier-tapissier et tapissier-décorateur), esthéticien(ne), ferblantier, ferblantier-installateur sanitaire, monteur sanitaire, mécanicien d'automobiles, monteur-électricien, opticien(-ne), peintre en bâtiments, plâtrier-peintre, ramoneur, sellier, le droit de former des apprentis est subordonné à la condition que le maître

d'apprentissage ait subi avec succès l'examen professionnel supérieur (maîtrise).

Approbation de l'apprentissage

L'apprentissage des professions régies par la loi n'est autorisé que s'il est approuvé par l'autorité cantonale. L'approbation a rétroactivement effet à la date à laquelle l'apprentissage a commencé.

Le maître d'apprentissage est tenu de conclure le contrat d'apprentissage et de le déposer à l'office d'orientation et de formation professionnelle avant le début de l'apprentissage.

Temps d'essai

Le temps d'essai ne doit pas durer moins d'un mois ni plus de 3 mois.

Avec l'assentiment de l'autorité cantonale et avant qu'il soit venu à terme, les parties peuvent exceptionnellement prolonger jusqu'à 6 mois au plus le temps d'essai.

Le conseiller d'Etat
Charles BEER.

TERRITOIRE

CONSULTATION PUBLIQUE

Projet de plan directeur de quartier
No 29520 –
Eaux-Vives - Ville de Genève

1. Le contexte

Le plan directeur cantonal prévoit en parallèle de la réalisation de la ligne

de train régionale CEVA (Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse), dont le tracé traverse le périmètre situé entre la route de Frontenex, l'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives, la route de Chêne et le chemin Frank-Thomas, la mise en valeur de cette friche ferroviaire dans le cadre d'un plan d'aménagement coordonné.

La direction générale de l'aménagement du territoire (DGAT) et le service d'urbanisme de la Ville de Genève ont donc réalisé ce projet de plan directeur de quartier qui doit permettre d'organiser l'évolution du site à long terme en répondant à plusieurs enjeux communaux et cantonaux: la mise en œuvre des objectifs du plan directeur cantonal, l'aménagement du passage de la ligne CEVA, la mise en œuvre d'espaces publics agréables correspondant aux transformations du lieu, aux besoins futurs en matière d'urbanisation de la Ville de Genève et, enfin, à l'adaptation des infrastructures de mobilité existantes en adéquation avec la création d'une interface de transbordement entre les transports publics fonctionnels.

2. Le plan directeur de quartier

L'étude d'aménagement est finalisée par un projet de plan directeur de quartier, instrument de planification qui fixe les grandes orientations pour un territoire donné (article 11 bis, loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire - LALAT). Il permet de coordonner l'action des autorités et d'informer la population par le biais d'une consultation publique. Après traitement des observations, il sera soumis au Conseil municipal de

la Ville de Genève, puis au Conseil d'Etat pour adoption.

Le présent projet est constitué du plan de synthèse No 29520, des fiches de mise en œuvre et d'un rapport d'évaluation environnementale (juin 08).

3. La consultation publique

En application de l'article 11 bis, alinéas 5 et 6, de la LALAT (L 1.30), le Département du territoire, en collaboration avec la Ville de Genève, engage une consultation publique de 30 jours sur le projet de plan directeur de quartier No 29520, relatif au secteur de la gare des Eaux-Vives. Les documents sont déposés:

- au **Département du territoire**, 5, rue David-Dufour, direction générale de l'aménagement du territoire, 5e étage (heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h);
- au **service d'urbanisme de la Ville de Genève**, 4, place de Jargonnant, 1207 Genève (heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h),

où ils peuvent être consultés du **14 novembre 2008 au 14 décembre 2008** inclusivement.

Pour la consultation en dehors des heures d'ouverture, le plan est également affiché dans la vitrine située devant le bâtiment du Département du territoire.

Les observations relatives à ce projet doivent être adressées par écrit au Département du territoire, direction générale de l'aménagement du territoire, service de la planification directrice localisée et mise en œuvre des grands projets, case postale 224, 1211 Genève 8.

FEUX ET DÉCHARGES
SAUVAGES

La population et les entreprises genevoises sont informées que les feux et les décharges sauvages de déchets sont strictement interdits. Les déchets, qui ne sont pas collectés par les services de voirie municipaux ou pour lesquels des collectes ne sont pas organisées, doivent être éliminés dans des installations appropriées. Pour tout renseignement complémentaire, Info-service, tél. 022 327 47 11.

Les contrevenants sont passibles d'une amende administrative de 100 F à 60 000 F, suivant la gravité de l'infraction ou du cas de récidive. Dans les cas de décharges sauvages, le département peut procéder à des évacuations d'office garanties par une hypothèque légale grevant le terrain. Ces dispositions découlent de la loi sur la gestion des déchets (L 1 20) du 5 août 1999.

FEUX DE JARDIN

La population est informée que les feux de jardin sont strictement interdits sur le territoire du canton de Genève, selon l'article 15B, alinéa 1, du règlement d'application de la loi sur la gestion des déchets, du 28 juillet 1999.

DÉCHETS DE CHANTIER

Il est rappelé aux entreprises actives dans le domaine de la construction que:

- Les feux de chantiers et le remplissage de fouilles avec des déchets sont strictement interdits. Les contrevenants sont passibles d'une

amende administrative de 100 F à 60 000 F, suivant la gravité de l'infraction ou du cas de récidive. Ces dispositions découlent de la loi sur la gestion des déchets du 5 août 1999 (L 1 20) et de son règlement d'application (L 1 20.01).

- Toute installation mobile de recyclage de déchets inertes (notamment les concasseurs et les pinces concasseuses) doit être au bénéfice d'une autorisation d'exploiter délivrée par le Département du territoire, service de géologie, sols et déchets (GESDEC) afin de pouvoir intervenir sur un chantier situé en territoire genevois.
- Depuis le 15 mars 2008, l'exportation de matériaux d'excavation de Suisse en France est soumise à la nouvelle procédure européenne relative au Règlement CE 1013/2006 concernant les transferts de déchets.

AUTORISATION DE CONSTRUIRE

Avis à toutes les personnes sollicitant une autorisation de construire

Concerne: obligation de mise à jour. Le propriétaire est tenu de faire mettre à jour à ses frais, par un ingénieur géomètre officiel ou toute autre personne autorisée, le plan du registre foncier après toute modification de l'état des lieux de sa parcelle conformément à l'article 130, alinéa 1, de la loi d'application du code civil et du code des obligations (E 1 05).

Service de la mensuration officielle (SEMO).

Le conseiller d'Etat
Robert CRAMER.

SOMMAIRE

DF	2
DI	2
DT	2
DI	3-4
DES	4
DCTI	4
COMMUNES	5
POUVOIR JUDICIAIRE	5
POURSUITES ET FAILLITES	6 À 9
REGISTRE DU COMMERCE	9, 11 À 20
LÉGISLATION	12 À 16
VENTES, AUTORISATIONS ET REQUÊTES	18 À 20
IMMOBILIER	20

INSTITUTIONS

SERVICE DES CONTRAVENTIONS

Les personnes suivantes sont avisées:

- que les avis de contravention mentionnés leur sont notifiés par la présente publication et peuvent être retirés pendant 30 jours au guichet du Service des contraventions, 5, chemin de la Gravière, 1227 Les Acacias, du lundi au vendredi de 9 h à 16 h;
- qu'elles disposent du même délai à compter de la présente publication pour exercer les droits que leur confère l'article 212, alinéa 3, du code de procédure pénale;

M. Samir Abidi, né le 18 mai 1986, sans domicile connu: C100009963;
M. Hassan Ait Tgadir, né le 4 février 1965, sans domicile connu: C100009890;

M. Saad Atoui, né le 3 août 1991, sans domicile connu: C100009891;
M. Abdsalam Ayoub, né le 22 mai 1986, sans domicile connu: C100009965, E301133126, C000658076, C800093216, E301130941, C800091917;

M. Gusti Balog, né le 8 juillet 1960, sans domicile connu: C100010011;
M. Hedi Belkhir, né le 2 mai 1987, dernier domicile connu: 19, rue de la République, F-42450 Sury-le-Comtal: B003489579, B003505269;

M. Charef Bellakahl, né le 12 novembre 1977, dernier domicile connu: 73, rue de Maistre, F-73000 Chambéry: E320028663, E320028664, E320028662, E320028661, E320028660, E510018209;

Mme Mukda Bellamy, née le 18 avril 1956, dernier domicile connu: Résidence Les Cerisiers 1, 1245, route de Ferney, F-01280 Préveessin-Moëns: B003543644, B003544680, B003476906, B003465495, B003382486, B003359418, B003328881, B003289759, B003287586, B003241076, B003227973, B003142150, B003081323, B003119626, B002947874;

M. Carlos Bellavista, né le 27 septembre 1960, dernier domicile connu: 6, impasse du Coteau, F-74100 Annemasse: B003344881, B003307493, B003263824, B003265120, B003252141;

Mme Karine Bellossat, née le 23 juillet 1972, dernier domicile connu: 3, rue du Vieux Pont, F-74200 Thonon-les-Bains: B003520651;

M. Adnane Ben Ali, né le 3 août 1978, dernier domicile connu: rue Lieutenant Genot, F-74240 Gaillard: B003499337, B003420112, B003389619;

Mme Mounia Ben Ammar, née le 8 mars 1974, dernier domicile connu: 4, rue Le Mai, F-74160 Saint-Julien-en-Genevois: B003490982, B003446521, B003267674, B003247062, B003220052, B003208412, B003204737, B003198071, B003197798, B003171520, B003176200, B003167704, B003160371, B003148521, B003148431, B003131156, B003095490, B003133801, B003083433, B003082782, B003083657, B003083643, B003042779, B003033597, B003030799, B003030842, B003021738, B003021800, B003020790, B003019408, B003012857, B003007716, B003012252, B002933320;

M. Khoutir Benattia, né le 28 octobre 1962, dernier domicile connu: 26A, rue des Ecoles, F-74100 Ambilly: B003376470, B003376460, B003369171, B003260079, B003219419, B003211750, B003191753;

M. Abdelhak Ben Atto, né le 22 mai 1978, sans domicile connu: C100009805;

M. Hamdi Ben Baraket, né le 5 janvier 1981, dernier domicile connu: 33, avenue Léon-Blum, F-91100 Corbeil-Essonnes: C000667925, E301131610, E301131282, E301130173, C000679510, E301128287, B003186352, B003186353, E301122634;

M. Faouzi Bencheikh, né le 1er janvier 1958, dernier domicile connu: 5, rue Lombard, 1205 Genève: E301135965, C100001341, C100001382, C100001546, E301134455;

Mme Fatima Benhaouly, née le 25 mai 1960, dernier domicile connu: 14, avenue du Châtelard, F-74200 Thonon-les-Bains: B003543536, B003541905, B003542529, B003457477;

M. Djilali Benjeloule, né le 5 juillet 1979, dernier domicile connu: Les Feux Follets A2, 18A, rue de la Paix, F-74240 Gaillard: B003468252, B003426722, B003419411, B003410061, B003396161, B003430657, B003376560, B003376582, B003334520, B003334482, B003334474;

M. Mohamed Benasbadi, né le 28 juin 1974, dernier domicile connu: 47, impasse des Merises, F-74970 Marignier: B003464179, B003464173;

Mme Anissa Benmadhi, née le 1er juin 1980, dernier domicile connu: 3, rue Jean Claude Périllat, F-74100 Annemasse: B003374696, B003363480, B003332144, B003302815, B003302814, B003302308, B003302299, B003302881, B003302882, B003302883;

M. Reda Benzaiga, né le 7 mai 1991, sans domicile connu: C100009835;

M. Wahid Berani, né le 7 février 1984, dernier domicile connu: c/o M. Jean-Pierre Sauval, 12A, route de Malcroissant, 1295 Tannay: E3200020248, E3200020247;

M. Mickael Claude J.-Jaques Berhaut, né le 9 mai 1983, dernier domicile connu: 14, rue Jean-Perrier, F-01170 Gex: C100004100;

M. Pierre-Yves Bernard, né le 8 mai 1980, dernier domicile connu: 23C, rue Recteur Bouchard, F-21000 Dijon: B003367573, B003366248, B003307029, B003292889, B003290183, B003290169, B003290171, B003290153, B003290202, B003290042, B003290197, B003290140, B003290120, B003290143, B003290245, B003290097, B003290096, B003290093, B003290071, B003290299, B003290063, B003290057;

Mme Karine Bernaz Cavigioli, née le 14 mars 1969, dernier domicile connu: chemin des Mottets, F-74140 Yvoire: B003542389, B003503350, B003503349, B003503296, B003503293, B003467425, B003467424, B003467426, B003503178, B003467284;

Mme Laetitia Berne, née le 31 août 1983, dernier domicile connu: 84, rue de la Touvière, F-74540 Saint-Félix: B003508668;

Mme Magali Berthon, née le 13 mars 1980, dernier domicile connu: 14, quai d'Arve, F-74100 Annemasse: B003541892, B003513330, B003440477, B003432700, B003367727, B003366779;

M. Benoît Claude Joseph Bertoncello, né le 8 octobre 1972, dernier domicile connu: 5, rue de la Liberté, F-74150 Rumilly: C100007517;

M. Pierre-Alexandre Beuret, dernier domicile connu: 45, chemin de Champel, F-74930 Pers-Jussy: B003539228;

M. Christian Bichon, né le 7 août 1979, dernier domicile connu: 1, avenue Barbusse, F-74100 Annemasse: B003367137, B003367599, B003344689, B003337656, B003339273, B003338763, B003338271, B003337560, B003337607, B003332936;

M. Sébastien Yann Bijowski, né le 5 juin 1972, dernier domicile connu: 1, avenue Saint-Julien-en-Genevois, F-74160 Saint-Julien-en-Genevois: B003529243, B003467202, B003467161, B003467160, B003467148;

M. Damien Bilquey, né le 19 août 1973, dernier domicile connu: Le Crêt, F-74540 Alby-sur-Chéran: B003507661, B003508322, B003508323, B003508163, B003529784;

M. Assan Bîteye, né le 12 février 1988, dernier domicile connu: Centre requérants d'asile, Degenbalm 3, 6443 Morschach: C100003158;

M. Yann Blanc, né le 2 janvier 1974, dernier domicile connu: 5, allée de la Bedière, F-74240 Gaillard: B003527307, B003527305, B003526260, B003526939, B003526293, B003526621, B003497612, B003479620, B003431211;

Mme Marion Bloc, née le 27 décembre 1982, dernier domicile connu: c/o Lurati Emploi Sàrl, 4, place de Cornavin, 1201 Genève: B003412278, B003412840, B003402170, B003401754, B003400538, B003395491, B003382468, B003360335, B003359564, B003359429, B003350599, B00336929, B003337601, B003324318, B003316979, B003314251, B003379395, B003310072, B003309762, B003310070, B003310071, B003392879, B003392861, B003392857, B003309630, B003379332, B003310073, B003310069, B003309542;

Mme Antonica Bou, née le 9 décembre 1980, sans domicile connu: C100009800;

M. Abdul Boulmen, né le 3 décembre 1986, sans domicile connu: C100009811;

M. Abdel Aziz Boumida, né le 20 juillet 1964, sans domicile connu: C100009966;

M. Ablie Ceesay, né le 1er juin 1985, sans domicile connu: C100009971;

M. Adama Conte, né le 1er janvier 1985, sans domicile connu: C100009974, C100001676, C800090832, C000632653;

M. Léo Dadiani, né le 12 février 1985, sans domicile connu: C100009838;

M. Koba Davitaia, né le 26 décembre 1969, sans domicile connu: C100009839;

M. Mamadou Diallo Teli, né le 15 janvier 1986, sans domicile connu: C100009978;

M. Mambe Di Sivuilu, né le 27 juillet 1976, sans domicile connu: C100009822;

M. Nour Eddine Dobab, né le 7 février 1979, sans domicile connu: C100009979;

M. Hassan El Agami, né le 24 décembre 1979, sans domicile connu: C100009917;

M. Salah Farar, né le 2 mars 1990, sans domicile connu: C100009829;

M. Mehdi Firli, né le 19 juillet 1982, sans domicile connu: C100009843, C100009749;

M. Nabil Hasnaoui, né le 15 décembre 1969, sans domicile connu: C100009831, C100003729, C800095223;

M. Yasin Jabran, né le 6 avril 1989, sans domicile connu: C100009919, C100004501, C800095826;

M. Tcherno Kaba, né le 18 juillet 1984, sans domicile connu: C100009874;

M. Alik Kagloevi, né le 6 janvier 1981, sans domicile connu: C100010038;

M. Abdelghani Kout, né le 19 août 1982, sans domicile connu: C100009875;

Mme Rusalin Marcu, née le 10 juillet 1971, sans domicile connu: C100009607, C100006796, C100006795, C100006353, C100006443;

Mme Lamine Maron, née le 1er janvier 1990, sans domicile connu: C800098847, C100002656, C100002457, C000656810, C100001100, C000651635, E301126914;

M. Gilmar José Sabino, né le 15 août 1964, sans domicile connu: C100001117, C800092263;

M. Foudhil Saadi, né le 16 mars 1970, sans domicile connu: C800086136;

M. Karim Saaid, né le 28 novembre 1984, sans domicile connu: C000614897;

M. Bougaria Saaidi, né le 24 avril 1961, sans domicile connu: C100002383;

M. Abdul Sabar, né le 1er avril 1988, sans domicile connu: C000648863;

M. Saïf Saber, né le 5 août 1986, sans domicile connu: C000669745, C000598952, C000598865;

M. Wakoudi Sabi, né le 20 avril 1984, sans domicile connu: C000648689;

M. Adil Sabri, né le 28 avril 1988, sans domicile connu: E320023532, C000597050, C000634707;

M. Hicham Sabri, né le 27 mai 1980, sans domicile connu: C000636447, C000646540, C000597544;

M. Thierry Sache, né le 24 janvier 1963, sans domicile connu: C000665318;

M. Karim Sadri, né le 11 août 1981, sans domicile connu: C000667717, C800082215;

M. Farid Sahki, né le 12 mars 1984, sans domicile connu: C100003466, C000679637;

M. Sofiane Sahli, né le 1er novembre 1984, sans domicile connu: C800089477;

M. Amine Sahnoun, né le 29 octobre 1987, sans domicile connu: C000585485;

M. Kamel Sahnoune, né le 26 mai 1979, sans domicile connu: C000605474;

M. Akram Sakri, né le 8 mars 1982, sans domicile connu: C000609325;

M. Kamal Salam, né le 1er octobre 1986, sans domicile connu: C100002835;

M. Samir Salhi, né le 1er juillet 1986, sans domicile connu: C800092455, E301127418;

M. El-Sayed Sameh Mosad Sadek, né le 14 août 1978, sans domicile connu: C000665189;

M. Jano Samire, né le 11 octobre 1980, sans domicile connu: C000645719, C000648769, C000598817, C000609522;

M. Vojtech Samko, né le 2 mai 1953, sans domicile connu: C100003515, C100003114, C100003334, C100003045, C100002834;

Mme Mihaela Samu, née le 9 octobre 1986, sans domicile connu: C100003681, C100003852, C100003283, C100003423, C100003282, C100003091, C100003281, C100003092, C100002426;

M. Isufi Sanbo, né le 30 janvier 1985, sans domicile connu: C000614908, C000614900, C000675665, C000598792;

Mme Georgeta Sandu, née le 13 mars 1990, sans domicile connu: C800086069, C800085708;

M. Madiou Sangare, né le 20 juillet 1985, sans domicile connu: C000665454, E301097697, E301097809, E301095559, E301093602;

M. Mamadou Sangare, né le 5 novembre 1987, sans domicile connu: C000651039, C800090176;

M. Roberto de Angelis Sanhueza Herrera, né le 18 octobre 1970, sans domicile connu: C800093658;

Mme Anne Caroline Santos Nascimento, née le 29 décembre 1987, sans domicile connu: C800083480;

M. Anthony Sardella, né le 21 avril 1983, sans domicile connu: C000654479, E301114925, E301104026;

M. Milco Savic, né le 17 décembre 1988, sans domicile connu: C800092961;

M. Giuseppe Secli, né le 2 avril 1963, sans domicile connu: C000645809;

Mme Lizet Véronica Segovia Coca, née le 4 mai 1985, sans domicile connu: C000668550;

M. Arben Selimi, né le 4 juin 1982, sans domicile connu: C800093995;

M. Nezir Selimi, né le 21 septembre 1976, sans domicile connu: C800085968;

M. Ion Serghiev, né le 4 septembre 1967, sans domicile connu: C100003467, E301134099, C000645599;

M. Faik Seroni, né le 19 février 1986, sans domicile connu: C800093484;

M. Salam Sesay, né le 11 mai 1984, sans domicile connu: C000632824;

M. Farid Shaki, né le 12 février 1984, sans domicile connu: C000679791;

M. Bajram Shabani, né le 14 février 1964, sans domicile connu: C800092242;

M. Vasil Shamoevi, né le 28 juillet 1979, sans domicile connu: C800082772;

M. Skender Shatri, né le 14 juillet 1980, sans domicile connu: C800084094;

M. Zidan Shekhan, né le 7 janvier 1984, sans domicile connu: C000651729;

M. Ivan Shipovalov, né le 6 décembre 1980, sans domicile connu: C800093301, C000665799, C800089969;

Mme Maria Martha Simba Andrade, née le 8 mars 1963, sans domicile connu: C800088581;

M. Volkan Simsek, né le 9 juin 1986, sans domicile connu: C000623861;

M. Ilir Sinani, né le 16 janvier 1984, sans domicile connu: C800091281;

M. Reshat Sinani, né le 31 juillet 1980, sans domicile connu: C800086123;

M. Amarjeet Singh, né le 10 août 1986, sans domicile connu: C000664545;

M. Balbir Singh, né le 10 octobre 1965, sans domicile connu: C000632714, C000657611;

M. Baljit Singh, né le 1er février 1983, sans domicile connu: C000659979, C000675203, C000673233, C000673029;

M. Balvender Singh, né le 1er février 1987, sans domicile connu: C000677070, C000649611;

M. Goarmet Singh, né le 22 juillet 1979, sans domicile connu: C000648439;

M. Jaswat Lita Singh, né le 1er janvier 1975, sans domicile connu: C000633445, C000628050;

M. Jaswinder Singh, né le 31 octobre 1977, sans domicile connu: C000641947;

M. Kuldeep Singh, né le 14 août 1981, sans domicile connu: C000553719;

M. Love Jit Singh, né le 2 mars 1982, sans domicile connu: C000686586;

M. Raghubir Singh, né le 1er avril 1988, sans domicile connu: C000643329;

M. Sarbjit Singh, né le 25 avril 1987, sans domicile connu: C000554005;

M. Senu Singh, né le 8 mai 1985, sans domicile connu: C000654473;

M. Sony Singh, né le 5 juin 1982, sans domicile connu: C000620596;

M. Abduraman Sisawane, né le 1er janvier 1983, sans domicile connu: E510017476;

M. Abdoulaye Sisse, né le 5 mars 1980, sans domicile connu: C000671764;

M. Andrei Tkatchenko, né le 27 avril 1969, sans domicile connu: C000628803, E301121627;

M. Vasile Toader, né le 30 août 1958, sans domicile connu: C000654811, C000651844, E301125623;

M. Minga Tomatala, né le 25 mai 1956, sans domicile connu: C800090724, E301121841, C800087608, E301120066;

M. Abdellah Touili, né le 18 avril 1966, sans domicile connu: E301116667, E301116677, E301098762, E301097615, C800081799;

M. Oumarou Toure, né le 1er janvier 1988, sans domicile connu: C000653611, C000667884, C800090004, C000667754, C800089669;

M. Van-Quang Truong, né

■ INSTITUTIONS (SUITE)

Renault 19 VF1 B5 370 501 327 529
(F) 4018 VQ 74

VW Golf
WVW ZZZ 1 HZPW 455 860
(F) 6493 XY 84

et se trouvant actuellement en fourrière, sont sommés de se présenter à l'Office cantonal des automobiles et de la navigation, fourrière cantonale, 94, route de Veyrier, Carouge, de 7 h 30 à 16 h, en justifiant de leur qualité de détenteur, pour prendre possession de leur bien après paiement des divers frais. Les personnes qui prétendent à des droits sur ces véhicules sont également sommées de s'annoncer au même service et dans les mêmes délais pour en justifier. Les véhicules dont le détenteur connu ou inconnu ne se sera pas présenté dans les délais indiqués après cette notification et les véhicules qui n'auraient pas été repris en charge aux conditions fixées seront vendus aux enchères publiques, de gré à gré pour les deux-roues, ou conduits à la démolition.

RÉUNIONS ET MANIFESTATIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE

Le Département des institutions rappelle que toute manifestation ou réunion de personnes sur la voie publique doit être autorisée par son secrétariat général (case postale 3962, 1211 Genève 3, tél. 022 327 21 06, fax 022 327 06 00) et que le défaut de cette autorisation est passible d'amende. En outre, l'occupation de tout domaine public doit aussi être autorisée par la collectivité publique qui en assure la gestion (pour la Ville de Genève: service de la sécurité et de l'espace publics, case postale 3737, 1211 Genève 3, tél. 022 418 61 00, fax 022 418 61 01) et l'autorisation du service du commerce (1, rue de Bandol, 1213 Onex, tél. 022 388 39 39, fax 022 388 39 40) doit également être obtenue s'agissant de l'organisation d'une manifestation revêtant un caractère de divertissement public (bal, concert, etc.) ou d'une tombola, de la diffu-

sion de films ou de l'exploitation d'une buvette.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES, RÉGISSEURS ET AUX PERSONNES DONNANT LOGEMENT À AUTRUI

Il est rappelé aux propriétaires d'immeubles ou logeurs, aux régisseurs et à toute personne ayant à son domicile des pensionnaires ou des sous-locataires qu'ils sont tenus d'annoncer à l'office cantonal de la population, dans les 15 jours, l'arrivée ou le départ de leurs locataires, sous-locataires ou pensionnaires. La même obligation incombe aux employeurs logeant des apprentis, ouvriers ou domestiques, y compris le personnel de maison, et généralement à quiconque octroie, à quelque titre que ce soit, logement à autrui. Les personnes qui séjournent dans le canton pour une durée n'excédant pas 3 mois ne sont pas tenues à être annoncées.

Les personnes qui ont l'obligation de s'annoncer ou de faire une annonce doivent fournir à l'office cantonal de la population les renseignements nécessaires à l'établissement et à la tenue à jour du registre des habitants. Il a été créé, sous forme de carte de correspondance, des déclarations qui doivent être remplies entièrement par le logeur et mises à la poste aussitôt après l'entrée ou la sortie des locataires, sous-locataires, pensionnaires ou personnes logées à quelque titre que ce soit. Ces déclarations sont délivrées gratuitement à l'office cantonal de la population, 88, route de Chancy, case postale, 1211 Genève 2, et dans tous les postes de gendarmerie du canton.

CONDUCTEURS ATTENTION AUX PIÉTONS!

Pour une meilleure compréhension entre usagers de la route, il est rappelé aux conducteurs qu'ils doivent:

- **faciliter** aux piétons la traversée de la chaussée;

- **circuler avec une prudence particulière** avant les passages pour piétons;
- **accorder la priorité** à tout piéton qui est déjà engagé sur le passage ou qui attend devant celui-ci avec l'intention visible de l'emprunter;
- **réduire à temps sa vitesse et s'arrêter au besoin;**
- **faire preuve d'une prudence particulière à l'égard des enfants, des infirmes et des personnes âgées.** Les mesures administratives (retrait de permis) sont appliquées strictement, sans préjudices des sanctions pénales. Le permis du conducteur fautif est saisi sur-le-champ. Les contrevenants sont passibles d'amendes pouvant s'élever jusqu'à 5000 F en cas de simple contravention. Lors d'accidents avec lésions corporelles, le fautif peut être inculpé et relaxé ou immédiatement arrêté.

Le conseiller d'Etat
Laurent MOUTINOT

■ ÉCONOMIE ET SANTÉ

ARRÊTÉ

**relatif à l'ouverture
des magasins de vente au détail
le mercredi 31 décembre 2008
jusqu'à 17 heures**

Du 24 novembre 2008

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DE LA SANTÉ (ci-après le département), considérant la proposition faite par les associations, les commerces et les syndicats représentatifs, portant sur les compensations accordées au personnel pour l'ouverture des magasins de

vente au détail le mercredi 31 décembre 2008 jusqu'à 17 heures et demandant cette ouverture; considérant que le 31 décembre, anniversaire de la restauration de la République, est jour férié officiel à Genève en vertu de l'article 1, alinéa 1, lettre i, de la loi sur les jours fériés du 3 novembre 1951; que ce jour férié est assimilé à un dimanche, au sens de l'article 20a, alinéa 1, de la loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce du 13 mars 1964, et qu'en vertu de l'article 19, alinéas 1 et 4, de cette loi, l'autorité cantonale compétente peut autoriser les entreprises qui lui

en font la demande à travailler dans certains cas le dimanche; qu'il se justifie de faire droit à cette demande; vu les articles 2, alinéas 1 et 3, 8, alinéa 1, et 10 de la loi sur l'inspection et les relations du travail du 12 mars 2004; vu l'article 18 de la loi genevoise sur les heures de fermeture des magasins du 15 novembre 1968,

Arrête

Article 1

Les magasins de vente au détail assujettis à la loi sur les heures de fermeture des magasins et les salons de coiffure sont autorisés à ouvrir jusqu'à

17 heures le mercredi 31 décembre 2008 et à faire travailler leur personnel pendant ces heures d'ouverture.

Article 2

Les magasins de vente au détail, ainsi que les salons de coiffure, qui feront usage de la faculté prévue à l'article 1 ci-dessus, devront accorder à leur personnel les compensations fixées conformément aux conventions collectives de travail applicables. Par ailleurs, selon l'article 20, alinéa 2, de la loi fédérale sur le travail, si le travail du mercredi 31 décembre dure plus de cinq heures, il doit être compensé pendant la semaine précédente

ou suivante et immédiatement après le temps de repos quotidien par un temps de repos compensatoire d'au moins 24 heures consécutives coïncidant avec un jour de travail.

Article 3

Demeurent réservées les autres dispositions de la loi fédérale sur le travail, en particulier l'article 21 et celles de ses ordonnances d'exécution, ainsi que les prescriptions relatives à la fermeture des magasins.

Le conseiller d'Etat
Pierre-François UNGER.

■ CONSTRUCTIONS ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

AVIS D'AUTORISATION

En application de l'article 9 de la loi sur les constructions et les installations diverses du 14 avril 1988 et 26 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987, fixant la procédure applicable aux requêtes en autorisation de construire présentées par les organisations intergouvernementales au bénéfice d'un accord de siège, le Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) informe les intéressés que ces requêtes ci-dessous vont être délivrées: Dossier: **DD 102209**. Requérante: **OMC (Organisation mondiale du commerce)**, 154, rue de Lausanne, 1202 Genève. Mandataire: **M. Oscar Frisk, architecte, pour Group8 architectes associés**, 20, rue Boissonnas,

1227 Les Acacias. Propriétaires des parcelles: **Etat de Genève - Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)**. Objet: **rénovation du Centre William Rappard**, sur parcelles Nos 246 et 4046, feuilles Nos 19 et 20, commune de Genève-Petit-Saconnex, 154, rue de Lausanne. Les plans peuvent être consultés auprès du Département des constructions et des technologies de l'information, 5, rue du David-Dufour, office des autorisations de construire, 4e étage, dans un délai de 30 jours à compter de la publication.

ENQUÊTE PUBLIQUE

au sens de l'article 17, alinéa 2, lettre f, du règlement d'application de la loi sur les constructions et installations

diverses, du 27 février 1978 (RALCI), et de l'article 27 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987 (dérogation de destination hors zone à bâtir).

Demande **No DD 102500**. Requérante: **Mme Natacha Zürich, c/o Alcatel-Lucent Schweiz AG pour Orange Communications SA**. Objet: **modification d'une installation pour téléphonie mobile** sur parcelle No 2259, feuille No 31, 412, route de Chancy, commune d'Avully. Le dossier et les plans relatifs à la demande susvisée qui implique, vu la situation hors d'une zone à bâtir, une dérogation de destination par rapport aux normes de la zone dans laquelle la parcelle considérée est située et, dont l'objet peut appeler l'application de l'article 14 de la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI) dans la mesure où il constituerait la cause d'inconvénients graves pour le voisinage ou le public, peuvent être consultés à la mairie ou au Département des constructions et des technologies de l'information (office des autorisations de construire, 5, rue David-Dufour) pendant le délai de 30 jours, dès la première publication dans la Feuille d'avis officielle, soit jusqu'au **26 décembre 2008**. Pendant ce délai, les tiers intéressés peuvent adresser leurs observations éventuelles à la mairie ou au Département des constructions et des technologies de l'information.

18-584397

ENQUÊTE PUBLIQUE

au sens de l'article 17, alinéa 2, lettre f, du règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses, du 27 février 1978 (RALCI).

Demande **No DD 102488**. Requérant: **Swisscom (Suisse) SA Wireless Access Region West**. Objet: **installations pour téléphonie mobile** sur parcelle No 5338, feuille No 17, 104, rue de Genève, commune de Thônex.

Le dossier et les plans relatifs à la demande susvisée, dont l'objet peut appeler l'application de l'article 14 de la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI) dans la mesure où il constituerait la cause d'inconvénients graves pour le voisinage ou le public, peuvent être consultés à la mairie ou au Département des constructions et des technologies de l'information (police des constructions, 5, rue David-Dufour) pendant le délai de 30 jours, dès la présente publication dans la Feuille d'avis officielle, soit jusqu'au **26 décembre 2008**. Pendant ce délai, les tiers intéressés peuvent adresser leurs observations éventuelles à la mairie ou au Département des constructions et des technologies de l'information.

18-584411

ENQUÊTE PUBLIQUE

au sens de l'article 17, alinéa 2, lettre f, du règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses, du 27 février 1978 (RALCI).

Demande **No DD 102489**. Requérant: **Enkom Ingenys AG pour Sunrise Communications AG**. Objet: **installations pour téléphonie mobile** sur parcelle No 5346, feuille No 30, 2, chemin de l'Ancien-Péage, commune de Versoix. Le dossier et les plans relatifs à la demande susvisée, dont l'objet peut appeler l'application de l'article 14 de la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI) dans la mesure où il constituerait la cause d'inconvénients graves pour le voisinage ou le public, peuvent être consultés à la mairie ou au Département des constructions et des technologies de l'information (police des constructions, 5, rue David-Dufour) pendant le délai de 30 jours, dès la présente publication dans la Feuille d'avis officielle, soit jusqu'au **26 décembre 2008**. Pendant ce délai, les tiers intéressés peuvent adresser leurs observations éventuelles à la mairie ou au Départe-

ment des constructions et des technologies de l'information.

18-584412

ENQUÊTE PUBLIQUE No 1625 VERNIER ET VILLE DE GENÈVE - SECTION PETIT-SACONNEX - CITÉ-JARDIN LE BOUCHET

Projet de plan de site No 29530 Conformément aux articles 38 et suivants de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites, du 4 juin 1976, le Département des constructions et des technologies de l'information met à l'enquête publique le projet de plan de site situé entre l'avenue Edmond-Vaucher, le chemin du Coin-de-Terre et l'avenue de Crozet, sur le territoire de la commune de Vernier et de la Ville de Genève, section Petit-Saconnex. Ce projet est déposé:

- au **service de l'information du territoire**, 5, rue David-Dufour, 5e étage (heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h), tél. 022 327 45 36;
- à la **mairie de Vernier**, 9, rue du Village (heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h), tél. 022 306 06 06;
- au **service d'urbanisme de la Ville de Genève**, 4, rue de Jargonnant, 2e étage (heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h), tél. 022 418 60 50, site internet: www.ville-ge.ch/amenagement

Le projet est également affiché, en dehors des jours et heures d'ouverture, dans la vitrine située devant le Département des constructions et des technologies de l'information (site internet: www.ge.ch/patrimoine) où il peut être consulté du **19 novembre au 19 décembre 2008** inclusivement. Les observations relatives à ce projet doivent être adressées, par écrit, durant ce délai, au Département des constructions et des technologies de l'information, 5, rue David-Dufour, case postale 22, 1211 Genève 8.

Le conseiller d'Etat
Mark MULLER.

COMMUNES

COMMUNE
DE BERNEX

Cimetière

Les familles dont des parents reposent au columbarium ou ont été inhumés au cimetière de Bernex en 1988 ou antérieurement, ainsi que celles possédant des concessions arrivées à terme en 2008, sont informées de leur échéance.

Les personnes qui désirent prolonger une concession sont priées de s'adresser au Service technique communal de la mairie d'ici le 31 décembre 2008.

Les monuments, entourages et ornements des tombes non renouvelées devront être enlevés pour le 1er mars 2009. Passé cette date, la commune en disposera.

Le maire: G. VONLANTHEN.
18-584157

COMMUNE
DE JUSSY

Cimetière

Les tombes des personnes inhumées en 1988 et les concessions renouvelées jusqu'en 2008 arrivent à échéance. Les demandes de renouvellement sont à adresser par écrit à la mairie de Jussy, 1254 Jussy, d'ici au 31 décembre 2008.

Passé ce délai, la commune disposera des emplacements selon ses besoins.

Le maire: L.-E. REVILLIOD.
18-579477

COMMUNE
DE PUPLINGE

Cimetière

Il est rappelé que le terme légal de vingt ans sera échu à la fin de l'année

2008, pour toutes les inhumations antérieures au 31 décembre 1988. Les personnes qui désirent conserver les tombes sont priées de s'adresser à la mairie, jusqu'au 31 décembre 2008. Dans le cas contraire, les monuments, entourages et ornements de tombes devront être enlevés dans un délai de trois mois à dater du 1er janvier 2008 et la commune disposera des emplacements.
18-584454

POUVOIR JUDICIAIRE

TRIBUNAL
DE PREMIÈRE INSTANCE

L'an deux mille huit et le 21 novembre. Nous, greffier au Tribunal de première instance, en application de l'article 148 de la loi de procédure civile, avisons **M. Agostinho Lopes De Almeida**, actuellement sans résidence ni domicile connus, que, dans son audience du 20 novembre 2008, la treizième chambre du Tribunal de première instance, statuant par défaut, a rendu dans la cause *C/5714/2008-13* entre **Mme Erminda Pestana De Almeida** et M. Agostinho Lopes De Almeida, un jugement par défaut dont le dispositif est le suivant:

LE TRIBUNAL, statuant par défaut:

1. Dissout par le divorce le mariage contracté le 23 août 1990 à Ribeira Brava (Portugal) par Agostinho Lopes De Almeida, né le 5 juillet 1958 à Pensalvos (Vila Pouca de Aguiar/Portugal), de nationalité portugaise, et Erminda Pestana De Almeida, née Pestana le 7 juillet 1964 à Serra de Água (Ribeira Brava/Portugal), originaire de Genève.

2. Attribue à Erminda Pestana De Almeida l'autorité parentale et la garde sur:

- Melissa, née le 6 avril 1993 à Genève;
- Kevin, né le 18 décembre 1994 à Genève.

3. Condamne Agostinho Lopes De Almeida à verser en mains d'Erminda Pestana De Almeida, à titre de contribution à l'entretien de leurs enfants Melissa et Kevin, par mois d'avance et par enfant, allocations familiales non comprises, les sommes de:

- 750 F jusqu'à l'âge de 15 ans;
- 850 F jusqu'à la majorité, voire au-delà mais jusqu'à 25 ans au plus, si l'enfant bénéficiaire poursuit une formation professionnelle ou des études sérieuses et régulières.

4. Dit que la contribution d'entretien fixée ci-dessus sous chiffre 3 ci-dessus sera adaptée chaque 1er janvier à l'indice genevois des prix à la consommation du mois de novembre précédent, pour la première fois le 1er janvier 2009, l'indice de base étant celui du mois du prononcé du présent jugement.

5. Constate que le régime matrimonial des époux Agostinho Lopes De Almeida et Erminda Pestana De Almeida a été liquidé.

6. Réserve la question du partage des avoirs de prévoyance professionnelle accumulés durant la période du mariage.

7. Compense les dépens.

8. Déboute les parties de toutes autres conclusions.

La greffière de chambre: E. MARTINS.

Le présent jugement est à la disposition de M. Agostinho Lopes De Almeida au Parquet du procureur général, Palais de justice, 1, place du Bourg-de-Four, Genève, 1re cour, 3e étage, où il peut le retirer.

18-584450

1er avis

Nous, greffier au Tribunal de première instance, en application de l'article 392 de la loi de procédure civile, assignons **M. Ilir Hysaj**, actuellement sans domicile ni résidence connus, à comparaître le lundi 5 janvier 2009 à 9 h 30, devant le Tribunal de première instance, salle

K3, pour l'introduction de la demande et de comparution personnelle des parties, cause *C/25055/2008-19*, formée par **Mme Béatrice Hysaj**.

La greffière de chambre: S. RUDOLF VON ROHR.

Une copie de l'assignation destinée à M. Ilir Hysaj a été remise, vu son domicile inconnu, au Parquet du procureur général, Palais de justice, 1, place du Bourg-de-Four, Genève, 1re cour, 3e étage, où il peut la retirer.

18-584414

L'an deux mille huit et le 20 novembre. Nous, greffier au Tribunal de première instance, en application de l'article 148 de la loi de procédure civile, avisons **M. Nasreddine Essayari**, actuellement sans résidence ni domicile connus, que dans son audience du jeudi 20 novembre 2008, la première chambre du Tribunal de première instance, statuant en matière de procédure ordinaire, a rendu dans la cause *C/12534/2008-1* entre **Mme Astrid Ferrari Essayari** et M. Nasreddine Essayari, un jugement par défaut dont le dispositif est le suivant:

LE TRIBUNAL, statuant sur requête unilatérale en divorce par voie de procédure ordinaire et par défaut:

1. Dissout par le divorce le mariage contracté le 21 avril 2004 à Genève par Nasreddine Essayari, né le 10 avril 1975 à Le Kef (Tunisie), de nationalité tunisienne, et Astrid Marie-Claire Eva Ferrari Essayari, née Ferrari le 2 mai 1975 à Genève, originaire de Genève.

2. Donne acte à Astrid Ferrari Essayari de ce qu'elle renonce à toute contribution d'entretien post-divorce.

3. Dit que le régime matrimonial est liquidé.

4. Dit qu'il n'y a pas lieu au partage des avoirs de prévoyance constitués pendant le mariage.

5. Compense les dépens.

6. Déboute les parties de toutes autres conclusions.

La greffière de chambre: S. MONITILLO.

Le présent jugement est à la disposition de M. Nasreddine Essayari au Parquet du procureur général, Palais de justice, 1, place du Bourg-de-Four, Genève, 1re cour, 3e étage, où il peut le retirer.

18-584263

1er avis

Par ordonnance du 19 novembre 2008, cause No *C/23140/08-15* SP, le Tribunal de première instance de la République et canton de Genève somme le **détenteur inconnu** de la cédule hypothécaire au porteur de 260000 F, inscrite au registre foncier le 12 juin 1979 sous PjB 2692, grevant en premier rang la parcelle 6882 de la commune de Collonge-Bellerive, sise 19A, route d'Hermance, de la produire et de la déposer au greffe du Tribunal de première instance à Genève dans le délai d'une année dès la première insertion des présentes publications (3 insertions à 8 semaines d'intervalle), faute de quoi l'annulation en sera prononcée.

Genève, le 19 novembre 2008.
P.o. le greffier: C. NOIR.
18-583982

TRIBUNAL DES BAUX ET LOYERS

L'an deux mille huit et le 17 novembre. Nous, greffier du Tribunal des baux et loyers, en application des articles 16 et

148 de la loi genevoise de procédure civile, informons **M. Sébastien Bolle**, anciennement domicilié 38, rue du Stand, 1204 Genève, actuellement sans domicile ni résidence connus, défendeur n'ayant pas comparu, que, dans son audience du 22 septembre 2008, le Tribunal des baux et loyers a gardé la cause *C/7154/2008-1-D* à juger entre lui et la **SI rue des Rois**, demanderesse comparant par Me André Tronchet, huissier judiciaire, et a rendu un jugement dont le dispositif est le suivant:

LE TRIBUNAL DES BAUX ET LOYERS:

1. Condamne Sébastien Bolle à payer à la SI rue des Rois la somme de 3016,75 F.

2. Déboute les parties de toutes autres conclusions.

3. Dit que la procédure est gratuite.

4. Informe les parties que les jugements rendus par le Tribunal des baux et loyers peuvent, dans les limites de la loi, faire l'objet d'un appel devant la Cour de justice, dans un délai de 30 jours, dès leur notification (article 443, alinéa 1, LPC).

L'appel doit être formé par une requête motivée déposée ou adressée par pli recommandé en double exemplaire au greffe de la Cour de justice (article 444, alinéa 1, LPC).

Lorsqu'un seul des demandeurs ou des défendeurs fait appel, il doit diriger celui-ci contre toutes les parties, sous peine d'irrecevabilité.

Le jugement destiné à M. Sébastien Bolle est à sa disposition au Parquet du procureur général, Palais de justice, Genève. où il peut le retirer.

P.o. la greffière: S. PERRET.
18-584445

TRIBUNAL TUTÉLAIRE

Publications en vertu des articles 369, alinéa 1, 374, alinéa 2, 375, 387 et 435 CCS

2e insertion

Par décision du 9 octobre 2008, le Tribunal tutélaire a prononcé l'interdiction de **M. Clifton John Stanford**, né le 20 septembre 1924, de nationalité britannique, domicilié 22, avenue Krieg, 1208 Genève, et a désigné **Me Claudio Réalini**, avocat, 14, rue Le-Corbusier, 1208 Genève, aux fonctions de tuteur de **M. Clifton Stanford**, susnommé. Le tribunal de céans a, par conséquence, relevé **Me Claudio Réalini** de ses fonctions de représentant légal provisoire du pupille susqualifié.

Genève, le 19 novembre 2008.

Le greffier: C. ZBINDEN.

TRIBUNAL D'APPLICATION
DES PEINES ET DES MESURES

M. Bakari Silla, né le 2 mars 1983, actuellement sans domicile ni résidence connus, est cité à comparaître par-devant le Tribunal d'application des peines et des mesures, siégeant en la salle C1, Palais de justice, 3, place du Bourg-de-Four, Genève, le vendredi 19 décembre 2008 à 8 h 30, pour être jugé sur la base de la requête du procureur général.

Une copie de la requête peut être retirée auprès du greffe du Tribunal de police jusqu'à la date de l'audience.

La greffière: C. PRODON.
18-584153

M. Zejnula Frangu, né le 1er janvier 1951, actuellement sans domicile ni résidence connus, est cité à compa-

raître par-devant le Tribunal d'application des peines et des mesures, siégeant en la salle F3, Palais de justice, bâtiment F, 7, rue des Chaudronniers, Genève, le lundi 8 décembre 2008 à 10 h 15, pour être jugé sur la base de la requête du procureur général. Une copie de la requête peut être retirée auprès du greffe du Tribunal de police et d'application des peines et des mesures jusqu'à la date de l'audience.

La greffière: F. DUVOISIN.
18-584395

Mme Sarah Younes, née le 25 juillet 1988, actuellement sans domicile ni résidence connus, est citée à comparaître par-devant le Tribunal d'application des peines et des mesures, siégeant en la salle F3, Palais de justice, bâtiment F, 7, rue des Chaudronniers, Genève, le lundi 8 décembre 2008 à 10 h 30, pour être jugée sur la base de la requête du procureur général. Une copie de la requête peut être retirée auprès du greffe du Tribunal de police et d'application des peines et des mesures jusqu'à la date de l'audience.

La greffière: F. DUVOISIN.
18-584409

JURIDICTION DES PRUD'HOMMES

Nous, greffier à la juridiction des prud'hommes, en application de l'article 148 de la loi de procédure civile, avisons **Inoxan (Suisse) SA, en liquidation**, actuellement sans adresse, que statuant en audience publique, le Tribunal des prud'hommes, groupe 2, a rendu le 11 novembre 2008 dans la cause No *C/26226/2007-2*, un jugement dont les dispositifs sont les suivants:

par ces motifs:
LE TRIBUNAL DES PRUD'HOMMES, GROUPE 2, préalablement:

1. rectifie la qualité de la partie défenderesse en Inoxan (Suisse) SA, en liquidation;

2. déclare recevable la demande formée le 23 novembre 2007 par Pedro Nonato De Souza contre Inoxan (Suisse) SA, en liquidation;

3. prononce défaut contre Inoxan (Suisse) SA, en liquidation; cela fait:

4. condamne Inoxan (Suisse) SA, en liquidation, à payer à Pedro Nonato De Souza la somme nette de 16424,35 F, plus intérêts moratoires à 5% l'an dès le 15 août 2007;

5. condamne Inoxan (Suisse) SA, en liquidation, à délivrer un certificat de travail à Pedro Nonato De Souza;

6. condamne Inoxan (Suisse) SA, en liquidation, à remettre à Pedro Nonato De Souza les décomptes de salaire et l'attestation de salaire afférentes à la période de janvier à août 2007;

7. déboute les parties de toute autre conclusion;

8. invite la partie défaillante à verser aux services financiers du Pouvoir judiciaire, en cas d'opposition de sa part au présent jugement, la somme de 1000 F (mille francs) destinée à couvrir partiellement les frais d'audience causés par son défaut.

La greffière: H. GARCIA. Un exemplaire du jugement destiné à Inoxan (Suisse) SA, en liquidation, a été remis, vu son domicile inconnu,

au Parquet du procureur général, Palais de justice, 1, place du Bourg-de-Four, Genève, où elle peut le retirer.

OFFICE CANTONAL
DE L'EMPLOINotification par voie de publication
(article 46, alinéa 4, LPA)

M. René Philippe Grand Guillaume Perrenoud (No AVS 407.60.216.110), domicilié 10, chemin des Grands-Champs, F-74140 Messery, est avisé qu'une décision officielle le concernant est à retirer dans les 30 jours dès la parution de la présente au secrétariat du service juridique, 6, rue des Glacis-de-Rive (4e étage, gauche), 1207 Genève.

Passé ce délai, cette décision sera considérée comme entrée en force.

La directrice
du service juridique:
L. CRASTAN EVRARD.
18-584256

PARQUET

Mme Rida El Khattabi, née le 29 mai 1983, ressortissante marocaine, dernier domicile connu: 10A2, route de Cheseaux-Dessus, 1264 Saint-Cergue, est informée qu'une ordonnance de condamnation a été prononcée à son encontre par le procureur général, en date du 18 novembre 2008. Un délai de 10 jours à compter de la présente publication lui est imparti pour retirer la communication du jugement auprès du greffe du Parquet du procureur général, Palais de justice, 1, place du Bourg-de-Four, 1re cour, 3e étage.

Pour le procureur général:
T. DENBLYDEN, huissier.

18-584270

Mme Stéphanie Preziuso, née le 26 août 1982, ressortissant suisse, dernier domicile connu: 10A2, route de Cheseaux-Dessus, 1264 Saint-Cergue, est informée qu'une ordonnance de condamnation a été prononcée à son encontre par le procureur général, en date du 18 novembre 2008.

Un délai de 10 jours à compter de la présente publication lui est imparti pour retirer la communication du jugement auprès du greffe du Parquet du procureur général, Palais de justice, 1, place du Bourg-de-Four, 1re cour, 3e étage.

Pour le procureur général:
T. DENBLYDEN, huissier.

18-584267

COMMISSION CANTONALE
DE RECOURS EN MATIÈRE
DE CONSTRUCTIONS

Par acte déposé le 12 novembre 2008, au nom de **Philippe Cujean**, la commission a été saisie d'un recours contre la décision du Département des constructions et des technologies de l'information du **13 octobre 2008, dossier No APA 30143**, rejetant la demande d'autorisation d'édifier une construction sur la parcelle **941, feuille 10**, de la commune du **Grand-Saconnex**. En application de l'article 147, alinéa 2, LCI, les tiers disposent d'un délai de 30 jours, dès la présente parution, pour intervenir dans la procédure et, s'ils s'abstiennent de cette démarche, ils n'auront plus la possibilité de recourir contre la décision de la commission, ni de participer aux procédures ultérieures.

POURSUITES ET FAILLITES

OFFICE DES POURSUITES

VENTE IMMOBILIÈRE

Le mercredi 14 janvier 2009 à 10 h 30 aura lieu à Genève, à la salle des ventes de l'office des poursuites, 46, rue du Stand, case postale 208, 1211 Genève 8 (1er étage), la vente aux enchères publiques de l'immeuble inscrit au registre foncier au nom de **M. José Maria Clemente Marcet** (*également débiteur*), domicilié Josep Bertran 7, E-08021 Barcelona, Espagne, faisant élection de domicile en l'étude de Me Pierre De Preux, avocat, 5, rue Gourgas, case postale 237, 1211 Genève 8.

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE L'immeuble est situé sur la commune de Veyrier, 42, chemin des Beaux-Champs.

Il consiste en la parcelle No 5011, plan No 1, figurant en zone agricole mais désassujettie de la loi fédérale sur le droit foncier rural par décision inscrite le 6 octobre 1999 au registre foncier selon Pj. 9879, et en sa dépendance soit la parcelle No 4516 de la commune de Veyrier (surface environ 1868 m²).

La parcelle No 5011 d'une contenance de 4072 m² comprend les bâtiments No 2755 (garage pour une voiture, 20 m²), No 2756 (petit bâtiment relativement vétuste, 27 m²) et No 7 (habitation à un seul logement, 284 m²).

DESCRIPTION DE L'IMMEUBLE

Le bâtiment No 7 est une maison de maître construite fin 18^e ou début 19^e siècle et comprenant un sous-sol partiel, un rez-de-chaussée, un étage et des combles aménagés.

La structure porteuse est en grosse maçonnerie, dalle sur sous-sol en béton armé, façades crépies avec encadrements en pierres naturelles, charpente en sapin, toiture à quatre pans avec lucarnes, couverture en tuiles plates, ferblanteries en cuivre, fenêtres et portes-fenêtres à simples vitrages en chêne ou en noyer, chauffage central à mazout, installations électriques et sanitaires en ordre, bon état d'entretien général (quelques menuiseries extérieures à repeindre). La distribution intérieure des pièces est la suivante:

Sous-sol: 3 caves, 1 buanderie, 1 chauffage. Rez-de-chaussée: 1 hall d'entrée, 1 vestibule, 1 séjour, 1 dégagement, 1 salle à manger, 1 WC visiteurs, 1 coin à manger, 1 cuisine, 1 chambre, 1 douche/WC.

1er étage: 1 hall, 1 WC, 4 chambres, 1 dressing, 2 salles de bains/WC.

Combles: 1 hall, 1 WC, 1 bureau, 2 chambres, 1 salle de sport, 3 douches/WC.

Voir expertise pour plus de détails.

Pour la visite prière de contacter le Comptoir genevois immobilier, 7, cours de Rive, case postale 3753, 1211 Genève 3, tél. 022 319 89 89.

Pour tout autre renseignement, prière de contacter le soussigné au tél. 022 388 91 40.

ESTIMATIONS DE L'OFFICE

Six millions cent trente huit mille francs

Ci.....CHF 6 138 000.-.

Délai de production: 4 décembre 2008.

AVIS

Les conditions de vente et l'état des charges seront déposés à partir du **12 décembre 2008** à l'office des poursuites, où chacun pourra en prendre connaissance.

Par la présente, les créanciers gagistes et les titulaires de charges foncières sont sommés de produire à l'office sous-signé, dans le délai fixé pour les productions, leurs droits sur les immeubles, notamment leurs réclamations d'intérêts et de frais, et de faire savoir en même temps si la créance en capital est déjà échue ou dénoncée au remboursement, le cas échéant pour quel montant et pour quelle date. Les droits non annoncés dans ce délai seront exclus de la répartition, pour autant qu'ils ne soient pas constatés par le registre foncier. De même, les tiers auxquels un titre hypothécaire a été donné en gage doivent indiquer le montant de leur créance garantie par gage.

Devront être annoncées dans le même délai toutes les servitudes qui ont pris naissance avant 1912 sous l'empire de l'ancien droit cantonal et qui n'ont pas encore été inscrites au registre foncier. Les servitudes non annoncées ne seront pas opposables à l'acquéreur

de bonne foi des immeubles, à moins que, d'après le code civil suisse, elles ne produisent des effets de nature réelle même en l'absence d'inscription au registre foncier.

Doivent également être annoncés les droits grevant l'immeuble lui-même. La vente est requise par un créancier gagiste de 1er rang.

Genève, le 7 novembre 2008.

OFFICE DES POURSUITES

P. SCHLATTER, juriste.

18-582500

VENTE IMMOBILIÈRE

Le mercredi 4 février 2009 à 10 h 30 aura lieu à Genève, à la salle des ventes de l'office des poursuites, 46, rue du Stand, case postale 208, 1211 Genève 8 (1er étage), la vente aux enchères publiques de l'immeuble inscrit au registre foncier au nom de **Mme Janine Odette Muller** (*également débitrice*), domiciliée 25, avenue Sainte-Cécile, 1217 Meyrin.

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE

L'immeuble est situé sur la commune de Vernier, 10B, chemin des Bois-Jacquet.

Il consiste en la parcelle No 4967, plan 31, figurant en zone 5, et en ses dépendances soit les parcelles Nos 631 et 723 (quote-parts inconnues) de la commune de Vernier.

La parcelle No 4967 d'une contenance de 912 m² comprend les bâtiments No 2582 (habitation, 79 m²), No B 1853 (garage, 39 m²) et No B 1855 (bâtiment souterrain, 133 m²).

DESCRIPTION DE L'IMMEUBLE

Le bâtiment No 2582 est une villa mitoyenne comprenant un sous-sol dont une grande partie hors de l'assiette de la maison, un rez-de-chaussée et un étage dans les combles.

La structure porteuse est en maçonnerie avec dalle en béton, charpente, lambris avant-toit et partie de façade en bois, les vitrages sont isolants, la ferblanterie en cuivre, la couverture en tuiles, stores à rouleaux et volets vernis, installations électriques standard, chauffage par le sol et par ventilation pour la salle au sous-sol, chaudière à mazout, citerne de 10000 litres commune avec la maison mitoyenne, bon état général mais nécessite un rafraîchissement intérieur.

Jardin engazonné, planté et clôturé, terrasse en pierres, bassin en faïence, accès et parking extérieur en plots de béton.

La distribution intérieure des pièces est la suivante:

Sous-sol: buanderie, local chaufferie, abri, cave, grande pièce comprenant cuisine ouverte, salle à manger et salon avec sortie directe dans le jardin par escalier, WC visiteurs.

Rez-de-chaussée: entrée, WC visiteurs, cuisine, salle à manger, salon avec cheminée donnant sur la terrasse.

Etage: chambre principale avec balcon, seconde chambre, salle de bains.

Voir expertise pour plus de détails.

Pour la visite ou tout autre renseignement, prière de contacter le soussigné au tél. 022 388 91 40, voir aussi le site

<http://www.geneve.ch/opf/ventes/>

ESTIMATIONS DE L'OFFICE

Un million deux cent quatre-vingt mille francs

Ci.....CHF 1 280 000.-.

Délai de production: 11 décembre 2008.

AVIS

Les conditions de vente et l'état des charges seront déposés à partir du **12 janvier 2009** à l'office des poursuites, où chacun pourra en prendre connaissance.

Par la présente, les créanciers gagistes et les titulaires de charges foncières sont sommés de produire à l'office sous-signé, dans le délai fixé pour les productions, leurs droits sur les immeubles, notamment leurs réclamations d'intérêts et de frais, et de faire savoir en même temps si la créance en capital est déjà échue ou dénoncée au remboursement, le cas échéant pour quel montant et pour quelle date. Les droits non annoncés dans ce délai seront exclus de la répartition, pour autant qu'ils ne soient pas constatés par le registre foncier. De même, les tiers auxquels un titre hypothécaire a été donné en gage doivent indiquer le montant de leur créance garantie par gage.

Devront être annoncées dans le même délai toutes les servitudes qui ont pris naissance avant 1912 sous l'empire de

l'ancien droit cantonal et qui n'ont pas encore été inscrites au registre foncier. Les servitudes non annoncées ne seront pas opposables à l'acquéreur de bonne foi des immeubles, à moins que, d'après le code civil suisse, elles ne produisent des effets de nature réelle même en l'absence d'inscription au registre foncier.

Doivent également être annoncés les droits grevant l'immeuble lui-même. La vente est requise par un créancier gagiste de 1er rang.

Genève, le 14 novembre 2008.

OFFICE DES POURSUITES

P. SCHLATTER, juriste.

18-583576

VENTE IMMOBILIÈRE

Le mardi 17 février 2009 à 10 h aura lieu à Genève, à la salle des ventes de l'office des poursuites, 46, rue du Stand, 1204 Genève (1er étage), la vente aux enchères publiques des immeubles inscrits au registre foncier au nom de **M. Thierry Walther**, Domaine de Bridoux, F-01240 La Chapelle du Chatelard (*également débiteur*).

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES

Ils consistent en les parcelles suivantes:

Parcelle No 5795, commune de Genève, section Cité. Sur cette parcelle de 235 m², sont érigés les bâtiments No I631 (habitation-activités de 145 m²), sis 9, rue de la Cité, et No I632 (commerce de 82 m², surface totale de 84 m² sur plusieurs immeubles), sis 9 bis, rue de la Cité.

Parcelle No 5796, sise 6, rue Bémont, commune de Genève, section Cité. Sur cette parcelle de 13 m² est érigé le bâtiment No I633 (habitation à plusieurs logements de 11 m², surface totale de 105 m² sur plusieurs immeubles).

Le feuillet No 5797, No 1, soit la part de copropriété pour ⁹⁹/100 de la parcelle No 5797, commune de Genève, section Cité. Sur cette parcelle de 96 m² sont érigés les bâtiments No I632 (commerce de 1 m², surface totale de 84 m² sur plusieurs immeubles), sis 9 bis, rue de la Cité, et No I633 (habitation à plusieurs logements de 94 m², surface totale de 105 m² sur plusieurs immeubles), sis 6, rue Bémont.

Parcelle No 5798, commune de Genève, section Cité. Sur cette parcelle de 323 m², sont érigés les bâtiments No I513 (habitation-activités de 287 m²), sis 11, rue de la Cité, et No I632 (commerce de 1 m², surface totale de 84 m² sur plusieurs immeubles), sis 9 bis, rue de la Cité.

DESCRIPTION DES BÂTIMENTS

Parcelle No 5795: les bâtiments I631 et I632, construits aux alentours de 1950, sont composés d'un bâtiment principal donnant sur la rue de la Cité et d'un bâtiment secondaire d'un étage dans l'arrière-cour qui constitue le prolongement des arcades. Des commerces se trouvent au rez-de-chaussée, une discothèque en sous-sol et 10 appartements de 3 pièces dans les étages.

Parcelles No 5796 et No 5797: le bâtiment I633, construit aux alentours de 1950, est à cheval entre les deux parcelles. Il se compose de 10 appartements de 2 pièces.

Parcelle No 5798: le bâtiment I513, construit au 18^e siècle, donne sur une cour intérieure agrémentée d'une fontaine. Il comporte un commerce et un restaurant au rez-de-chaussée et 12 appartements de typologies variées dans les étages.

Compte tenu de leur unité économique, les immeubles feront l'objet d'une mise à prix en bloc selon l'article 108 ORFI, précédée de mises à prix séparées (article 108, alinéa 1 bis, ORFI).

Une visite unique est organisée par la Régie du Rhône SA (tél. 022 819 86 03) le 20 janvier 2009 à 10 h.

ESTIMATIONS DE L'OFFICE

Parcelle No 5795

Trois millions septante mille francs

Ci.....CHF 3 070 000.-.

Parcelle No 5796

Cent quarante-huit mille francs

Ci.....CHF 148 000.-.

Feuillet No 5797, No 1

Un million trois cent vingt mille francs

Ci.....CHF 1 320 000.-.

Parcelle 5798

Quatre millions cent dix mille francs

Ci.....CHF 4 110 000.-.

Délai de production: 16 décembre 2008.

AVIS

Les conditions de vente et l'état des charges seront déposés à partir du **15 janvier 2009** à l'office des poursuites, 46, rue du Stand, 1204 Genève (1er étage), où chacun peut en prendre connaissance.

Par la présente, les créanciers gagistes et les titulaires de charges foncières sont sommés de produire à l'office sous-signé, dans le délai fixé pour les productions, leurs droits sur les immeubles, notamment leurs réclamations d'intérêts et de frais, et de faire savoir en même temps si la créance en capital est déjà échue ou dénoncée au remboursement, le cas échéant pour quel montant et pour quelle date. Les droits non annoncés dans ce délai seront exclus de la répartition, pour autant qu'ils ne soient pas constatés par le registre foncier. De même, les tiers auxquels un titre hypothécaire a été donné en gage doivent indiquer le montant de leur créance garantie par gage.

Doivent également être annoncés les droits grevant l'immeuble lui-même. La vente est requise par le créancier gagiste de premier et deuxième rang et par la créancière séquestrante

Genève, 19 novembre 2008.

<http://www.geneve.ch/opf/ventes>

OFFICE DES POURSUITES

P. THÉVENOZ, juriste,

tél. 022 388 91 39.

18-584002

NOTIFICATION**Commination de faillite****poursuite No 07 113898 B**

A M. Andranik Doner, sans inscription à l'OCP et inconnu à l'adresse 20A, rue Gaudy-Le-Fort, 1213 Onex, actuellement sans domicile ni résidence connus (selon article 66, alinéa 4, chiffre 1, LP), **débiteur**.

A la requête de **M. Hassan Koyuncu**, 80, avenue du Lignon, 1219 Le Lignon, **créancier**, représenté par Etude Lachat Harari & Associés, Me David Lachat, avocat, 100, rue du Rhône, case postale 3403, 1211 Genève 3, mandataire, requiert le paiement de:

- 6380.- F avec intérêts à 5% dès le 1er décembre 2006
- 12760.- F avec intérêts à 5% dès le 16 décembre 2006
- 6380.- F avec intérêts à 5% dès le 1er janvier 2007
- 6380.- F avec intérêts à 5% dès le 1er février 2007

ainsi que les frais du commandement de payer, de la commination de faillite de 228,70 F et les frais de mainlevée de 860.- F.

Titre et date de la créance,**cause de l'obligation**

- Indemnités de gérance pour le café-restaurant, sis 14, rue des Charmilles, 1203 Genève, pour les mois de septembre 2006 à janvier 2007.

- Idem.

- Idem.

- Idem.

Délai de paiement: 30 jours.

N'ayant pas obtempéré au commandement de payer qui vous a été notifié le 23 mars 2007, vous êtes menacé de faillite.

Si la créance ci-dessus et les frais de poursuite ne sont pas payés dans les 20 jours de la notification du présent acte, non compris le coût de la présente publication, le créancier aura le droit de requérir contre vous la faillite. Si vous estimez n'être pas sujet à la poursuite par voie de faillite, vous pouvez dans les 10 jours, à teneur de l'article 17 de la loi sur la poursuite, porter plainte à l'Autorité de surveillance.

Vous avez d'ailleurs la faculté de solliciter de l'autorité compétente l'octroi d'un sursis concordataire.

1211 Genève 8, le 26 novembre 2008, tél. 022 388 91 87.

Le préposé: O. CHOLLET.

18-584165

NOTIFICATION

Aux Etablissements Abdellahi Ould Noueygued Frères Import-Export, 22, avenue Bourguiba, Nouakchott, Mauritanie (selon article 66, alinéa 4, chiffre 3, LP), **débiteur**.

Séquestre No 05 070219 S

En date du 23 août 2005

A la requête de **Bauche SA**, 4, rue Jean Nicot, F-75007 Paris, **créancier**, représentée par Etude Gillioz, Dorsaz

et Associés, Me Christian Valentini, avocat, 11, rue du Général-Dufour, 1204 Genève.

Il a été procédé aux séquestres en mains de tiers d'avoirs vous appartenant.

Une copie du procès-verbal de séquestre est à votre disposition à l'office.

Commandement de payer,**poursuite No 05 230005 L,****par voie de saisie**

même créancier, même mandataire, requiert le paiement de:

- 130563,80 F avec intérêts à 5% dès le 22 août 2005
- 1019,85 F

Titre et date de la créance,**cause de l'obligation**

- Sentence de «The Refined Sugar Association» du 10 septembre 2001.
- Coût du procès-verbal de séquestre No 05 070219 S.

La présente poursuite valide le séquestre No 05 070219 S du 23 août 2005.

Le débiteur est sommé de payer dans le délai de 60 jours à compter de la présente publication la somme ci-dessus ainsi que les émoluments, débours et frais dus à l'office des poursuites. Si le débiteur entend contester tout ou partie de la dette ou le droit du créancier d'exercer des poursuites, il doit former opposition auprès de l'office soussigné verbalement ou par écrit dans les 30 jours à compter de la présente publication. Si seule une partie de la dette est contestée, le débiteur doit indiquer exactement le montant contesté, faute de quoi la dette entière est réputée contestée. Si le débiteur n'obtempère pas à la présente sommation de payer et si le débiteur ne forme pas opposition, le créancier pourra requérir la continuation de la poursuite à l'expiration du délai de 60 jours dès la présente insertion. Genève, le 26 novembre 2008, tél. 022 388 91 87.

Le préposé: O. CHOLLET.

18-584164

M. Sidi-Mohamed Kagnassi, précédemment domicilié 4, rue Daubin, 1203 Genève, actuellement sans domicile ni résidence connus, est informé que la réalisation de la garantie bancaire No 0271-920825-10-1 de 8700 F du Credit Suisse, fait l'objet d'un décompte final déposé à l'office, où il peut en prendre connaissance.

Il est rendu attentif au fait que la répartition des fonds aura lieu après l'expiration du délai de plainte ou d'opposition de **10 jours** dès la présente publication.

Pour l'office:

F. GUIBERT, comptable,

tél. 022 388 91 28.

18-584440

M. Jean-Pierre Sgueglia, anciennement domicilié 13, rue des Peupliers, 1205 Genève, et actuellement sans domicile ni résidence connus, est informé que, dans le cadre de la poursuite en réalisation de gage mobilier No 07 184181 G, la créancière a requis la vente de la garantie pour contrat de bail, compte No K 3278.24.52 de 3750 F émise en date du 1er décembre 2004 auprès de la Banque Cantonale de Genève.

Il sera procédé à l'encaissement dudit certificat **10 jours** après la présente publication.

Pour l'office:

P. THÉVENOZ, juriste,

tél. 022 388 91 39.

18-584472

M. Li-Hsiang Yu, anciennement domicilié 34, rue du Môle, 1201 Genève, actuellement sans domicile ni résidence connus, est informé que, dans le cadre de la poursuite en réalisation de gage mobilier No 07 220607 N, les créanciers ont requis la vente du certificat de dépôt de loyer, compte No 0268/H6202117 de 3060 F constitué le 25 septembre 2006 auprès de UBS SA à Genève.

Il sera procédé à l'encaissement dudit certificat **10 jours** après la présente publication.

Pour l'office:

P. THÉVENOZ, juriste,

tél. 022 388 91 39.

18-583999

M. Maher Hamdi, anciennement domicilié 2, rue du Quartier-Neuf, 1205 Genève, actuellement sans domicile

(Suite page suivante)

POURSUITES ET FAILLITES (SUITE)

ni résidence connus, est informé que, dans le cadre de la poursuite en réalisation de gage mobilier No 08 204638 P la garantie pour contrat de bail, compte No 240-382492. MKG fait l'objet d'un décompte final déposé à l'office, où il peut en prendre connaissance. Il est rendu attentif au fait que la répartition des fonds aura lieu après l'expiration du délai de plainte ou d'opposition de **10 jours** dès la présente publication.

M. KOCHER
comptable
Office des poursuites
1211 Genève 8.
18-584200

OFFICE DES FAILLITES

OUVERTURES DE FAILLITES

Les créanciers du failli et les personnes qui ont des revendications à exercer sont invités à produire, dans le délai fixé pour les productions, leurs créances ou revendications à l'office et à lui remettre leurs moyens de preuve (titres, extraits de livres, etc.). L'ouverture de la faillite arrête, à l'égard du failli, le cours des intérêts de toute créance non garantie par gage (article 209 LP). Les débiteurs du failli sont tenus de s'annoncer, sous les peines de droit, dans le délai fixé pour les productions. Ceux qui détiennent des biens du failli, en qualité de créanciers gagistes, ou à quelque titre que ce soit, sont tenus de les mettre à la disposition de l'office, dans le délai fixé pour les productions, tous droits réservés, faute de quoi ils encourront les peines prévues par la loi et pourront être déclarés déchus de leur droit de préférence en cas d'omission inexcusable. Les titulaires de créances garanties par gage immobilier doivent annoncer leurs créances en indiquant séparément le capital, les intérêts et les frais, et dire également si le capital est déjà échu ou dénoncé au remboursement, pour quel montant et pour quelle date. Les créanciers hypothécaires et les tiers auxquels des titres garantis par les immeubles du failli ont été remis en gage sont tenus de déposer leurs titres à l'office dans le même délai. Les tiers doivent en outre indiquer le montant de leur créance garantie par le nantissement des titres hypothécaires. Les titulaires de servitudes nées sous l'empire de l'ancien droit cantonal sans inscription au registre foncier, et non encore inscrites, sont invités à faire valoir leurs droits à l'office des faillites dans les 30 jours, en joignant à leur production leurs moyens de preuve. Lorsque la masse en faillite comprend une part de copropriété sur un immeuble, cette sommation s'adresse aux titulaires de telles servitudes grevant l'immeuble lui-même et, en cas de propriété par étages régie par l'ancien droit cantonal, également aux titulaires de telles servitudes grevant l'étage compris dans la masse en faillite. Les servitudes non annoncées ne seront pas opposables à un acquéreur de bonne foi de l'immeuble grevé, à moins qu'il ne s'agisse de droits qui, d'après le code civil suisse, produisent des effets de nature réelle même en l'absence d'inscription au registre foncier. Les codébiteurs, cautions et autres garants du failli ont le droit d'assister aux assemblées des créanciers. Les notifications destinées aux intéressés demeurant à l'étranger leur seront adressées à l'office, tant qu'ils n'auront pas élu un autre domicile de notification en Suisse.

FAILLIS:
No 2008-000292-C-OFA7, **succession répudiée de Monsieur Charton Marc François Nicolas**, né le 6 décembre 1950, GE, qv. ouilleur, domicilié 34, avenue des Tilleuls, 1203 Genève, décédé le 27 octobre 2007.
Date du jugement de faillite: 20 février 2008.
Date de réouverture de la faillite: 11 novembre 2008.
Liquidation sommaire, article 231 LP: 11 novembre 2008.
Délai pour les productions: 26 décembre 2008.
Pour tout renseignement: N. Accardi/D. Rossetti, tél. 022 388 89 07.

No 2008-001119-D-OFA4, **succession répudiée de Madame Corminboeuf**

née Jemmely Elisabeth Joséphine, née le 5 décembre 1941, FR, qv. sp., domiciliée 59, rue de la Prulay, 1217 Meyrin, décédée le 19 juillet 2008.
Date du jugement de faillite: 3 septembre 2008.
Liquidation sommaire, article 231 LP: 11 novembre 2008.
Délai pour les productions: 26 décembre 2008.
Pour tout renseignement: Gisèle Unternaehrer, tél. 022 388 89 04.

No 2008-000864-F-OFA8, **Monsieur David Etienne**, associé dans une société de services plus particulièrement dans le domaine des sports nautiques, né le 1er avril 1968, VD, associé, domicilié 97, rue de Carouge, 1205 Genève.
Date du jugement de faillite: 24 juin 2008.
Liquidation sommaire, article 231 LP: 12 novembre 2008.
Délai pour les productions: 26 décembre 2008.
Pour tout renseignement: Virginie Pesant, tél. 022 388 89 08.

No 2008-001055-Y-OFA6, **succession répudiée de Madame Donnay Martine**, née le 12 mars 1960, VD, qv. vendeuse, domiciliée 3, rue des Chaudronniers, 1204 Genève, décédée le 30 avril 2008.
Date du jugement de faillite: 21 août 2008.
Liquidation sommaire, article 231 LP: 12 novembre 2008.
Délai pour les productions: 26 décembre 2008.
Pour tout renseignement: Sandy Cibrario, tél. 022 388 89 06.

No 2008-001053-A-OFA7, **succession répudiée de Madame Ferralli Giovanna Giuseppina Franca**, née le 7 novembre 1929, GE, qv. retraitée, domiciliée 8, chemin De-Normandie, 1206 Genève, décédée le 13 septembre 2007.
Date du jugement de faillite: 21 août 2008.
Liquidation sommaire, article 231 LP: 11 novembre 2008.
Délai pour les productions: 26 décembre 2008.
Pour tout renseignement: N. Accardi/D. Rossetti, tél. 022 388 89 07.

No 2008-001110-N-OFA7, **succession insolvable de Monsieur Fluckiger Alfred**, né le 19 avril 1948, BE, qv. employé postal, domicilié 16, rue Jean-Antoine-Gautier, 1201 Genève, décédé le 10 mai 2008.
Date du jugement de faillite: 3 septembre 2008.
Liquidation sommaire, article 231 LP: 11 novembre 2008.
Délai pour les productions: 26 décembre 2008.
Pour tout renseignement: N. Accardi/D. Rossetti, tél. 022 388 89 07.

No 2008-001067-K-OFA6, **succession répudiée de Monsieur Fontannaz Robert Louis**, né le 3 août 1921, VD, qv. retraité, domicilié 9, chemin de Vers, 1228 Plan-les-Ouates, décédé le 18 mai 2008.
Date du jugement de faillite: 28 août 2008.

Liquidation sommaire, article 231 LP: 12 novembre 2008.
Délai pour les productions: 26 décembre 2008.
Pour tout renseignement: Sandy Cibrario, tél. 022 388 89 06.

No 2008-000930-J-OFA8, **Madame Fructuoso Danielle**, née le 12 mai 1951, GE, réceptionniste, domiciliée 6, rue des Peupliers, 1205 Genève.
Date du jugement de faillite: 10 juillet 2008.
Liquidation sommaire, article 231 LP: 12 novembre 2008.
Délai pour les productions: 26 décembre 2008.
Pour tout renseignement: Virginie Pesant, tél. 022 388 89 08.

No 2008-001074-C-OFA1, **succession répudiée de Monsieur Fulop André**, né le 31 mai 1936, GE, qv. retraité, domicilié 54, avenue d'Aïre, 1203 Genève, décédé le 13 septembre 2007.
Date du jugement de faillite: 28 août 2008.
Liquidation sommaire, article 231 LP: 12 novembre 2008.
Délai pour les productions: 26 décembre 2008.
Pour tout renseignement: Marc Unternaehrer, tél. 022 388 89 01.

No 2008-001079-X-OFA7, **succession répudiée de Madame Grob Catherine Jeanne Juliette**, née le 28 avril 1926, SG, qv. retraitée, domiciliée 18, rue des Deux-Ponts, 1205 Genève, décédée le 3 juillet 2008.
Date du jugement de faillite: 28 août 2008.
Liquidation sommaire, article 231 LP: 11 novembre 2008.
Délai pour les productions: 26 décembre 2008.
Pour tout renseignement: N. Accardi/D. Rossetti, tél. 022 388 89 07.

No 2008-001124-Y-OFA4, **HWH Cofrage Rapide SA**, exécution de travaux de construction de tout genre (cf. statuts pour but complet).
Date du jugement de faillite: 3 septembre 2008.
Liquidation sommaire, article 231 LP: 11 novembre 2008.
Délai pour les productions: 26 décembre 2008.
Pour tout renseignement: Gisèle Unternaehrer, tél. 022 388 89 04.

No 2008-001048-F-OFA6, **succession répudiée de Madame Levét Jeanne Cécile**, née le 8 octobre 1921, FR, qv. sp., domiciliée 5, rue des Chaudronniers, 1204 Genève, décédée le 30 janvier 2008.
Date du jugement de faillite: 21 août 2008.
Liquidation sommaire, article 231 LP: 11 novembre 2008.
Délai pour les productions: 26 décembre 2008.
Pour tout renseignement: Sandy Cibrario, tél. 022 388 89 06.

No 2008-000090-X-OFA6, **Monsieur Simon Christophe**, s'occupant d'une entreprise individuelle à l'enseigne «Simon Christophe» conseiller en nutrition; entraîneur personnalisé (personal training) et coach, sis 12, rue de Hesse, 1204 Genève, né le 9 avril 1965, France, indépendant, domicilié 11, rue des Maraîchers, 1205 Genève.
Date du jugement de faillite: 15 janvier 2008.
Liquidation sommaire, article 231 LP: 12 novembre 2008.
Délai pour les productions: 26 décembre 2008.
Pour tout renseignement: Sandy Cibrario, tél. 022 388 89 06.

No 2008-000442-P-OFA7, **Vadeco Sàrl**, fabrication, transformation, négoce et pose d'objets ou éléments d'agencement et de décoration, en métal, en verre ou autres, ayant son siège 14, rue Boissonnas, 1227 Les Acacias.
Date du jugement de faillite: 11 mars 2008.
Liquidation sommaire, article 231 LP: 11 novembre 2008.
Délai pour les productions: 26 décembre 2008.
Pour tout renseignement: N. Accardi/D. Rossetti, tél. 022 388 89 07.

SUSPENSIONS DE FAILLITES

Le Tribunal de première instance a, ensuite de constatation de défaut d'actif, prononcé la suspension des faillites mentionnées ci-après. Si, dans le délai indiqué ci-dessous, aucun créancier ne requiert la continuation de la liquidation en faisant l'avance de frais nécessaire, les faillites seront clôturées. Dans le même délai, et sous les peines de droit, notamment de l'article 324 CPS, chiffres 1 et 2, les débiteurs ont l'obligation de s'annoncer et ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont tenus de les mettre à la disposition de l'office. Les personnes qui revendiquent des objets sont également tenues de s'annoncer dans le même délai.

FAILLIS:
No 2007-001383-Y-OFA7, **Alyda Repro SA**, exploitation d'une imprimerie, ainsi que travaux de reproduction de documents, ayant son siège 3, cours de Rive, 1204 Genève.
Date du jugement de faillite: 5 décembre 2007.
Date de la suspension de la liquidation: 11 novembre 2008.
Délai pour l'avance des frais: 8 décembre 2008.
Montant de l'avance des frais: 750 F.
Pour tout renseignement: N. Accardi/D. Rossetti, tél. 022 388 89 07.

No 2008-000750-E-OFA1, **Apokalyp's Concept Sàrl**, études, développements et créations dans le domaine de la communication, de l'audiovisuel et de l'événement; fabrication de décors et de mobilier; étude et façonnage de créations de prêt-à-porter et accessoires ainsi que toutes activités dans ces domaines, sise 7, chemin de Delay, 1214 Vernier.
Date du jugement de faillite: 4 juin 2008.
Date de la suspension de la liquidation: 12 novembre 2008.
Délai pour l'avance des frais: 8 décembre 2008.
Montant de l'avance des frais: 4200 F.
Pour tout renseignement: Marc Unternaehrer, tél. 022 388 89 01.

No 2008-001072-E-OFA1, **succession répudiée de Monsieur Ardu Roberto Armando**, né le 28 février 1955, GE, qv. sp., domicilié 18, rue de Vermont, 1202 Genève, décédé le 13 mai 2008.
Date du jugement de faillite: 28 août 2008.
Date de la suspension de la liquidation: 11 novembre 2008.
Délai pour l'avance des frais: 8 décembre 2008.
Montant de l'avance des frais: 1400 F.
Pour tout renseignement: Marc Unternaehrer, tél. 022 388 89 01.

No 2008-000841-F-OFA6, **Armand Barbon SA**, achat, vente, représentation et diffusion de marchandises et produits, principalement commerce de machines à café et de tout matériel se rapportant à l'hôtellerie; atelier de réparations concernant ces machines et matériel; participations, ayant son siège 15, avenue de Sainte-Clotilde, 1205 Genève.
Date du jugement de faillite: 26 juin 2008.
Date de la suspension de la liquidation: 12 novembre 2008.
Délai pour l'avance des frais: 8 décembre 2008.
Montant de l'avance des frais: 4500 F.
Pour tout renseignement: Sandy Cibrario, tél. 022 388 89 06.

No 2008-001097-C-OFA4, **Axess'Auto SA**, but: exploitation et développement d'un «supermarché automobile» avec vente et installation d'accessoires toutes gammes pour véhicules automobiles, spécialisée, en particulier, dans les domaines d'activité tels que l'électronique multimédias, l'aménagement intérieur et extérieur, la mécanique, l'entretien, les pièces détachées et les produits dérivés, tels que casquettes, montres, etc., ayant son siège 14, route du Pont-Butin, 1213 Petit-Lancy.
Date du jugement de faillite: 28 août 2008.
Date de la suspension de la liquidation: 12 novembre 2008.
Délai pour l'avance des frais: 8 décembre 2008.
Montant de l'avance des frais: 4500 F.
Pour tout renseignement: Gisèle Unternaehrer, tél. 022 388 89 04.

No 2008-000161-V-OFA7, **Boucherie H. Cossali SA**, divers actifs dépendant du commerce jusqu'ici exploité sous la raison individuelle «Emile Bader», à Plan-les-Ouates, comprenant des installations, matériel et véhicules, selon inventaire au 15 août 1975, pour 121 653 F et le goodwill pour 28 347 F, soit au total pour 150 000 F, montant imputé sur le capital à concurrence de 78 000 F, ayant son siège 127, route de Saint-Julien, 1228 Plan-les-Ouates.
Date du jugement de faillite: 23 janvier 2008.
Date de la suspension de la liquidation: 11 novembre 2008.
Délai pour l'avance des frais: 8 décembre 2008.
Montant de l'avance des frais: 450 F.
Pour tout renseignement: N. Accardi/D. Rossetti, tél. 022 388 89 07.

No 2008-000342-Y-OFA8, **Comadi Comptabilité et Mandats Divers SA**, établissement de comptabilités, travail à façon de données comptables et tous mandats fiduciaires; acquisition et administration de participations et investissements, ayant son siège c/o Pierre de Mérey, 10, Grand-Rue, 1204 Genève.
Date du jugement de faillite: 27 février 2008.
Date de la suspension de la liquidation: 11 novembre 2008.

Délai pour l'avance des frais: 8 décembre 2008.
Montant de l'avance des frais: 4500 F.
Pour tout renseignement: Virginie Pesant, tél. 022 388 89 08.

No 2008-001001-G-OFA6, **succession répudiée de Madame Costas née Alonso Alvarez Maria Consuelo**, née le 28 novembre 1937, Espagne, qv. sp., domiciliée 22C, rue Dancet, 1205 Genève, décédée le 21 novembre 2006.
Date du jugement de faillite: 14 août 2008.
Date de la suspension de la liquidation: 11 novembre 2008.
Délai pour l'avance des frais: 8 décembre 2008.
Montant de l'avance des frais: 2500 F.
Pour tout renseignement: Sandy Cibrario, tél. 022 388 89 06.

No 2008-000859-L-OFA4, **Madame Chamorel Sandrine**, née le 1er janvier 1957, VD, sp., domiciliée 28, chemin de Grange-Canal, 1208 Genève.
Date du jugement de faillite: 24 juin 2008.
Date de la suspension de la liquidation: 11 novembre 2008.
Délai pour l'avance des frais: 8 décembre 2008.
Montant de l'avance des frais: 3500 F.
Pour tout renseignement: Gisèle Unternaehrer, tél. 022 388 89 04.

No 2008-001118-E-OFA4, **succession répudiée de Madame Dima Anica**, née le 25 mai 1908, Roumanie, qv. rentière, domiciliée 1, chemin de l'Ecu, 1219 Châtelaine, décédée le 19 avril 2008.
Date du jugement de faillite: 3 septembre 2008.
Date de la suspension de la liquidation: 11 novembre 2008.
Délai pour l'avance des frais: 8 décembre 2008.
Montant de l'avance des frais: 1200 F.
Pour tout renseignement: Gisèle Unternaehrer, tél. 022 388 89 04.

No 2008-000854-S-OFA8, **Excellence Luxury Services SA**.
Date du jugement de faillite: 26 juin 2008.
Date de la suspension de la liquidation: 11 novembre 2008.
Délai pour l'avance des frais: 8 décembre 2008.
Montant de l'avance des frais: 4500 F.
Pour tout renseignement: Virginie Pesant, tél. 022 388 89 08.

No 2007-001025-M-OFA7, **Monsieur Gourdou-Labourdette Christian**, anciennement consultant, sis 2, chemin du Pré-Moineau, 1253 Vandœuvres, né le 25 juillet 1945, France, consultant, domicilié 2, chemin du Pré-Moineau, 1253 Vandœuvres.
Date du jugement de faillite: 25 septembre 2007.
Date de la suspension de la liquidation: 11 novembre 2008.
Délai pour l'avance des frais: 8 décembre 2008.
Montant de l'avance des frais: 3500 F.
Pour tout renseignement: N. Accardi/D. Rossetti, tél. 022 388 89 07.

(Suite page suivante)

POURSUITES ET FAILLITES (SUITE)

No 2008-000878-R-OFA1, **succession répudiée de Monsieur Landi Jean Marcel**, né le 10 décembre 1930, GE, qv. directeur, domicilié 25, chemin des Crêts-de-Champel, 1206 Genève, décédé le 14 mai 2008.
Date du jugement de faillite: 26 juin 2008.
Date de la suspension de la liquidation: 12 novembre 2008.
Délai pour l'avance des frais: 8 décembre 2008.
Montant de l'avance des frais: 2500 F.
Pour tout renseignement: Marc Unternaehrer, tél. 022 388 89 01.

No 2008-000495-G-OFA7, **Monsieur Marchon Gilbert**, associé-gérant dans la société à responsabilité limitée «GM Conseils Sàrl, en liquidation», actuellement sans adresse, anciennement 27, rue Alberto-Giacometti, 1218 Le Grand-Saconnex, né le 26 juin 1963, FR, sp., domicilié 18, avenue Adrien-Jeandin, 1226 Thônex.
Date du jugement de faillite: 1er avril 2008.
Date de la suspension de la liquidation: 11 novembre 2008.
Délai pour l'avance des frais: 8 décembre 2008.
Montant de l'avance des frais: 3500 F.
Pour tout renseignement: N. Accardi/D. Rossetti, tél. 022 388 89 07.

No 2008-001102-X-OFA7, **succession répudiée de Monsieur Nopper Jean**, né le 25 septembre 1946, GE, qv. assistant social, domicilié 34, chemin des Crêts-de-Champel, 1206 Genève, décédé le 17 juillet 2008.
Date du jugement de faillite: 3 septembre 2008.
Date de la suspension de la liquidation: 12 novembre 2008.
Délai pour l'avance des frais: 8 décembre 2008.
Montant de l'avance des frais: 1750 F.
Pour tout renseignement: N. Accardi/D. Rossetti, tél. 022 388 89 07.

No 2008-001168-A-OFA1, **succession répudiée de Monsieur Pannikar Alexander Sanjeeva**, domicilié 13, chemin des Palettes, 1212 Grand-Lancy.
Date du jugement de faillite: 3 septembre 2008.
Date de la suspension de la liquidation: 12 novembre 2008.
Délai pour l'avance des frais: 8 décembre 2008.
Montant de l'avance des frais: 1300 F.
Pour tout renseignement: Marc Unternaehrer, tél. 022 388 89 01.

No 2008-001012-V-OFA7, **succession insolvable de Monsieur Pereira Da Silva Paulo Manuel**, né le 25 mars 1974, Portugal, qv. magasinier, domicilié 7, quai des Vernets, 1227 Les Acacias, décédé le 20 août 2007.
Date du jugement de faillite: 14 août 2008.
Date de la suspension de la liquidation: 12 novembre 2008.
Délai pour l'avance des frais: 8 décembre 2008.
Montant de l'avance des frais: 2500 F.
Pour tout renseignement: N. Accardi/D. Rossetti, tél. 022 388 89 07.

No 2008-001062-R-OFA6, **succession répudiée de Monsieur Piguet Alexandre Georges**, né le 30 août 1986, GE, qv. étudiant, domicilié 7, rue du Grand-Bureau, 1227 Les Acacias, décédé le 10 mai 2008.
Date du jugement de faillite: 28 août 2008.
Date de la suspension de la liquidation: 11 novembre 2008.
Délai pour l'avance des frais: 8 décembre 2008.
Montant de l'avance des frais: 2500 F.
Pour tout renseignement: Sandy Cibrario, tél. 022 388 89 06.

No 2008-001117-F-OFA5, **succession insolvable de Madame Privet Thérèse Juliette**, née le 13 juillet 1931, FR, qv. serveuse, domiciliée 9, rue du Clos, 1207 Genève, décédée le 28 avril 2008.
Date du jugement de faillite: 3 septembre 2008.
Date de la suspension de la liquidation: 11 novembre 2008.
Délai pour l'avance des frais: 8 décembre 2008.
Montant de l'avance des frais: 1100 F.
Pour tout renseignement: Alejandro Christe, tél. 022 388 89 05.

No 2008-000800-A-OFA7, **succession répudiée de Monsieur Rege Sudhesh**

Aloc Anant, né le 23 juin 1967, GE, qv. documentaliste, domicilié 34, chemin François-Lehmann, 1218 Le Grand-Saconnex, décédé le 23 octobre 2007.
Date du jugement de faillite: 17 juin 2008.
Date de la suspension de la liquidation: 12 novembre 2008.
Délai pour l'avance des frais: 8 décembre 2008.
Montant de l'avance des frais: 2500 F.
Pour tout renseignement: N. Accardi/D. Rossetti, tél. 022 388 89 07.

No 2007-001201-W-OFA7, **Riviolo Sàrl**, exploitant achat, vente, commerce et représentation de vêtements prêt-à-porter hommes, femmes et enfants, d'accessoires, de chaussures, de bagages, d'articles de diverses natures et de tout le sur-mesure s'y rapportant, ayant son siège 12, rue Verdaine, 1204 Genève.
Date du jugement de faillite: 21 novembre 2007.
Date de la suspension de la liquidation: 12 novembre 2008.
Délai pour l'avance des frais: 8 décembre 2008.
Montant de l'avance des frais: 4500 F.
Pour tout renseignement: N. Accardi/D. Rossetti, tél. 022 388 89 07.

No 2007-001373-J-OFA7, **Sarlei SA**, exploitation et gestion de cafés-restaurants, notamment exploitation en gérance libre du café-restaurant à l'enseigne «Le Saint-Honoré», ayant son siège 49, rue du Rhône, 1204 Genève.
Date du jugement de faillite: 11 décembre 2007.
Date de la suspension de la liquidation: 11 novembre 2008.
Délai pour l'avance des frais: 8 décembre 2008.
Montant de l'avance des frais: 4500 F.
Pour tout renseignement: N. Accardi/D. Rossetti, tél. 022 388 89 07.

No 2008-000943-V-OFA1, **succession répudiée de Monsieur Seeberger Melchior Xavier**, né le 28 février 1913, LU, qv. retraité, domicilié 16, chemin Gustave-Rochette, 1213 Onex, décédé le 30 mai 2008.
Date du jugement de faillite: 10 juillet 2008.
Date de la suspension de la liquidation: 12 novembre 2008.
Délai pour l'avance des frais: 8 décembre 2008.
Montant de l'avance des frais: 2500 F.
Pour tout renseignement: Marc Unternaehrer, tél. 022 388 89 01.

No 2008-000541-G-OFA7, **succession répudiée de Madame Teodorescu Gabriela-Rodica**, née le 9 août 1944, GE, qv. secrétaire, domiciliée 9, parc Dinu-Lipatti, 1225 Chêne-Bourg, décédée le 5 novembre 2007.
Date du jugement de faillite: 15 avril 2008.
Date de la suspension de la liquidation: 11 novembre 2008.
Délai pour l'avance des frais: 8 décembre 2008.
Montant de l'avance des frais: 2500 F.
Pour tout renseignement: N. Accardi/D. Rossetti, tél. 022 388 89 07.

No 2007-000314-K-OFA7, **succession répudiée de Monsieur Vaz Dos Reis José**, né le 21 avril 1961, Portugal, qv. employé de commerce, domicilié 49, route de Mon-Idée, 1226 Thônex, décédé le 16 juillet 2002.
Date du jugement de faillite: 13 mars 2007.
Date de la suspension de la liquidation: 11 novembre 2008.
Délai pour l'avance des frais: 8 décembre 2008.
Montant de l'avance des frais: 1300 F.
Pour tout renseignement: N. Accardi/D. Rossetti, tél. 022 388 89 07.

No 2008-000782-V-OFA7, **succession répudiée de Monsieur Vercamp Firmin Lucien**, né le 10 avril 1945, France, qv. concierge, domicilié 34, avenue Tronchet, 1226 Thônex, décédé le 28 janvier 2008.
Date du jugement de faillite: 11 juin 2008.
Date de la suspension de la liquidation: 11 novembre 2008.
Délai pour l'avance des frais: 8 décembre 2008.
Montant de l'avance des frais: 1900 F.
Pour tout renseignement: N. Accardi/D. Rossetti, tél. 022 388 89 07.

ÉTATS DE COLLOCATION

Dans les faillites mentionnées ci-après sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:

- l'état de collocation (réf. No 1);
 - l'état de revendication, cas échéant (réf. No 2);
 - l'inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets déclarés de stricte nécessité) (réf. No 3).
- A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:
- 20 jours pour introduire action contre l'état de collocation (article 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (articles 49 et 80 OAOF);
 - 10 jours pour recourir contre l'inventaire et les décisions relatives aux objets déclarés de stricte nécessité (article 32 OAOF).

Sinon, l'état de collocation, l'état de revendication et l'inventaire seront considérés comme acceptés.

FAILLIS:

No 2008-000747-H-OFA6, **succession répudiée de Madame Bochatay née Hochuli Françoise Christine**, née le 8 juin 1951, VS, qv. secrétaire, domiciliée 23, chemin des Crêts-de-Champel, 1206 Genève, décédée le 13 février 2008. (Réf. Nos 1-3.)
Pour tout renseignement: Sandy Cibrario, tél. 022 388 89 06.

No 2008-000774-D-OFA5, **Madame Duvanel née Moser Sylvie**, exploitation d'une boulangerie-pâtisserie, tea-room avec terrasse à l'enseigne «Le p'tit Prince de Troinex», ayant son siège 6, Grand-Cour, 1256 Troinex, née le 4 septembre 1980, NE, pâtisserie-confiseuse, domiciliée 8, chemin de Sous-Balme, 1255 Veyrier. (Réf. Nos 1-3.)
Pour tout renseignement: Alejandro Christe, tél. 022 388 89 05.

No 2007-001315-X-OFA8, **Monsieur Heufemann Aviles Allan Erico**, agence de voyages, transport de personnes à l'enseigne «Terre de Feu Voyages», sise 15, rue des Gares, 1201 Genève, né le 19 mars 1958, Chili, agent de voyage, domicilié 15, rue des Gares, 1201 Genève. (Réf. Nos 1-3.)
Pour tout renseignement: Virginie Pesant, tél. 022 388 89 08.

No 2008-000681-E-OFA5, **Monsieur Hisbergues Stéphane Serge**, né le 22 septembre 1971, France, responsable de restaurant, domicilié 61, chemin du Curé-Desclouds, 1226 Thônex. (Réf. Nos 1-3.)
Pour tout renseignement: Alejandro Christe, tél. 022 388 89 05.

No 2008-000815-J-OFA6, **succession répudiée de Monsieur Meylan Gilbert Francis**, né le 2 mars 1908, VD, qv. retraité, domicilié 33, rue Prévost-Martin, 1205 Genève, décédé le 1er mai 2007. (Réf. Nos 1-3.)
Pour tout renseignement: Sandy Cibrario, tél. 022 388 89 06.

No 2008-000772-F-OFA8, **Monsieur Negro Martino**, ayant une entreprise individuelle à l'enseigne «Negro Martino Peinture Gypserie» de peinture, gypserie et décoration, sise 5, chemin du Centurion, 1227 Carouge, né le 4 octobre 1976, Italie, ouvrier, domicilié 5, chemin du Centurion, 1227 Carouge. (Réf. Nos 1-2-3.)
Pour tout renseignement: Virginie Pesant, tél. 022 388 89 08.

No 2008-000612-E-OFA5, **Madame Paiva Carla Patricia**, exploitant agence de voyages, ayant son siège 5, rue Louis-Favre, 1201 Genève, née le 14 janvier 1972, Portugal, étudiante, domiciliée 51, rue de la Terrassière, 1207 Genève. (Réf. Nos 1-3.)
Pour tout renseignement: Alejandro Christe, tél. 022 388 89 05.

No 2008-000509-S-OFA7, **Monsieur Rodriguez José Luis**, exploitant un café-restaurant à l'enseigne «Café de la Gare des Eaux-Vives», sis 8, avenue de la Gare-des-Eaux-Vives, 1207 Genève, né le 16 mai 1951, Espagne, cafetier-restaurateur, domicilié 44, avenue De-Luserna, 1203 Genève. (Réf. Nos 1-3.)
Pour tout renseignement: N. Accardi/D. Rossetti, tél. 022 388 89 07.

No 2008-000814-K-OFA6, **succession répudiée de Madame Rohrbach Josette**, née le 30 novembre 1924, BE, qv. sp., domiciliée 5, rue du Vieux-Moulin, 1213 Onex, décédée le 31 janvier 2008. (Réf. Nos 1-3.)
Pour tout renseignement: Sandy Cibrario, tél. 022 388 89 06.

No 2007-001285-E-OFA7, **Monsieur Samb Abdoulaye**, anciennement exploitant un café-bar avec vente de médias sous forme de DVD, CD et livres à l'enseigne «Samb - Le Vogue», sis 77, boulevard Carl-Vogt, 1205 Genève, né le 5 juin 1977, GE, étudiant, domicilié 30, avenue Tronchet, 1226 Thônex. (Réf. Nos 1-3.)
Pour tout renseignement: N. Accardi/D. Rossetti, tél. 022 388 89 07.

No 2008-000824-Z-OFA7, **succession répudiée de Madame Schäfli née Balcon Teresa**, née le 8 octobre 1913, TG, qv. sp., domiciliée 1, chemin de l'Ecu, 1219 Châtelaïne, décédée le 25 mars 2008. (Réf. Nos 1-3.)
Pour tout renseignement: N. Accardi/D. Rossetti, tél. 022 388 89 07.

No 2008-000886-G-OFA5, **succession répudiée de Monsieur Schneuwly Gérard Louis**, né le 19 juin 1959, FR, qv. peintre-décorateur, domicilié 63, avenue de Bel-Air, 1225 Chêne-Bourg, décédé le 22 avril 2008. (Réf. Nos 1-3.)
Pour tout renseignement: Alejandro Christe, tél. 022 388 89 05.

No 2008-000816-H-OFA6, **succession répudiée de Monsieur Sottas Claude Gérard**, né le 26 juin 1935, FR, qv. retraité, domicilié 5, rue des Chaudronniers, 1204 Genève, décédé le 14 janvier 2008. (Réf. Nos 1-3.)
Pour tout renseignement: Sandy Cibrario, tél. 022 388 89 06.

No 2008-000163-T-OFA7, **SSGFF SA**, activités commerciales en particulier dans les domaines culturels, cinématographiques, financiers et immobiliers à l'étranger, ainsi que recherche, étude, conseil et assistance dans ces domaines, ayant son siège 27B, avenue de Miremont, 1206 Genève. (Réf. Nos 1-3.)
Pour tout renseignement: N. Accardi/D. Rossetti, tél. 022 388 89 07.

No 2008-000806-U-OFA5, **succession répudiée de Monsieur Valenzuela Maureira Mario**, né le 30 août 1944, GE, qv. frigoriste, domicilié 5B, avenue Henri-Golay, 1203 Genève, décédé le 28 février 2008. (Réf. Nos 1-3.)
Pour tout renseignement: Alejandro Christe, tél. 022 388 89 05.

No 2008-000804-W-OFA5, **succession répudiée de Madame Weissen née Uytenbroeck Jeannine**, née le 28 septembre 1934, SZ, qv. sp., domiciliée 29, rue Daubin, 1203 Genève, décédée le 18 juin 2007. (Réf. Nos 1-3.)
Pour tout renseignement: Alejandro Christe, tél. 022 388 89 05.

No 2008-000594-Z-OFA7, **succession répudiée de Madame Zahnd Francine Adeline**, née le 1er septembre 1945, GE, qv. retraitée, domiciliée 22C, rue Dancet, 1205 Genève, décédée le 22 janvier 2008. (Réf. Nos 1-3.)
Pour tout renseignement: N. Accardi/D. Rossetti, tél. 022 388 89 07.

MODIFICATIONS D'ÉTATS DE COLLOCATION

Dans les faillites mentionnées ci-après sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:

- l'état de collocation (réf. No 1);
 - l'état de revendication, cas échéant (réf. No 2).
- A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:
- 20 jours pour introduire action contre l'état de collocation (article 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (articles 49 et 80 OAOF).

Sinon, les modifications de l'état de collocation et de l'état de revendication seront considérées comme acceptées.

FAILLIS:

No 2007-001102-D-OFA5, **Espace TV SA**, commerce, location et représenta-

tion d'appareils audiovisuels, électroménagers et accessoires s'y rapportant, ayant son siège 23, rue du Fort-Barreau, 1201 Genève. (Réf. Nos 1-2.)
Pour tout renseignement: Alejandro Christe, tél. 022 388 89 05.

No 2008-000797-D-OFA1, **succession répudiée de Monsieur Villena Martin Miguel**, né le 15 novembre 1952, Espagne, qv. rentier, domicilié 33, rue Daubin, 1203 Genève, décédé le 20 mars 2008. (Réf. Nos 1-2.)
Pour tout renseignement: Marc Unternaehrer, tél. 022 388 89 01.

No 2007-001055-E-OFA7, **Monsieur Ramadanani Bardhyl**, exploitant gypserie et peinture à l'enseigne «Ramadani Construction», sise 67, avenue de Châtelaïne, 1219 Châtelaïne, né le 3 août 1976, Italie, chauffeur-livreur, domicilié 67, avenue de Châtelaïne, 1219 Châtelaïne. (Réf. No 1.)
Pour tout renseignement: N. Accardi/D. Rossetti, tél. 022 388 89 07.

CLÔTURES DE FAILLITES

Par jugement rendu le 11 novembre 2008, le Tribunal de première instance a prononcé la clôture des faillites mentionnées ci-après.

FAILLIS:

No 2008-000390-W-OFA7, **succession répudiée de Monsieur Bostrom Lars Arne**, né le 5 novembre 1929, Suède, qv. rentier, domicilié 45, chemin Moïse-Duboule, 1209 Genève, décédé le 22 novembre 2007.
Pour tout renseignement: N. Accardi/D. Rossetti, tél. 022 388 89 07.

No 2008-000455-A-OFA4, **succession répudiée de Madame Bully Marie Paule Denise**, née le 23 mai 1945, VS, qv. sp., domiciliée 5, rue des Chaudronniers, 1204 Genève, décédée le 24 janvier 2008.
Pour tout renseignement: Gisèle Unternaehrer, tél. 022 388 89 04.

No 2007-001127-B-OFA5, **Monsieur Carvalho José**, né le 17 décembre 1949, Portugal, carreau, domicilié 41, route de Veyrier, 1227 Carouge.
Pour tout renseignement: Alejandro Christe, tél. 022 388 89 05.

No 2007-000897-B-OFA7, **Cortex ISP SA**, prestation de tous services en rapport avec l'informatique et les télécommunications, le commerce de matériel et la fourniture de tous services s'y rapportant, ayant son siège 16, rue Alexandre-Gavard, 1227 Carouge.
Pour tout renseignement: N. Accardi/D. Rossetti, tél. 022 388 89 07.

No 2007-001109-W-OFA4, **succession répudiée de Madame Courtois Yvonne Marie Angélique**, née le 1er mai 1930, BE, marchande de boissons, domiciliée 4, chemin Surinam, 1203 Genève, décédée le 1er juin 2007.
Pour tout renseignement: Gisèle Unternaehrer, tél. 022 388 89 04.

No 2008-000616-A-OFA7, **succession répudiée de Madame David Nicole Anne**, née le 10 juin 1959, VD, qv. retraitée, domiciliée 21, chemin de l'Ecu, 1219 Aïre, décédée le 15 janvier 2008.
Pour tout renseignement: N. Accardi/D. Rossetti, tél. 022 388 89 07.

No 2007-000169-T-OFA5, **succession répudiée de Monsieur Fiechter Georges André**, né le 12 septembre 1930, BE, qv. retraité, domicilié 14, chemin Etienne-Chennaz, 1226 Thônex, décédé le 28 février 2006.
Pour tout renseignement: Alejandro Christe, tél. 022 388 89 05.

No 2007-000930-R-OFA1, **Monsieur Filipowski Yee Khan**, né le 2 février 1974, GE, gérant de café-restaurant, domicilié 5, rue Rossi, 1201 Genève.
Pour tout renseignement: Marc Unternaehrer, tél. 022 388 89 01.

No 1993-001618-J-OFA3, **Ghoram SA**, faire toutes opérations financières dans le domaine immobilier dans le canton de Genève en vue de la construction d'immeubles ou de villas, ayant son siège 64, avenue de Champel, 1206 Genève.

(Suite page suivante)

POURSUITES ET FAILLITES (SUITE)

Pour tout renseignement: N. Accardi/
D. Rossetti, tél. 022 388 89 07.

No 2007-001358-A-OFA6, **Monsieur Güler Kenan**, s'occupant d'une entreprise individuelle à l'enseigne «Entreprise IGA, Kenan Güler» menuiserie, charpente, revêtement de sol en bois, ayant son siège 75, avenue de Mategnin, 1217 Meyrin, né le 14 août 1962, GE, parqueteur, domicilié 2, avenue du Lignon, 1219 Le Lignon.
Pour tout renseignement: Sandy Cibrario, tél. 022 388 89 06.

No 2008-000295-Z-OFA4, **succession répudiée de Madame Henry Georgette Aline**, née le 18 mars 1917, VD, qv.

sp., domiciliée 67, chemin de Cressy, 1232 Confignon, décédée le 22 août 2007.

Pour tout renseignement: Gisèle Unternaehrer, tél. 022 388 89 04.

No 2008-000359-E-OFA4, **succession répudiée de Monsieur Lehmann Edouard Emile**, né le 2 décembre 1921, GE, qv. retraits, domicilié 43, rue du Vidollet, 1202 Genève, décédé le 25 novembre 2007.
Pour tout renseignement: Unternaehrer, tél. 022 388 89 04.

No 2008-000367-W-OFA1, **succession insolvable de Madame Perroud Louise Marie**, née le 16 mai 1932, FR, qv.

retraîtée, domiciliée 22, rue des Charmilles, 1203 Genève, décédée le 13 décembre 2007.

Pour tout renseignement: Marc Unternaehrer, tél. 022 388 89 01.

No 2006-000039-R-OFA5, **Pierre Actuel SA**, exploitation d'une entreprise de taille de pierres, de pose et de ravalement, ayant son siège 10, chemin du Plantin, 1217 Meyrin.
Pour tout renseignement: Alejandro Christe, tél. 022 388 89 05.

No 2007-001171-D-OFA1, **succession insolvable de Madame Pinon Jacqueline Lucienne Emilienne**, née le 17 mai

1922, France, qv. rentière, domiciliée 2, chemin de l'Erse, 1218 Le Grand-Saconnex, décédée le 19 juillet 2007.
Pour tout renseignement: Marc Unternaehrer, tél. 022 388 89 01.

No 2008-000296-Y-OFA4, **succession répudiée de Monsieur Ruggeri Georges Christian Ange**, né le 29 janvier 1939, France, entrepreneur service de taxis, domicilié 8, avenue de la Croisette, 1205 Genève, décédé le 2 décembre 2007.
Pour tout renseignement: Gisèle Unternaehrer, tél. 022 388 89 04.

No 2008-000074-P-OFA4, **succession répudiée de Madame Uldry Emma**,

née le 11 juillet 1964, GE, qv. juriste, domiciliée 19, rue Ferdinand-Hodler, 1207 Genève, décédée le 28 juillet 2007.
Pour tout renseignement: Gisèle Unternaehrer, tél. 022 388 89 04.

No 2007-000073-X-OFA1, **Monsieur Vouillamoz Noël**, exploitant café-restaurant à l'enseigne «La Bécassière», ayant son siège 201, route de l'Etraz, 1290 Versoix, né le 16 octobre 1939, VS, restaurateur, domicilié 201, route de l'Etraz, 1290 Versoix.
Pour tout renseignement: Marc Unternaehrer, tél. 022 388 89 01.

Le préposé: C. POMMAZ.

REGISTRE DU COMMERCE

Extrait de la Feuille officielle suisse du commerce

La présente publication a un caractère informatif, seule la publication faite antérieurement dans la Feuille officielle suisse du commerce ayant valeur légale.

FOSC DU 14 NOVEMBRE 2008, No 222.

MUTATIONS

■ **Hofimob SA**, à Genève, CH-660-0002963-0, participations et financement de toutes sociétés, etc. (FOSC du 29.06.2004, p. 8/2332730). Communication aux actionnaires: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Nouveaux statuts du 05.11.2008. Favre Jean n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. L'administrateur Rossi di Montelera Ernesto est maintenant domicilié à Monaco, MCO. Rivollet Dominique, de et à Genève, est membre du conseil d'administration avec signature individuelle. Nouvelle adresse: rue Agasse 45, c/o Société fiduciaire d'Expertise et de Revision SA, 1208 Genève. Registre journalier No 14343 du 10.11.2008 (04734136 / CH-660.0.002.963-0)

■ **Honegger Nettoyages SA**, succursale à Lancy, CH-660-0287979-3, organisation et exécution de tous travaux concernant le nettoyage de bâtiments (FOSC du 01.10.2007, p. 8/4134388). Nouveau siège principal: Kôniz. Registre journalier No 14344 du 10.11.2008 (04734138 / CH-660.0.287.979-3)

■ **Hospitality Services Plus SA**, au Grand-Saconnex, CH-035-3031209-9, fournir des prestations dans le domaine de l'industrie hôtelière, etc. (FOSC du 26.09.2008, p. 6/4667086). Grossenbacher Beat n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Graf Felix, de Winterthour, à Zurich, et Morselt Bart, des Pays-Bas, à Spiez, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux. Registre journalier No 14345 du 10.11.2008 (04734140 / CH-035.3.031.209-9)

■ **INSTITUT SUISSE DE BIOINFORMATIQUE (ISB)**, à Genève, CH-660-0733998-3, fondation, promouvoir la recherche, etc. (FOSC du 25.03.2008, p. 6/4399176). Murer Heinrich, de Beckenried, à Adliswil, est membre du conseil; il n'exerce pas la signature sociale. Schwede Torsten, d'Allemagne, à Bâle-Ville, est membre du bureau avec signature collective à deux. Registre journalier No 14346 du 10.11.2008 (04734142 / CH-660.0.733.998-3)

■ **Interbryant SA**, à Satigny, CH-660-0090985-8, commerce, représentation, importation et exportation de tous produits dans les domaines médical et scientifique, etc. (FOSC du 24.07.1997, p. 5292). Nouveau siège: Collonge-Bellerive, chemin de Charvel 9, c/o Paul Alphandery, 1222 Vésenaz. Statuts modifiés le 05.11.2008. Registre journalier No 14347 du 10.11.2008 (04732892 / CH-660.0.090.985-8)

■ **International Cocoa Initiative**, à Vernier, CH-660-1362002-5, fondation, superviser et soutenir les efforts visant à supprimer les formes les plus graves d'exploitation des enfants par le travail, etc. (FOSC du 21.10.2008, p. 7/4699864). Nouveaux statuts du 30.09.2008. Dépôt d'un règlement interne. Organisation: conseil de fondation et organe de révision. Registre journalier No 14348 du 10.11.2008 (04734144 / CH-660.1.362.002-5)

■ **KC Trade & Services SA**, à Genève, CH-660-0867007-3, toutes activités liées au tourisme et aux loisirs, etc. (FOSC du 25.03.2008, p. 6/4399178). Casanova Francisca n'est plus organe de révision. Registre journalier No 14349 du 10.11.2008 (04734146 / CH-660.0.867.007-3)

■ **Les Résidences du Parc SA**, à Genève, CH-660-0551005-4, achat, vente, exploitation, location et construction de tous immeubles, etc. (FOSC du 30.10.2007, p. 8/4176902). Andenmatten Thomas n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Ravier Jean-Yves, de France, à Lancy, est membre du conseil d'administration avec signature collective à deux. Registre journalier No 14350 du 10.11.2008 (04734148 / CH-660.0.551.005-4)

■ **Lexmark International (Asia) Sàrl**, à Meyrin, CH-660-0298004-2, développement, fabrication, achat et commercialisation de produits informatiques, etc. (FOSC du 13.02.2004, p. 8). Nouveaux statuts du 25.04.2008. Prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: selon statuts. Communication aux associés: par courrier ou par courriel. La part sociale de CHF 19'000 de l'associée Lexmark International Technology SA a été divisée en 19 parts de CHF 1'000 chacune. Giannichi Laurent n'est plus associé; sa part de CHF 1'000 a été cédée à l'associée Lexmark International Technology SA, qui détient désormais 20 parts de CHF 1'000. PricewaterhouseCoopers SA n'est plus organe de révision. Selon déclaration de la gérante du 25.04.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. Registre journalier No 14351 du 10.11.2008 (04734150 / CH-660.0.298.004-2)

■ **LGH conseils en patrimoine SA**, à Genève, CH-660-2749005-7, conseil, gestion et courtage en assurances, etc. (FOSC du 12.03.2008, p. 7/4382282). Organe de révision: DRP SA (Ch-660-0837997-8), à Genève. Registre journalier No 14352 du 10.11.2008 (04734152 / CH-660.2.749.005-7)

■ **LUMITEL SA**, à Onex, CH-660-2842007-0, exploitation d'une entreprise active dans les domaines de l'électricité, etc. (FOSC du 27.11.2007, p. 9/4219452). Currat & Associés SA n'est plus organe de révision. Registre journalier No 14353 du 10.11.2008 (04732894 / CH-660.2.842.007-0)

■ **LÜSCHER & RUDOLPH WEALTH MANAGEMENT SA**, à Genève, CH-660-2042006-0, gestion de fortune pour le compte de tiers, etc. (FOSC du 15.01.2008, p. 7/4290112). Nouvel organe de révision: INTEREXPERTS SA (CH-660-1694006-5), à Genève. Registre journalier No 14354 du 10.11.2008 (04734154 / CH-660.2.042.006-0)

■ **MAFL Products Sàrl**, à Genève, CH-660-2586005-5, fabrication, promotion et vente de produits accompagnant les cartes de vœux, etc. (FOSC du 23.08.2007, p. 8/4078200). Selon déclaration des gérants du 17.09.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. Registre journalier No 14355 du 10.11.2008 (04734156 / CH-660.2.586.005-5)

■ **Mistral Engines SA**, à Vernier, CH-217-1001169-1, développer, produire et commercialiser seule ou en collaboration avec des partenaires, des moteurs d'aviation rotatifs, etc. (FOSC du 15.10.2008, p. 8/4692766). Augmentation ordinaire du capital-actions porté de CHF 5'279'092

à CHF 7'080'083 par l'émission de 1'800'991 actions de CHF 1, nominatives, liées selon statuts. Capital-actions: CHF 7'080'083, entièrement libéré, divisé en 7'080'083 actions de CHF 1, nominatives, liées selon statuts. Statuts modifiés le 29.10.2008 également sur des points non soumis à publication. Registre journalier No 14356 du 10.11.2008 (04732646 / CH-217.1.001.169-1)

■ **O.S.L. Finance SA**, à Genève, CH-660-2302002-5, conseils financiers et gestion (FOSC du 25.09.2006, p. 8/3562668). Duchosal Revision Fiscalité Fiduciaire SA n'est plus organe de révision. Nouvel organe de révision: Unifid SA (CH-660-0147983-5), à Genève. Registre journalier No 14357 du 10.11.2008 (04734158 / CH-660.2.302.002-5)

■ **PREMIUM SERVICES SA**, à Genève, CH-660-0736005-3, location et commerce de véhicules, etc. (FOSC du 26.06.2008, p. 8/4545672). Fehlmann & Associés SA n'est plus organe de révision. Registre journalier No 14358 du 10.11.2008 (04734160 / CH-660.0.736.005-3)

■ **Procter & Gamble Europe SA**, à Lancy, CH-645-1002110-7, fabrication, importation, exportation, commerce, etc. (FOSC du 25.09.2008, p. 8/4665962). Demmer Andreas n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Georges Philippe, de France, à Commugny, est membre du conseil d'administration avec signature collective à deux. Registre journalier No 14359 du 10.11.2008 (04734162 / CH-645.1.002.110-7)

■ **Procter & Gamble International Operations SA**, à Lancy, CH-170-3007610-6, fabriquer, importer, exporter, etc. (FOSC du 25.09.2008, p. 8/4665964). Demmer Andreas n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Georges Philippe, de France, à Commugny, est membre du conseil d'administration avec signature collective à deux. Registre journalier No 14360 du 10.11.2008 (04734164 / CH-170.3.007.610-6)

■ **Procter & Gamble Services (Switzerland) SA**, à Lancy, CH-660-2293999-7, fournir des services, etc. (FOSC du 25.09.2008, p. 8/4665966). Demmer Andreas n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Georges Philippe, de France, à Commugny, est membre du conseil d'administration avec signature collective à deux. Registre journalier No 14361 du 10.11.2008 (04734166 / CH-660.2.293.999-7)

■ **Similor Kugler SA**, à Carouge (GE), CH-660-0002917-3, exploitation d'une robinetterie complètement intégrée, etc. (FOSC du 22.05.2008, p. 7/4486936). Adjonction au but: opérations à caractère commercial, industriel ou financier (cf. statuts pour but complet). Statuts modifiés le 03.11.2008 ainsi que sur des points non soumis à publication. Registre journalier No 14362 du 10.11.2008 (04732648 / CH-660.0.002.917-3)

■ **Société des Forces-Motrices de Chancy-Pougny**, à Chancy, CH-660-0006917-8, acquisition de la concession, aménagement et exploitation de l'usine de production de force motrice (FOSC du 07.07.2008, p. 10/4561816). Nouvelle raison sociale: **Société des Forces-Motrices de Chancy-Pougny SA**. Nouveaux statuts du 16.10.2008. Registre journalier No 14363 du 10.11.2008 (04732650 / CH-660.0.006.917-8)

■ **Société Immobilière Rue Liotard Q**, à Genève, CH-660-0046931-3, société

anonyme (FOSC du 20.04.1999, p. 2561). «Société Fiduciaire Prévisia» n'est plus organe de révision. Registre journalier No 14364 du 10.11.2008 (04734168 / CH-660.0.046.931-3)

■ **Sogetri SA**, à Lancy, CH-660-0160991-5, exploitation et gestion de centres de tri des déchets de chantier et assimilés (FOSC du 25.01.2008, p. 6/4308686). L'administrateur Chavaz Jean-Charles est nommé président du conseil; il continue à signer individuellement. Chavaz Pierre et Morisod Roger, de Troistorrents, à Monthey, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux; la procuration du premier est radiée. Registre journalier No 14365 du 10.11.2008 (04734170 / CH-660.0.160.991-5)

■ **SOGEX-Congress SA**, à Genève, CH-660-0655001-2, organisation d'expositions et de congrès (FOSC du 16.01.2008, p. 8/4292474). Nouvelle raison sociale: **Sogex Events SA**. Communication aux actionnaires: Feuille Officielle Suisse du Commerce ou lettre recommandée s'ils sont tous connus. Nouveaux statuts du 13.10.2008. Selon déclaration du conseil d'administration du 13.10.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. Registre journalier No 14366 du 10.11.2008 (04732896 / CH-660.0.655.001-2)

■ **Stand Fast Capital SA**, à Genève, CH-660-0206005-3, offrir des services de conseil et d'analyse financière en matière d'investissement, etc. (FOSC du 03.10.2007, p. 6/4138386). Communication aux actionnaires: par écrit (courrier, fax ou e-mail). Nouveaux statuts du 30.10.2008. CF Compagnie fiduciaire de révision SA n'est plus organe de révision. Selon déclaration de l'administrateur unique du 30.10.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. Registre journalier No 14367 du 10.11.2008 (04732652 / CH-660.0.206.005-3)

■ **Statos Petroleum SA**, à Genève, CH-660-1184989-7, commerce et courtage de produits pétroliers et de ses dérivés (FOSC du 06.07.2006, p. 11/3452096). Communication aux actionnaires: Feuille Officielle Suisse du Commerce et lettre recommandée ou courriel aux actionnaires connus. Nouveaux statuts du 30.10.2008. Selon déclaration du conseil d'administration du 30.10.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. MAZARS CORESA n'est plus organe de révision. Registre journalier No 14368 du 10.11.2008 (04734172 / CH-660.1.184.989-7)

■ **Swissport International SA, succursale du Grand-Saconnex près Genève**, au Grand-Saconnex, CH-660-1664005-3, acquisition, administration et vente de participations, etc., entreprise ayant son siège à Opfikon (FOSC du 28.07.2008, p. 8/4592404). La procuration de Christen Jean-Luc est radiée. Registre journalier No 14369 du 10.11.2008 (04732898 / CH-660.1.664.005-3)

■ **TECHNILAB SA**, à Lancy, CH-660-0802007-4, tous travaux liés à la technique dentaire, etc. (FOSC du 14.05.2007, p. 8/3928878). YMAJ Finance SA n'est plus organe de révision. Registre journalier No 14370 du 10.11.2008 (04734174 / CH-660.0.802.007-4)

■ **THE CLEVER COMPANY Sàrl**, à Genève, CH-660-1138000-8, assistance et services dans les domaines administratif,

financier et comptable, etc. (FOSC du 08.09.2008, p. 10/4642010). Kidston Rosie n'est plus associée ni gérante; ses pouvoirs sont radiés et ses 19 parts de CHF 1'000 ont été cédées à la société Bullion Real Estate GmbH (CH-092-4017888-3), à Baar, nouvelle associée pour 19 parts de CHF 1'000. Nouveau gérant: Longcroft Dominic James Stoddart, de Grande-Bretagne, à Lauenen, président, avec signature individuelle. Registre journalier No 14371 du 10.11.2008 (04734176 / CH-660.1.138.000-8)

■ **TOTAL (SUISSE) SA**, à Vernier, CH-660-0222961-4, achat, vente, importation, exportation, stockage, etc. (FOSC du 03.09.2008, p. 8/4635174). Hofer Beat est maintenant domicilié à Epalinges. Registre journalier No 14372 du 10.11.2008 (04734178 / CH-660.0.222.961-4)

■ **TRANSATIGNY SA**, à Satigny, CH-660-2298004-1, gestion de tous déchets et granulats, etc. (FOSC du 28.12.2004, p. 8/2614076). Administration: Chavaz Jean-Charles, nommé président, lequel continue à signer individuellement, Chavaz Pierre, d'Onex, à Veigy-Foncenex, F, et Morisod Roger, de Troistorrents, à Monthey, lesquels signent collectivement à deux. Registre journalier No 14373 du 10.11.2008 (04734180 / CH-660.2.298.004-1)

■ **TRANSVOIRIE SA**, à Chêne-Bougeries, CH-660-0310000-7, services et prestations dans le domaine du transport, etc. (FOSC du 10.07.2008, p. 7/4567910). Administration: Chavaz Jean-Charles, nommé président, lequel continue à signer individuellement, Chavaz Pierre, et Morisod Roger, de Troistorrents, à Monthey, lesquels signent collectivement à deux; la procuration de Chavaz Pierre est radiée. Registre journalier No 14374 du 10.11.2008 (04734182 / CH-660.0.310.000-7)

■ **VDB DISTRIBUTION SA**, à Genève, CH-550-1036547-6, financement, administration et gestion de participations dans le domaine financier, etc. (FOSC du 28.09.2007, p. 8/4131532). Nouvelle adresse: avenue de Frontenex 32, c/o Fiduciaire A. Richard SA, 1207 Genève. Registre journalier No 14375 du 10.11.2008 (04734184 / CH-550.1.036.547-6)

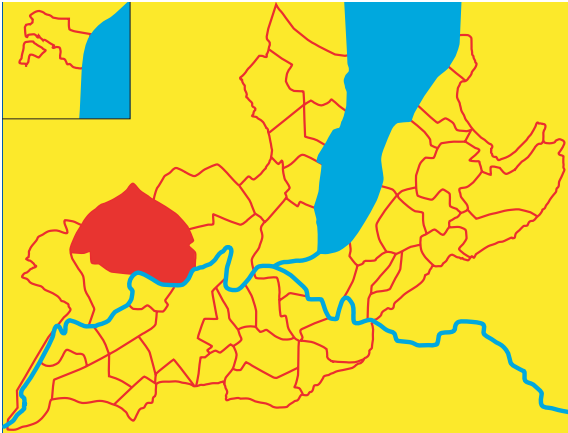
■ **VDB Exclusives (Suisse) SA**, à Genève, CH-217-1001999-9, toutes activités commerciales, notamment dans le domaine du commerce de luxe, etc. (FOSC du 28.09.2007, p. 8/4131534). Nouvelle adresse: avenue de Frontenex 32, c/o Fiduciaire A. Richard SA, 1207 Genève. Registre journalier No 14376 du 10.11.2008 (04734186 / CH-217.1.001.999-9)

RADIATIONS

■ **ART'ASIA Nanette Carou Tome**, à Genève, CH-660-2421005-7, vente et exposition d'objet artisanal du monde, etc. (FOSC du 24.11.2005, p. 5). L'inscription est radiée par suite de cessation de l'exploitation. Registre journalier No 14377 du 10.11.2008 (04732900 / CH-660.2.421.005-7)

■ **Comit SA**, succursale à Genève, CH-660-0353004-7, services informatiques, etc., entreprise ayant son siège à Zurich (FOSC du 14.03.2008, p. 6/4386656). La succursale est radiée par suite de cessation de l'exploitation. Registre journalier No 14378 du 10.11.2008 (04732902 / CH-660.0.353.004-7)

(Suite en page 11)



SCommune de atigny



Les autorités

Maire
M. Philippe Poget
Conseillers administratifs
M^{me} Martine Roset
M. Claude Guinans
Conseil municipal
Il est composée de 19 membres
et est présidé par M. Yvan Vannay

Population

3203 habitants au 31 octobre 2008
Rang: 19^e commune du canton sur 45

Emplois dans la commune

7054 emplois
Secteur primaire: 3,4%
Secteur secondaire: 55,3%
Secteur tertiaire: 41,3%
Rang: 8^e commune du canton sur 45

Elèves et apprentis

Enseignement public: 94,7%
Enseignement enfantin et primaire: 46,9%
Cycle d'orientation: 13,3%
Niveau secondaire et tertiaire: 19,9%
Enseignement privé: 5,3%
Rang: 18^e commune du canton sur 45

Les surfaces

● Agricole	59,5%
● Habitable	19,5%
● Boisée	18,6%
● Surfaces improductive	2,5%

Rang: 1^{re} commune du canton sur 45

Taux des centimes additionnels

39 centimes

Mairie

17, rampe de Chouilly
1242 Satigny
Tél. 022 753 90 40
Fax 022 753 90 50
E-mail: info@satigny.ch
www.satigny.ch
Horaire
Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h
Le mercredi de 18 h à 19 h 30

Services communaux

Protection civile

OPC Meyrin-Mandement
Commandant: M. Didier Brodard
Tél. 022 989 16 96

Gendarmerie

Poste de Blandonnet
Tél. 022 427 93 21

Service du feu

Commandant *ad interim*:
plt Raymond Meister
www.pompier-satigny.ch

Secrétariat-comptabilité

M. Didier Eissler, secrétaire général
M. Olivier Saillet, secrétaire adjoint

Armoiries

Les armoiries de la commune de Satigny sont tirées du sceau du prieuré de Satigny de 1340. Ce sceau représente une main tenant une clef à double panneton avec un soleil et un croissant. La commune de Satigny a supprimé la main et a donné à l'écu les couleurs cantonales et fédérales actuelles.

La commune en bref: un grand territoire avec des richesses naturelles,
des activités tant agricoles qu'artisanales et industrielles, une population en rapide augmentation

Satigny, une commune en pleine évolution

Présentation rapide

La commune de Satigny est formée du village de Satigny et de plusieurs hameaux qui ont appartenu à des seigneurs différents avant d'être réunis pour former la plus grande commune du canton (1892 ha) et la plus grande commune viticole de Suisse (469 ha de vignoble). Les hameaux se répartissent sur le coteau viticole (Bourdigny-Dessus et Bourdigny-Dessous, Chouilly, Peissy) et le long du Rhône (Peney-Dessus et Peney-Dessous). On trouve encore d'autres lieux-dits avec des habitats groupés à la Boverie et à Montfleury. Outre le Rhône, deux grandes rivières traversent notre commune: le Nant d'Avril venant de Meyrin et l'Allondon



La mairie

qui fait frontière avec la France, rivières auxquelles viennent s'ajouter de multiples ruisseaux ou nants parcourant les vallons dans les forêts. Les promeneurs aiment à contempler ces richesses naturelles et ce beau paysage. Il est d'autant plus important de leur faire prendre conscience du fait que ce paysage est façonné principalement par les activités agricoles et viticoles et constitue le fruit d'un long travail. En respectant ces cultures et ceux qui en vivent, nous montrons notre respect pour ce que nous admirons.



ZIMEYSA

En direction de Meyrin et de Vernier, la commune héberge deux grandes zones industrielles, la ZIMEYSA et la ZIBAY, qui représentent plus de 6000 emplois répartis dans quelque 400 entreprises (construction, automobiles, industrie, alimentation, produits chimiques et même un petit bout du CERN). De nombreux artisans travaillent sur notre commune et notamment M. Fritz

Lanz, maréchal-ferrant, sacré meilleur artisan genevois en 2008. A ces deux facteurs de richesse (l'économie et l'environnement) vient encore s'ajouter une richesse sociale illustrée par les activités tant sportives qu'artistiques développées par les nombreuses associations qui œuvrent sur la commune. Et nous avons même retrouvé une jeunesse de Satigny, ancienne société autrefois disparue mais qui redémarre et participe avec dynamisme aux activités communales.

Une nouvelle crèche à Satigny

Après une longue gestation, la commune a ouvert cet automne son nouvel espace de vie enfantine, l'Omnibulle. En plus des 43 places de jardin d'enfants, il offre 38 places de crèche à la journée. Entre la décision politique, fruit de longues concertations, et l'inauguration, deux ans se sont écoulés qui ont permis la mise sur pied d'une fondation de droit privé gérant cette structure et la rénovation complète du bâtiment de 1500 m². Cet aboutissement offre à notre population une prestation très recherchée dans des conditions d'accueil de qualité pour nos enfants. Il constitue aussi une manière de rendre hommage aux pionnières qui se sont battues avec pugnacité pour obtenir cette crèche. La grandeur du bâtiment permettra même à terme d'augmenter la capacité de la crèche de 20 places. La fête d'inauguration s'est déroulée conjointement avec la commémoration des dix ans de notre place du village, bordée par un EMS, un petit centre commercial et une arcade médicale. La place est devenue ainsi un véritable espace de vie et de rencontres intergénérationnelles.

Satigny prépare son avenir

La construction de notre nouvelle école au centre du village a servi de déclencheur pour de nombreuses construc-

tions aux alentours, au point que la commune s'apprête à accueillir d'ici quelques années environ 1000 nouveaux habitants. Cette évolution rapide constitue l'un des principaux enjeux de notre plan directeur communal en cours d'élaboration, dans une démarche participative. Ce plan est l'occasion de réfléchir à notre avenir commun, de se donner les moyens d'accueillir et d'intégrer au mieux les futurs citoyens, de se forger ensemble une identité nouvelle.



La place du village

Ces réflexions dépassent aussi les frontières communales et sont l'occasion de renforcer nos liens et collaborations traditionnelles avec nos voisins directs du Mandement (Russin et Dardagny) mais aussi avec Meyrin et Vernier, notamment sur la gestion de nos zones industrielles. Mais Satigny agit aussi maintenant pour son avenir, en misant sur la durabilité des actions communales. Nous visons l'obtention du label Cité de l'énergie, nous améliorons la collecte et le tri des déchets en installant progressivement des conteneurs enterrés à proximité des nouvelles constructions, nous promovons une mobilité plus douce et un meilleur usage des transports publics, ayant la chance d'être sur la ligne d'un RER déjà existante.

Philippe Poget, Maire



Le Prieuré

REGISTRE DU COMMERCE (SUITE)

■ **Createrre, Freyre et Blattner**, à Chêne-Bourg, CH-660-1228007-3, conception, mise en place et entretien d'espaces agroécologiques, etc. (FOSC du 25.05.2007, p. 8/3948298). Selon décision des associés du 16 octobre 2008, la société a prononcé sa dissolution. La liquidation a été opérée sous la raison de commerce: **Createrre, Freyre et Blattner, en liquidation**. Liquidateurs: les associés Blattner Cédric et Freyre Nicolas avec signature collective à deux. Sa liquidation étant terminée, la société est radiée. Registre journalier No 14379 du 10.11.2008 (04732904 / CH-660.1.228.007-3)

■ **Gabriella Cruise**, à Genève, CH-660-6302008-2, exploitation d'un café-restaurant, bar, karaoké (FOSC du 18.06.2008, p. 7/4528432). L'inscription est radiée par suite de cessation de l'exploitation. Registre journalier No 14380 du 10.11.2008 (04732906 / CH-660.6.302.008-2)

■ **PIAZZETTA ENTREPRISE CAROUGE**, à Carouge (GE), CH-660-7280008-5, peinture, papiers peints, crépis, rénovation, décoration, gypserie et plâtre (FOSC du 21.10.2008, p. 6/4699596). L'inscription est radiée par suite de cessation de l'exploitation. Registre journalier No 14381 du 10.11.2008 (04732908 / CH-660.7.280.008-5)

FOSC DU 17 NOVEMBRE 2008, No 223.

NOUVELLES INSCRIPTIONS

■ **ACServices, I. Bavière Jornot**, à Avully, chemin de Verdy 1, 1237 Avully, CH-660-7528008-0. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Bavière Jornot Isabelle, de Genève, à Avully. But: travaux administratifs: secrétariat, salaires, état des lieux, organisation bureautique, préparation de pièces comptables, saisie. Registre journalier No 14382 du 11.11.2008 (04735228 / CH-660.7.528.008-0)

■ **Anode International Trading SA**, à Genève, rue Rodolphe-Toepffer 8, c/o ATC (Switzerland) Sàrl, 1206 Genève, CH-660-7536008-0. Nouvelle société anonyme. Statuts du 07.11.2008. But: vente, fabrication, commercialisation sur le plan international de matières premières, de produits dérivés, ainsi que la propriété intellectuelle; le groupe est spécialisé dans le marché de l'énergie et particulièrement dans le commerce de l'électricité (cf. statuts pour but complet). Capital-actions: CHF 100'000, entièrement libéré, divisé en 100 actions de CHF 1'000, nominatives, liées selon statuts. Organe de publication: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Communication aux actionnaires: lettre recommandée. Administration: Krul Herman Jan Pieter, des Pays-Bas, à Corsier, est administrateur unique avec signature individuelle. Selon déclaration de l'administrateur unique du 07.11.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. Registre journalier No 14383 du 11.11.2008 (04735230 / CH-660.7.536.008-0)

■ **Berat Halili**, à Lancy, avenue du Cimetière 16 bis, 1213 Petit-Lancy, CH-660-7526008-6. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Halili Berat, du Kosovo, à Lancy. But: entreprise de gypserie, pein-

ture, papiers peints, faux plafonds et cloisons. Registre journalier No 14384 du 11.11.2008 (04735232 / CH-660.7.526.008-6)

■ **Boesch et Cie**, à Carouge (GE), rue de la Faïencerie 13, 1227 Carouge, CH-660-7531008-9. Nouvelle société en nom collectif qui a commencé le 13.11.2008. Objet: peintre en bâtiment. Associés: Boesch Philippe, de Meyrin, à Carouge, et Boesch Tumisha, de Meyrin, à Carouge. Registre journalier No 14385 du 11.11.2008 (04735234 / CH-660.7.531.008-9)

■ **hotium Sàrl**, à Genève, rue De-Grenus 7, 1201 Genève, CH-660-7461008-0. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts du 28.10.2008. But: réaliser opération financière pour son compte ou pour le compte de tiers, donner tout conseil dans le domaine financier, économique et juridique, distribuer tout produit financier, être active dans le domaine du courtage tant mobilier qu'immobilier, exercer toute gestion ou administration du patrimoine et être active dans le domaine de l'import-export de tous les types de biens (cf. statuts pour but complet). Prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: selon statuts. Capital: CHF 20'000. Organe de publication: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Communication aux associés: par écrit ou par courriel. Associé-gérant: Hasler Pascal, du Liechtenstein, à Vionnaz, pour 200 parts de CHF 100, avec signature individuelle. Selon déclaration du gérant du 28.10.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. Registre journalier No 14386 du 11.11.2008 (04735948 / CH-660.7.461.008-0)

■ **La Cantine Sàrl**, à Genève, avenue de Sainte-Clotilde 18, 1205 Genève, CH-660-7535008-7. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts du 06.11.2008. But: exploitation d'une brasserie-café-restaurant (cf. statuts pour but complet). Prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: selon statuts. Capital: CHF 20'000. Organe de publication: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Communication aux associés: par lettre recommandée ou courriel. Associés: Labrosse Els, de Belgique, à Jonzier, F, pour une part de CHF 1'000, Labrosse Serge, de France, à Jonzier, F, pour 12 parts de CHF 1'000, et Ohayon Albert, de Genève, à Mies, pour 7 parts de CHF 1'000. Gérants: les associés Labrosse Serge, président, et Labrosse Els, avec signature individuelle; l'associé Ohayon Albert n'exerce pas la signature sociale. Signature individuelle de Schwab Xavier, de et à Genève, directeur. Selon déclaration des gérants du 06.11.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. Registre journalier No 14388 du 11.11.2008 (04735950 / CH-660.7.535.008-7)

MUTATIONS

■ **A. Hak Industrial Services Central Europe GmbH**, à Genève, CH-660-1733005-5, participer ou s'intéresser à d'autres entreprises industrielles, etc. (FOSC du 01.09.2005, p. 6). Par suite du transfert de son siège à Zurich, la société est inscrite au registre du commerce du canton de Zurich; par conséquent, elle est radiée d'office du registre de Genève.

Registre journalier No 14447 du 11.11.2008 (04734468 / CH-660.1.733.005-5)

■ **ABEGG SERVICES SA**, à Perly-Certoux, CH-550-0116682-4, étude, service, réalisation, entretien et exploitation de toutes installations de production et de distribution de chaleur, etc. (FOSC du 17.01.2005, p. 8/2644716). Nouveau siège: Genève, rue du Nant 8, 1207 Genève. Adjonction au but: conseils économique et financier dans le domaine de la construction, de l'industrie et du commerce (cf. statuts pour but complet). Communication aux actionnaires: Feuille Officielle Suisse du Commerce ou lettre recommandée s'ils sont tous connus. Nouveaux statuts du 05.11.2008. Registre journalier No 14390 du 11.11.2008 (04735952 / CH-550.0.116.682-4)

■ **AGENCEMENTS C. KURSNER & Cie SA**, à Versoix, CH-660-1115002-6, achat, vente, installation et agencement de cuisines, etc. (FOSC du 11.11.2008, p. 7/4727536). La procuration de Pisani Claudio est radiée. Nouvel organe de révision: NOTIO SA (CH-621.3.007.062-2), à Martigny. Registre journalier No 14391 du 11.11.2008 (04735954 / CH-660.1.115.002-6)

■ **Alt ALTINVEST SA**, à Genève, CH-660-2394007-2, conseils financiers, etc. (FOSC du 09.05.2008, p. 7/4469386). Nouvelle raison sociale: **Bernheim, Dreyfus & Co. SA**. Statuts modifiés le 06.11.2008. Registre journalier No 14392 du 11.11.2008 (04735956 / CH-660.2.394.007-2)

■ **Alvand GmbH**, à Genève, CH-270-4014283-9, commerce international, achat, vente, courtage, importation, exportation et distribution de produits orientaux, etc. (FOSC du 07.08.2008, p. 6/4604078). Torabi Davood n'est plus associé; sa part de CHF 1'000 a été cédée au gérant Mostamandi Haroun. L'associé Farid Mohammad n'est plus gérant et ses pouvoirs sont radiés; sa part a été réduite de CHF 100'000 à CHF 1'000 et cédée à concurrence de CHF 19'000 au gérant Mostamandi Haroun également, nouvel associé pour une part de CHF 20'000, à concurrence de CHF 40'000 à Bakhshandeh Mojtaba, d'Iran, à Annecy, F, nouvel associé pour une part de CHF 40'000, et à concurrence de CHF 40'000 à Bakhshandeh Behjatolsadat, d'Iran, à Annecy, F, nouvelle associée pour une part de CHF 40'000. Statuts modifiés le 06.11.2008. Gérants: les associés Bakhshandeh Mojtaba, président, Bakhshandeh Behjatolsadat et Mostamandi Haroun, avec signature individuelle; l'associé Farid Mohammad n'exerce plus la signature sociale. Registre journalier No 14393 du 11.11.2008 (04735958 / CH-270.4.014.283-9)

■ **Arcopharma SA**, à Genève, CH-660-0458980-9, fabrication et vente de produits pharmaceutiques et biologiques, etc. (FOSC du 15.07.2008, p. 8/4574952). Organe de révision: Fiduciaire Jean-Claude Meyer (CH-660-0894006-5), à Genève. Registre journalier No 14394 du 11.11.2008 (04735960 / CH-660.0.458.980-9)

■ **Argentum Group SA**, à Genève, CH-550-1044726-8, conseils et services entrant dans l'activité d'une fiduciaire, etc. (FOSC du 27.07.2007, p. 6/4045404). Nouvelle adresse: rue Verdaine 9, 1204 Genève.

Registre journalier No 14395 du 11.11.2008 (04735962 / CH-550.1.044.726-8)

■ **Armand Berthault Immobilier**, à Puplinge, CH-660-1742007-9, courtage immobilier, vente et achat d'appartements, etc. (FOSC du 23.07.2007, p. 7/4036730). Nouveau siège: Chêne-Bougeries, chemin du Mont-Blanc 26, 1224 Chêne-Bougeries.

Registre journalier No 14396 du 11.11.2008 (04735964 / CH-660.1.742.007-9)

■ **Banque Pasche SA**, à Genève, CH-660-0123957-9, exploitation d'une banque et activité de négociant en valeurs mobilières (FOSC du 08.10.2008, p. 5/4683160). Sztremmer Martin, jusqu'ici sous-directeur, nommé directeur adjoint, Castro Ana, nommée sous-directrice, et Hunziker Thomas, nommé sous-directeur, signent collectivement à deux; la procuration de Castro Ana et Hunziker Thomas est radiée. Signature collective à deux a été conférée à Fevre Hubert, de France, à Genève, Giaume Olivier, de France, à Beaumont, F, et Meyer Yves, de Marly, à Veyrier, directeurs adjoints. Procuration collective à deux a été conférée à Rossier Laila, de Mase, à Vex. Registre journalier No 14397 du 11.11.2008 (04735966 / CH-660.0.123.957-9)

■ **Bernard Roh SA**, à Genève, CH-660-0609993-5, promotion immobilière, gé-rance, achat et vente d'immeubles, etc. (FOSC du 06.11.2007, p. 7/4187456). «UNIFID Conseils SA» n'est plus organe de révision. Nouvel organe de révision: Cabinet Fiscal et Comptable, J.-F. Meillard (CH-550-0028084-5), à Cugy. Registre journalier No 14398 du 11.11.2008 (04735968 / CH-660.0.609.993-5)

■ **Bertani International SA**, à Genève, CH-660-1871997-4, organisation et courtage de transport en Europe, etc. (FOSC du 19.08.2008, p. 7/4617042). Conversion des 250 actions de CHF 1'000, jusqu'ici au porteur, en actions nominatives. Capital-actions: CHF 250'000, entièrement libéré, divisé en 250 actions de CHF 1'000, nominatives. Communication aux actionnaires: lettre ou courriel. Nouveaux statuts du 30.10.2008. Augmentation ordinaire du capital-actions porté de CHF 250'000 à CHF 1'000'000 par l'émission de 750 actions de CHF 1'000, nominatives, entièrement libérées par conversion de fonds propres dont la société peut librement disposer. Capital-actions: CHF 1'000'000, entièrement libéré, divisé en 1'000 actions de CHF 1'000, nominatives. Statuts modifiés le 30.10.2008. L'administrateur Bertani Luciano, jusqu'ici vice-président, nommé secrétaire, continue à signer individuellement. Bertani Sergio, d'Italie, à Castiglione delle Stiviere, I, est membre et vice-président du conseil d'administration avec signature individuelle. Rossi Giovanni est maintenant domicilié à Dubaï, ARE. Registre journalier No 14399 du 11.11.2008 (04735970 / CH-660.1.871.997-4)

■ **Beton Resco SA**, à Carouge (GE), CH-660-0794988-6, achat et vente de béton et de matériaux en béton, exploitation, etc. (FOSC du 18.12.2006, p. 9/3686370). Nouvelle adresse: avenue du Cardinal-Mermillod 46, c/o Solem SA, 1227 Carouge. Registre journalier No 14400 du 11.11.2008 (04735972 / CH-660.0.794.988-6)

■ **BLP GAS OIL & FINANCE SA**, à Genève, CH-660-0936993-8, commerce, commercialisation et exploitation de matières premières en particulier dans le domaine du pétrole, etc. (FOSC du 11.11.2008, p. 7/4727540). Nouveaux statuts du 07.11.2008. Selon déclaration du conseil d'administration du 07.11.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint.

Registre journalier No 14401 du 11.11.2008 (04735974 / CH-660.0.936.993-8)

■ **Caisse de pension des sociétés Hewlett-Packard en Suisse**, à Genève, CH-660-0293973-0, fondation, prémunir les membres du personnel de l'entreprise Hewlett-Packard (Suisse) Sàrl, etc. (FOSC du 19.09.2007, p. 6/4117028). Les pouvoirs de Gnannt Robert, Henfling Heike, Himmel Frank Peter et Wochner Lucius, jusqu'ici membres du conseil, sont radiés. Rychener Peter, maintenant domicilié à Meilen, jusqu'ici membre du conseil, nommé gérant, continue à signer collectivement à deux. Brown Nicholas, de Grande-Bretagne, à Stäfa, Mattenberger Pierre, de Birr, à Tannay, et Yeates Tom, de Grande-Bretagne, à Founex, membres du conseil, signent collectivement à deux. Organe de révision: Ernst & Young AG (CH-020-9001069-0), succursale à Zurich. Registre journalier No 14402 du 11.11.2008 (04735976 / CH-660.0.293.973-0)

■ **Céline (Suisse) SA**, à Genève, CH-660-1058990-8, exploitation en Suisse de boutiques d'articles de mode, etc. (FOSC du 04.12.2007, p. 6/4230532). Brunschwig Serge n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Gobbetti Marco, d'Italie, à Paris, F, est membre-président du conseil d'administration avec signature individuelle.

Registre journalier No 14403 du 11.11.2008 (04735978 / CH-660.1.058.990-8)

■ **CHIARO DI LUNA SA**, à Genève, CH-660-2196000-1, exploitation d'un commerce de chaussures, etc. (FOSC du 07.06.2007, p. 8/3965050). «Fiscagest Sàrl» n'est plus organe de révision. Registre journalier No 14404 du 11.11.2008 (04735980 / CH-660.2.196.000-1)

■ **Concordo S.A.**, à Genève, CH-660-5614008-5, toute activité de conseil en matière immobilière, etc. (FOSC du 02.04.2008, p. 6/4411692). Signature individuelle a été conférée à Pernettes Yves, de France, à Divonne-les-Bains, F, directeur. Registre journalier No 14405 du 11.11.2008 (04735982 / CH-660.5.614.008-5)

■ **Coopérative d'habitation Les Falaises**, à Genève, CH-660-0032949-7, société coopérative (FOSC du 10.03.2008, p. 6/4379394). Allaz Jean-Pierre (décédé) n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Registre journalier No 14406 du 11.11.2008 (04735984 / CH-660.0.032.949-7)

■ **Diamond Concepts SA**, à Genève, CH-660-1809000-3, services en relation avec le conseil aux particuliers, etc. (FOSC du 06.03.2006, p. 7/3273282). Eraers Patrick n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Registre journalier No 14407 du 11.11.2008 (04735986 / CH-660.1.809.000-3)

(Suite page suivante)

► acteur du développement durable

SERBÉCO
recyclage.ch

BiO diesel
Z.I. BOIS-DE-BAY - 1242 SATIGNY - TÉL. 022 341 15 20

GERBER FRÈRES
CARROSSERIE GERBER Frères
Carrosserie • Peinture au four • Marbre universel

Chemin Merdisel 3
1242 Satigny

Tél. (022) 753 15 96
Fax (022) 753 22 86

VEOLIA
TRANSPORT
Votre partenaire pour vos voyages, excursions
congrès et transports réguliers

Prix et réservations sur :
www.dupraz-bus.ch

DBG, DUPRAZ BUS GENEVE SA - 18, BOIS-DE-BAY - CH-1242 SATIGNY
TEL. 022 756 90 00 - FAX 022 756 90 10

CHAUFFER AU MAZOUT

PORTALES & BONNET

197, rte du Mandement
1242 Satigny

Tél 022 753 24 00
Fax 022 753 25 35

portales.bonnet@bluewin.ch

vente aux
enchères
publique

29 novembre
dès 14.00 h

BIJOUX
Expo dès le 24 novembre
Fermeture définitive 31 décembre

Ludwig Muller - 2, rue de la Cité, Genève
www.blavignac.com - 022 321 05 53

Abonnez-vous à la **FAO** Feuille d'Avis Officielle
de la République et Canton de Genève

12 mois Fr.180.- (café & AVS Fr. 155.-)

Publicitas SA
35 rue de la Synagogue - 1204 Genève
022 807 34 00 - **www.publicitas.com**

veranco
Il fait bon vivre dans nos vérandas !

**300 m² d'exposition
à St Julien en Genevois
(en face du Macumba)**

Prisme Créations
ch. du Daru 2 - 1228 Plan-les-Quates
Tél. 022 792 44 59
www.veranco-prisme.com

Préserver votre santé, consommez enfin votre eau de robinet.

IP **Inter Protection Technology**
Système CEC™

Inter Protection avec son expérience confirmée vous offre une eau potable de haute qualité et de sécurité au moindre coût avec le système CEC™

Certifié ISO 9001:2000

Inter Protection SA
CH-1053 Cugy, T +41 (0)21 731 71 21
info@interprotection.ch, www.interprotection.ch

Assainissement de conduites

REGISTRE
DU COMMERCE
(SUITE)

■ **Ecole de Préparation et Soutien Universitaire (EPSU) Sàrl**, à Genève, CH-660-1047005-0, gestion et exploitation d'établissements d'enseignement privé, etc. (FOSC du 11.07.2005, p. 7/2925838). Division de la part de CHF 19'000 et de la part de CHF 1'000 formant le capital de CHF 20'000 en 200 parts de CHF 100 réparties selon les participations antérieures, soit Poskriakov Natalia pour 190 parts de CHF 100 et Poskriakov Serguei pour 10 parts de CHF 100. Prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: selon statuts. Communication aux associés: par lettre, téléfax ou e-mail. Nouveaux statuts du 07.11.2008. L'associé-gérant Poskriakov Serguei, nommé président, continue à signer individuellement. Selon déclaration des gérants du 07.11.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. Nouvelle adresse: rue Voltaire 12, 1201 Genève.
Registre journalier No 14408 du 11.11.2008 (04735238 / CH-660.1.047.005-0)

■ **Ecoservices SA**, à Carouge (GE), CH-660-1517998-1, exploitation d'un bureau de conseil en environnement et sécurité (FOSC du 02.09.2008, p. 7/4634716). SOFIMEX SA n'est plus organe de révision. Nouvel organe de révision: Experco Partenaires SA (CH-660-0042979-7), à Genève.
Registre journalier No 14409 du 11.11.2008 (04735988 / CH-660.1.517.998-1)

■ **EP Electricité SA**, à Genève, CH-660-0354981-9, services et entreprise d'installation générale d'électricité, etc. (FOSC du 21.08.2008, p. 7/4620296). Les pouvoirs de Giger Alain sont radiés. La procuration de Baeriswyl Sonia est radiée. Signature collective à deux a été conférée à Heiniger Philippe, à Aarau, directeur général.
Registre journalier No 14410 du 11.11.2008 (04735990 / CH-660.0.354.981-9)

■ **ESPERANZA INVESTMENTS AND TRADE SA**, à Genève, CH-660-2236001-9, achat, vente, leasing, importation, exportation, etc. (FOSC du 26.02.2008, p. 6/4360678). La société est dissoute par décision de l'assemblée générale du 10.11.2008. Sa liquidation est opérée sous la raison sociale: **ESPERANZA INVESTMENTS AND TRADE SA, en liquida-tion**. Wolfe Martin Suzanne, Özal Metin Kemal, et Davet Suzanne ne sont plus administrateurs; leurs pouvoirs sont radiés. Liquidateur: Keserue Andrew, de Nouvelle-Zélande, à Pully, avec signature individuelle.
Registre journalier No 14411 du 11.11.2008 (04735992 / CH-660.2.236.001-9)

■ **Fernanda Simao successeur de Ecole privée d'esthétique Michelle Paschoud**, à Genève, CH-660-2287006-5 (FOSC du 09.02.2007, p. 8/3768256). Nouvelle raison de commerce: **Ecole privée d'esthétique Michelle Paschoud, successeur Fernanda Simao**.
Registre journalier No 14412 du 11.11.2008 (04735994 / CH-660.2.287.006-5)

■ **Fondation de prévoyance en faveur du personnel du Conservatoire populaire de musique de Genève CPM**, à Genève, CH-660-0830990-5, prémunir les membres de l'entreprise contre les conséquences économiques résultant de la vieillesse, etc. (FOSC du 21.01.2008, p. 8/4299618). Morisod Raymond n'est plus membre du conseil. De Los Cobos Lesowsky Rosenberg Sergio, membre du conseil, a été nommé trésorier; il n'exerce pas la signature sociale. Ispérian Claire, de et à Genève, est membre du conseil; elle n'exerce pas la signature sociale.
Registre journalier No 14413 du 11.11.2008 (04735996 / CH-660.0.830.990-5)

■ **FONDATION DE SOUTIEN A L'ORGANISATION MONDIALE CONTRE LA TORTURE (OMCT)**, à Genève, CH-660-2307003-2, promouvoir et soutenir les activités de l'OMCT (FOSC du 27.06.2008, p. 9/4547566). Les pouvoirs de Ormond François-Michel, jusqu'ici membre du conseil, sont radiés.
Registre journalier No 14414 du 11.11.2008 (04735998 / CH-660.2.307.003-2)

■ **FORCE OF CEREALS PHARMA Cie SA**, à Genève, CH-660-0917999-3, fabrication, vente et recherche de produits pharmaceutiques et autres, etc. (FOSC du 18.12.2007, p. 8/4252574). Organe de révision: Fiduciaire Jean-Claude Meyer (CH-660-0894006-5), à Genève.
Registre journalier No 14415 du 11.11.2008 (04736000 / CH-660.0.917.999-3)

(Suite page suivante)

LÉGISLATION

Règlement modifiant le règlement d'application de l'article 16 de la loi sur l'imposition des personnes physiques – Impôt sur la fortune (RIPP-III-16)

du 19 novembre 2008

Le CONSEIL D'ETAT de la République et canton de Genève arrête :

Art. 1 Modifications

Le règlement d'application de l'article 16 de la loi sur l'imposition des personnes physiques – Impôt sur la fortune, du 29 août 2001, est modifié comme suit :

Art. 3 Calcul de l'impôt pour l'année 2009 (nouvelle teneur de la note), al. 1 et 2 (nouvelle teneur)

- ¹ L'indice de renchérissement I_t selon l'article 1 est, pour l'année 2009, de 117,5.
- ² Les barèmes figurant à l'article 16 de la loi sont adaptés comme suit :

a) Impôt sur la fortune pour l'année 2009 (indice 117,5)

Tranches		Taux de la tranche	Impôt maximum de la tranche	Impôt total
F	F	‰	F	F
1	à 111 059	1,75	194,35	194,35
111 060	à 222 117	2,25	249,90	444,25
222 118	à 333 176	2,75	305,40	749,65
333 177	à 444 234	3,--	333,15	1 082,80
444 235	à 666 352	3,25	721,90	1 804,70
666 353	à 888 469	3,50	777,40	2 582,10
888 470	à 1 110 586	3,75	832,95	3 415,05
1 110 587	à 1 332 703	4,--	888,45	4 303,50
1 332 704	à 1 665 879	4,25	1 416,00	5 719,50
plus de 1 665 879		4,50		

b) Impôt supplémentaire sur la fortune pour l'année 2009 (indice 117,5)

Tranches		Impôt maximum de la tranche	Impôt total	Taux de chaque tranche	Taux réel du maximum de la tranche
F	F	F	F	‰	‰
1	à 111 059	0,---	0,---	0,---	0,---
111 060	à 222 117	12,50	12,50	0,1125	0,0563
222 118	à 333 176	15,25	27,75	0,1375	0,0833
333 177	à 444 234	33,30	61,05	0,3000	0,1374
444 235	à 666 352	72,20	133,25	0,3250	0,2000
666 353	à 888 469	116,60	249,85	0,5250	0,2812
888 470	à 1 110 586	124,95	374,80	0,5625	0,3375
1 110 587	à 1 332 703	177,70	552,50	0,8000	0,4146
1 332 704	à 1 665 879	283,20	835,70	0,8500	0,5017
1 665 880	à 3 331 758	1 874,10	2 709,80	1,1250	0,8133
plus de 3 331 758				1,3500	tendant vers 1,3500

Art. 2 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat : Robert HENSLER

Règlement modifiant le règlement d'application de l'article 15 de la loi sur l'imposition des personnes physiques (Détermination du revenu net – Calcul de l'impôt et rabais d'impôt – Compensation des effets de la progression à froid) illustrant les barèmes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (RIPP-V-15)

du 19 novembre 2008

Le CONSEIL D'ETAT de la République et canton de Genève arrête :

Art. 1 Modifications

Le règlement d'application de l'article 15 de la loi sur l'imposition des personnes physiques (Détermination du revenu net – Calcul de l'impôt et rabais d'impôt – Compensation des effets de la progression à froid) illustrant les barèmes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, du 13 décembre 2000, est modifié comme suit :

Art. 1 (nouvelle teneur)

L'indice de renchérissement I_t , applicable au paramètre C_0 dont la valeur est déterminée par l'annexe C (art. 19 de la loi), est, pour l'année 2009, de 117,5.

D 3 13.04

Art. 2, al. 1 (nouvelle teneur)

¹ BAREME A (art. 11 de la loi) BAREME B (art. 12 de la loi)
(voir tableaux en annexe pour l'année fiscale 2009).

Art. 3, al. 1 (nouvelle teneur)

¹ Impôt de base, barème A, 2009 Impôt de base, barème B, 2009
(voir graphiques en annexe).

Art. 2 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat : Robert HENSLER

Septembre 2008

BAREME INDICATIF POUR LE CALCUL DE L'IMPÔT DE BASE SUR LE REVENU DES PERSONNES PHYSIQUES SELON LA LOI LIPP-V

Ce barème n'induit ni la diminution de 12 % de l'impôt sur le revenu selon loi du 26.9.1999, ni les centimes additionnels cantonaux et communaux

Exercice 2009 (indice 117.5)

Barème A (art. 11)					Barème B (art. 12)					Barème A (art. 11)					Barème B (art. 12)				
Revenu imposable Fr.	Impôt de base avant rabais Fr.	Taux effectif avant rabais %	Impôt de base avant rabais Fr.	Taux effectif avant rabais %	Revenu imposable Fr.	Impôt de base avant rabais Fr.	Taux effectif avant rabais %	Impôt de base avant rabais Fr.	Taux effectif avant rabais %	Revenu imposable Fr.	Impôt de base avant rabais Fr.	Taux effectif avant rabais %	Impôt de base avant rabais Fr.	Taux effectif avant rabais %					
100	0.30	0.30	0.25	0.25	6'100	216.90	3.56	125.50	2.08	200	0.70	0.35	0.55	0.28	6'200	223.20	3.60	129.25	2.08
200	0.70	0.35	0.55	0.28	6'300	229.60	3.64	133.05	2.11	300	1.25	0.42	0.95	0.32	6'400	236.00	3.69	136.85	2.14
300	1.25	0.42	0.95	0.32	6'500	242.55	3.73	140.75	2.17	400	1.95	0.49	1.40	0.35	6'600	249.10	3.77	144.70	2.19
400	1.95	0.49	1.40	0.35	6'700	255.75	3.82	148.65	2.22	500	2.75	0.55	1.95	0.39	6'800	262.45	3.86	152.70	2.25
500	2.75	0.55	1.95	0.39	6'900	269.25	3.90	156.75	2.27	600	3.65	0.61	2.50	0.42	6'000	276.10	3.94	160.85	2.30
600	3.65	0.61	2.50	0.42	7'000	276.10	3.94	160.85	2.30	700	4.75	0.68	3.15	0.45	6'100	283.00	3.99	165.05	2.32
700	4.75	0.68	3.15	0.45	7'100	283.00	3.99	165.05	2.32	800	5.90	0.74	3.85	0.48	6'200	289.95	4.03	169.25	2.35
800	5.90	0.74	3.85	0.48	7'200	289.95	4.03	169.25	2.35	900	7.20	0.80	4.65	0.52	6'300	297.00	4.07	173.50	2.38
900	7.20	0.80	4.65	0.52	7'300	297.00	4.07	173.50	2.38	1'000	8.65	0.87	5.50	0.55	6'400	304.10	4.11	177.80	2.40
1'000	8.65	0.87	5.50	0.55	7'400	304.10	4.11	177.80	2.40	1'100	10.20	0.93	6.40	0.58	6'500	311.25	4.15	182.15	2.43
1'100	10.20	0.93	6.40	0.58	7'500	311.25	4.15	182.15	2.43	1'200	11.85	0.99	7.35	0.61	6'600	318.50	4.19	186.55	2.45
1'200	11.85	0.99	7.35	0.61	7'600	318.50	4.19	186.55	2.45	1'300	13.65	1.05	8.40	0.65	6'700	325.80	4.23	191.00	2.48
1'300	13.65	1.05	8.40	0.65	7'700	325.80	4.23	191.00	2.48	1'400	15.55	1.11	9.45	0.68	6'800	333.15	4.27	195.45	2.51
1'400	15.55	1.11	9.45	0.68	7'800	333.15	4.27	195.45	2.51	1'500	17.55	1.17	10.60	0.71	6'900	340.55	4.31	200.00	2.53
1'500	17.55	1.17	10.60	0.71	7'900	340.55	4.31	200.00	2.53	1'600	19.70	1.23	11.85	0.74	7'000	348.00	4.35	204.55	2.56
1'600	19.70	1.23	11.85	0.74	8'000	348.00	4.35	204.55	2.56	1'700	21.95	1.29	13.10	0.77	7'100	355.55	4.39	209.20	2.58
1'700	21.95	1.29	13.10	0.77	8'100	355.55	4.39	209.20	2.58	1'800	24.30	1.35	14.45	0.80	7'200	363.10	4.43	213.85	2.61
1'800	24.30	1.35	14.45	0.80	8'200	363.10	4.43	213.85	2.61	1'900	26.75	1.41	15.85	0.83	7'300	370.75	4.47	218.55	2.63
1'900	26.75	1.41	15.85	0.83	8'300	370.75	4.47	218.55	2.63	2'000	29.35	1.47	17.30	0.87	7'400	378.45	4.51	223.30	2.66
2'000	29.35	1.47	17.30	0.87	8'400	378.45	4.51	223.30	2.66	2'100	32.05	1.53	18.80	0.90	7'500	386.20	4.54	228.10	2.68
2'100	32.05	1.53	18.80	0.90	8'500	386.20	4.54	228.10	2.68	2'200	34.85	1.58	20.40	0.93	7'600	394.00	4.58	232.90	2.71
2'200	34.85	1.58	20.40	0.93	8'600	394.00	4.58	232.90	2.71	2'300	37.75	1.64	22.05	0.96	7'700	401.90	4.62	237.80	2.73
2'300	37.75	1.64	22.05	0.96	8'700	401.90	4.62	237.80	2.73	2'400	40.75	1.70	23.75	0.99	7'800	409.80	4.66	242.70	2.76
2'400	40.75	1.70	23.75	0.99	8'800	409.80	4.66	242.70	2.76	2'500	43.85	1.75	25.50	1.02	7'900	417.80	4.69	247.65	2.78
2'500	43.85	1.75	25.50	1.02	8'900	417.80	4.69	247.65	2.78	2'600	47.05	1.81	27.30	1.05	8'000	425.80	4.73	252.65	2.81
2'600	47.05	1.81	27.30	1.05	9'000	425.80	4.73	252.65	2.81	2'700	50.35	1.86	29.20	1.08	8'100	433.90	4.77	257.70	2.83
2'700	50.35	1.86	29.20	1.08	9'100	433.90	4.77	257.70	2.83	2'800	53.80	1.92	31.10	1.11	8'200	442.05	4.80	262.80	2.86
2'800	53.80	1.92	31.10	1.11	9'200	442.05	4.80	262.80	2.86	2'900	57.30	1.98	33.10	1.14	8'300	450.20	4.84	267.95	2.89
2'900	57.30	1.98	33.10	1.14	9'300	450.20	4.84	267.95	2.89	3'000	60.90	2.03	35.15	1.17	8'400	458.45	4.88	273.10	2.91
3'000	60.90	2.03	35.15	1.17	9'400	458.45	4.88	273.10	2.91	3'100	64.65	2.09	37.25	1.20	8'500	466.75	4.91	278.30	2.93
3'100	64.65	2.09	37.25	1.20	9'500	466.75	4.91	278.30	2.93	3'200	68.45	2.14	39.40	1.23	8'600	475.10	4.95	283.55	2.95
3'200	68.45	2.14	39.40	1.23	9'600	475.10	4.95	283.55	2.95	3'300	72.35	2.19	41.65	1.26	8'700	483.50	4.98	288.85	2.98
3'300	72.35	2.19	41.65	1.26	9'700	483.50	4.98	288.85	2.98	3'400	76.35	2.25	43.90	1.29	8'800	491.95	5.02	294.20	3.00
3'400	76.35	2.25	43.90	1.29	9'800	491.95	5.02	294.20	3.00	3'500	80.45	2.30	46.25	1.32	8'900	500.40	5.05	299.55	3.03
3'500	80.45	2.30	46.25	1.32	9'900	500.40	5.05	299.55	3.03	3'600	84.60	2.35	48.60	1.35	9'000	508.95	5.09	305.00	3.05
3'600	84.60	2.35	48.60	1.35	10'000	508.95	5.09	305.00	3.05	3'700	88.90	2.40	51.05	1.38	9'100	517.55	5.12	310.45	3.07
3'700	88.90	2.40	51.05	1.38	10'100	517.55	5.12	310.45	3.07	3'800	93.25	2.45	53.55	1.41	9'200	526.20	5.16	315.95	3.10
3'800	93.25	2.45	53.55	1.41	10'200	526.20	5.16	315.95	3.10	3'900	97.75	2.51	56.10	1.44	9'300	534.85	5.19	321.45	3.12
3'900	97.75	2.51	56.10	1.44	10'300	534.85	5.19	321.45	3.12	4'000	102.30	2.56	58.70	1.47	9'400	543.60	5.23	327.05	3.14
4'000	102.30	2.56	58.70	1.47	10'400	543.60	5.23	327.05	3.14	4'100	106.90	2.61	61.35	1.50	9'500	552.35	5.26	332.65	3.17
4'100	106.90	2.61	61.35	1.50	10'500	552.35	5.26	332.65	3.17	4'200	111.65	2.66	64.05	1.53	9'600	561.20	5.29	338.30	3.19
4'200	111.65	2.66	64.05	1.53	10'600	561.20	5.29	338.30	3.19	4'300	116.45	2.71	66.85	1.55	9'700	570.05	5.33	344.00	3.21
4'300	116.45	2.71	66.85	1.55	10'700	570.05	5.33	344.00	3.21	4'400	121.35	2.76	69.65	1.58	9'800	578.95	5.36	349.70	3.24
4'400	121.35	2.76	69.65	1.58	10'800	578.95	5.36	349.70	3.24	4'500	126.35	2.81	72.55	1.61	9'900	587.90	5.39	355.45	3.26
4'500	126.35	2.81	72.55	1.61	10'900	587.90	5.39	355.45	3.26	4'600	131.40	2.86	75.45	1.64	10'000	596.95	5.43	361.30	3.28
4'600	131.40	2.86	75.45	1.64	11'000	596.95	5.43	361.30	3.28	4'700	136.55	2.91	78.45	1.67	10'100	605.95	5.46	367.10	3.31
4'700	136.55	2.91	78.45	1.67	11'100	605.95	5.46	367.10	3.31	4'800	141.80	2.95	81.45	1.70	10'200	615.05	5.49	373.00	3.33
4'800	141.80	2.95	81.45	1.70	11'200	615.05	5.49	373.00	3.33	4'900	147.10	3.00	84.55	1.73	10'300	624.20	5.52	378.90	3.35
4'900	147.10	3.00	84.55	1.73	11'300	624.20	5.52	378.90	3.35	5'000	152.50	3.05	87.70	1.75	10'400	633.35	5.56	384.85	3.38
5'000	152.50	3.05	87.70	1.75	11'400	633.35	5.56	384.85	3.38	5'100	157.95	3.10	90.90	1.78	10'500	642.55	5.59	390.85	3.40
5'100	157.95	3.10	90.90	1.78	11'500	642.55	5.59	390.85	3.40	5'200	163.50	3.14	94.10	1.81	10'600	651.85	5.62	396.90	3.42
5'200	163.50	3.14	94.10	1.81	11'600	651.85	5.62	396.90	3.42	5'300	169.15	3.19	97.40	1.84	10'700	661.10	5.65	402.95	3.44
5'300	169.15	3.19	97.40	1.84	11'700	661.10	5.65	402.95	3.44	5'400	174.85	3.24	100.75	1.87	10'800	670.45	5.68	409.05	3.47
5'400	174.85	3.24	100.75	1.87	11'800	670.45	5.68	409.05	3.47	5'500	180.65	3.28	104.15	1.89	10'900	679.85	5.71	415.20	3.49
5'500	180.65	3.28	104.15	1.89	11'900	679.85	5.71	415.20	3.49	5'600	186.50	3.33	107.55	1.92	11'000	689.25	5.74	421.35	3.51
5'600	186.50	3.33	107.55	1.92	12'000	689.25	5.74	421.35	3.51										
5'700	192.45	3.38	111.05	1.95															
5'800	198.45	3.42	114.60	1.98															
5'900	204.55	3.47	118.20	2.00															
6'000	210.70	3.51	121.85	2.03															

LE RABAIS D'IMPÔT SE CALCULE PAR APPLICATION DE CE MÊME BARÈME AUX MONTANTS DÉTERMINANTS POUR LE RABAIS D'IMPÔT. L'IMPÔT DE BASE EST ÉGAL À L'IMPÔT DE BASE AVANT RABAIS MOINS LE RABAIS D'IMPÔT. Page1/6

Septembre 2008

BAREME INDICATIF POUR LE CALCUL DE L'IMPÔT DE BASE SUR LE REVENU DES PERSONNES PHYSIQUES SELON LA LOI LIPP-V									
Ce barème n'induit ni la diminution de 12 % de l'impôt sur le revenu selon la loi du 26.9.1959, ni les centimes additionnels cantonaux et communaux									
Exercice 2009 (indice 117.5)									
Barème A (art. 11)			Barème B (art. 12)		Barème A (art. 11)			Barème B (art. 12)	
Revenu imposable Fr.	Impôt de base avant rabais Fr.	Taux effectif avant rabais %	Impôt de base avant rabais Fr.	Taux effectif avant rabais %	Revenu imposable Fr.	Impôt de base avant rabais Fr.	Taux effectif avant rabais %	Impôt de base avant rabais Fr.	Taux effectif avant rabais %
12'100	698.70	5.77	427.55	3.53	18'100	1'326.10	7.33	859.70	4.75
12'200	708.20	5.80	433.80	3.56	18'200	1'337.35	7.35	867.80	4.77
12'300	717.75	5.84	440.10	3.58	18'300	1'348.65	7.37	875.90	4.79
12'400	727.30	5.87	446.40	3.60	18'400	1'360.00	7.39	884.05	4.81
12'500	736.95	5.90	452.75	3.62	18'500	1'371.35	7.41	892.25	4.82
12'600	746.60	5.93	459.15	3.64	18'600	1'382.70	7.43	900.45	4.84
12'700	756.25	5.95	465.60	3.67	18'700	1'394.10	7.46	908.65	4.86
12'800	766.00	5.98	472.05	3.69	18'800	1'405.50	7.48	916.95	4.88
12'900	775.75	6.01	478.55	3.71	18'900	1'416.90	7.50	925.20	4.90
13'000	785.55	6.04	485.05	3.73	19'000	1'428.35	7.52	933.50	4.91
13'100	795.40	6.07	491.60	3.75	19'100	1'439.85	7.54	941.85	4.93
13'200	805.25	6.10	498.20	3.77	19'200	1'451.35	7.56	950.20	4.95
13'300	815.15	6.13	504.85	3.80	19'300	1'462.85	7.58	958.55	4.97
13'400	825.10	6.16	511.50	3.82	19'400	1'474.35	7.60	966.95	4.98
13'500	835.05	6.19	518.20	3.84	19'500	1'485.90	7.62	975.40	4.99
13'600	845.10	6.21	524.95	3.86	19'600	1'497.50	7.64	983.85	5.02
13'700	855.10	6.24	531.70	3.88	19'700	1'509.05	7.66	992.35	5.04
13'800	865.20	6.27	538.50	3.90	19'800	1'520.70	7.68	1'000.85	5.05
13'900	875.30	6.30	545.35	3.92	19'900	1'532.30	7.70	1'009.35	5.07
14'000	885.45	6.32	552.15	3.94	20'000	1'543.95	7.72	1'017.90	5.09
14'100	895.60	6.35	559.00	3.96	20'100	1'555.60	7.74	1'026.50	5.11
14'200	905.85	6.38	566.00	3.99	20'200	1'567.30	7.76	1'035.10	5.12
14'300	916.05	6.41	572.95	4.01	20'300	1'579.00	7.78	1'043.70	5.14
14'400	926.35	6.43	579.95	4.03	20'400	1'590.70	7.80	1'052.35	5.15
14'500	936.65	6.46	586.95	4.05	20'500	1'602.45	7.82	1'061.05	5.16
14'600	946.95	6.49	594.00	4.07	20'600	1'614.20	7.84	1'069.70	5.18
14'700	957.35	6.51	601.10	4.09	20'700	1'626.00	7.86	1'078.45	5.19
14'800	967.75	6.54	608.20	4.11	20'800	1'637.75	7.87	1'087.20	5.21
14'900	978.15	6.56	615.35	4.13	20'900	1'649.60	7.89	1'095.95	5.22
15'000	988.60	6.59	622.55	4.15	21'000	1'661.50	7.91	1'104.75	5.24
15'100	999.10	6.62	629.75	4.17	21'100	1'673.25	7.93	1'113.55	5.26
15'200	1'009.60	6.64	637.00	4.19	21'200	1'685.10	7.95	1'122.35	5.28
15'300	1'020.15	6.67	644.25	4.21	21'300	1'697.00	7.97	1'131.25	5.29
15'400	1'030.70	6.69	651.55	4.23	21'400	1'708.90	7.99	1'140.10	5.31
15'500	1'041.30	6.72	658.90	4.25	21'500	1'720.80	8.00	1'149.00	5.33
15'600	1'051.95	6.74	666.25	4.27	21'600	1'732.70	8.02	1'157.95	5.34
15'700	1'062.60	6.77	673.65	4.29	21'700	1'744.65	8.04	1'166.90	5.36
15'800	1'073.30	6.79	681.10	4.31	21'800	1'756.60	8.06	1'175.85	5.38
15'900	1'084.00	6.82	688.55	4.33	21'900	1'768.60	8.08	1'184.85	5.41
16'000	1'094.75	6.84	696.00	4.35	22'000	1'780.60	8.09	1'193.85	5.43
16'100	1'105.50	6.87	703.50	4.37	22'100	1'792.60	8.11	1'202.90	5.46
16'200	1'116.30	6.90	711.05	4.39	22'200	1'804.65	8.13	1'211.95	5.48
16'300	1'127.10	6.91	718.65	4.41	22'300	1'816.65	8.15	1'221.00	5.49
16'400	1'137.95	6.94	726.25	4.43	22'400	1'828.70	8.16	1'230.10	5.49
16'500	1'148.80	6.96	733.85	4.45	22'500	1'840.75	8.18	1'239.20	5.51
16'600	1'159.70	6.99	741.50	4.47	22'600	1'852.85	8.20	1'248.35	5.52
16'700	1'170.65	7.01	749.20	4.49	22'700	1'864.95	8.22	1'257.55	5.54
16'800	1'181.60	7.03	756.90	4.51	22'800	1'877.05	8.23	1'266.70	5.56
16'900	1'192.55	7.06	764.65	4.52	22'900	1'889.20	8.25	1'275.90	5.58
17'000	1'203.55	7.08	772.40	4.54	23'000	1'901.35	8.27	1'285.15	5.59
17'100	1'214.60	7.10	780.20	4.56	23'100	1'913.50	8.28	1'294.40	5.60
17'200	1'225.60	7.13	788.05	4.58	23'200	1'925.65	8.30	1'303.65	5.62
17'300	1'236.70	7.15	795.95	4.60	23'300	1'937.85	8.32	1'312.95	5.63
17'400	1'247.80	7.17	803.80	4.62	23'400	1'950.05	8.33	1'322.25	5.65
17'500	1'258.90	7.19	811.70	4.64	23'500	1'962.25	8.35	1'331.55	5.67
17'600	1'270.05	7.22	819.60	4.66	23'600	1'974.50	8.37	1'340.90	5.68
17'700	1'281.20	7.24	827.60	4.68	23'700	1'986.75	8.38	1'350.30	5.70
17'800	1'292.40	7.26	835.65	4.69	23'800	1'999.00	8.40	1'359.70	5.71
17'900	1'303.60	7.28	843.60	4.71	23'900	2'011.25	8.42	1'369.10	5.73
18'000	1'314.85	7.30	851.65	4.73	24'000	2'023.55	8.43	1'378.50	5.74

LÉGISLATION (SUITE)

REGISTRE DU COMMERCE (SUITE)

Septembre 2008										Septembre 2008									
BAREME INDICATIF POUR LE CALCUL DE L'IMPÔT DE BASE SUR LE REVENU DES PERSONNES PHYSIQUES SELON LA LOI LIPP-V										BAREME INDICATIF POUR LE CALCUL DE L'IMPÔT DE BASE SUR LE REVENU DES PERSONNES PHYSIQUES SELON LA LOI LIPP-V									
Ce barème n'inclut ni la diminution de 12 % de l'impôt sur le revenu selon loi du 26.9.1999, ni les centimes additionnels cantonaux et communaux										Ce barème n'inclut ni la diminution de 12 % de l'impôt sur le revenu selon loi du 26.9.1999, ni les centimes additionnels cantonaux et communaux									
Exercice 2009 (indice 117.5)										Exercice 2009 (indice 117.5)									
Barème A (art. 11)		Barème B (art. 12)		Revenu imposable	Barème A (art. 11)		Barème B (art. 12)		Revenu imposable	Barème A (art. 11)		Barème B (art. 12)		Revenu imposable	Barème A (art. 11)		Barème B (art. 12)		Revenu imposable
Impôt de base avant rabais	Taux effectif avant rabais	Impôt de base avant rabais	Taux effectif avant rabais		Impôt de base avant rabais	Taux effectif avant rabais	Impôt de base avant rabais	Taux effectif avant rabais		Impôt de base avant rabais	Taux effectif avant rabais	Impôt de base avant rabais	Taux effectif avant rabais		Impôt de base avant rabais	Taux effectif avant rabais	Impôt de base avant rabais	Taux effectif avant rabais	
Fr.	Fr.	Fr.	%	Fr.	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	Fr.	%	Fr.	%	Fr.
24'000	2'035.85	8.45	1'387.95	5.76	30'200	2'807.35	9.30	1'998.15	6.62	101'000	12'974.05	12.85	11'261.85	11.15	172'000	24'302.50	14.13	22'472.80	13.07
24'200	2'048.15	8.46	1'397.45	5.77	30'400	2'833.25	9.32	2'019.20	6.64	102'000	13'127.05	12.87	11'409.95	11.19	174'000	24'633.50	14.16	22'803.30	13.11
24'300	2'060.45	8.48	1'406.90	5.79	30'600	2'859.20	9.34	2'040.30	6.67	103'000	13'280.30	12.89	11'558.45	11.22	176'000	24'965.00	14.18	23'134.45	13.14
24'400	2'072.80	8.50	1'416.40	5.80	30'800	2'885.15	9.37	2'061.40	6.69	104'000	13'433.75	12.92	11'707.30	11.26	178'000	25'297.10	14.21	23'466.15	13.18
24'500	2'085.15	8.51	1'425.95	5.82	31'000	2'911.15	9.39	2'082.60	6.72	105'000	13'587.40	12.94	11'856.55	11.29	180'000	25'629.70	14.24	23'798.45	13.22
24'600	2'097.50	8.53	1'435.50	5.84	31'200	2'937.20	9.41	2'103.90	6.74	106'000	13'741.30	12.96	12'006.15	11.33	182'000	25'962.90	14.27	24'131.35	13.26
24'700	2'109.85	8.54	1'445.05	5.85	31'400	2'963.25	9.44	2'125.20	6.77	107'000	13'895.35	12.99	12'156.10	11.36	184'000	26'296.60	14.29	24'464.75	13.30
24'800	2'122.25	8.56	1'454.65	5.87	31'600	2'989.35	9.46	2'146.55	6.79	108'000	14'049.65	13.01	12'306.45	11.39	186'000	26'630.85	14.32	24'798.75	13.33
24'900	2'134.65	8.57	1'464.25	5.88	31'800	3'015.50	9.48	2'168.00	6.82	109'000	14'204.15	13.03	12'457.10	11.43	188'000	26'965.60	14.34	25'133.30	13.37
25'000	2'147.05	8.59	1'473.85	5.90	32'000	3'041.65	9.51	2'189.45	6.84	110'000	14'358.65	13.05	12'608.15	11.46	190'000	27'300.85	14.37	25'468.35	13.40
25'100	2'159.50	8.60	1'483.50	5.91	32'200	3'067.85	9.53	2'211.00	6.87	111'000	14'513.70	13.08	12'759.50	11.50	192'000	27'636.65	14.39	25'803.95	13.44
25'200	2'171.90	8.62	1'493.15	5.93	32'400	3'094.05	9.55	2'232.55	6.89	112'000	14'668.80	13.10	12'911.20	11.53	194'000	27'972.95	14.42	26'140.05	13.47
25'300	2'184.35	8.63	1'502.85	5.94	32'600	3'120.30	9.57	2'254.20	6.91	113'000	14'824.10	13.12	13'063.25	11.56	196'000	28'309.70	14.44	26'476.70	13.51
25'400	2'196.85	8.65	1'512.55	5.95	32'800	3'146.55	9.59	2'275.90	6.94	114'000	14'979.60	13.14	13'215.60	11.59	198'000	28'647.00	14.47	26'813.85	13.54
25'500	2'209.30	8.66	1'522.25	5.97	33'000	3'172.95	9.61	2'297.65	6.96	115'000	15'135.30	13.16	13'368.25	11.62	200'000	28'984.75	14.49	27'151.50	13.58
25'600	2'221.80	8.68	1'532.00	5.98	33'200	3'199.20	9.64	2'319.45	6.99	116'000	15'291.20	13.18	13'521.25	11.66	202'000	29'323.00	14.52	27'489.60	13.61
25'700	2'234.25	8.69	1'541.75	6.00	33'400	3'225.55	9.66	2'341.25	7.01	117'000	15'447.25	13.20	13'674.55	11.69	204'000	29'661.75	14.54	27'828.25	13.64
25'800	2'246.80	8.71	1'551.50	6.01	33'600	3'251.95	9.68	2'363.15	7.03	118'000	15'603.55	13.22	13'828.20	11.72	206'000	30'000.95	14.56	28'167.35	13.67
25'900	2'259.30	8.72	1'561.30	6.03	33'800	3'278.35	9.70	2'385.10	7.06	119'000	15'760.00	13.24	13'982.10	11.75	208'000	30'340.60	14.59	28'506.90	13.71
26'000	2'271.85	8.74	1'571.10	6.04	34'000	3'304.80	9.72	2'407.10	7.08	120'000	15'916.70	13.26	14'136.30	11.78	210'000	30'680.75	14.61	28'846.95	13.74
26'100	2'284.35	8.75	1'580.95	6.06	34'200	3'331.25	9.74	2'429.15	7.10	121'000	16'073.55	13.28	14'290.80	11.81	212'000	31'021.30	14.63	29'187.50	13.77
26'200	2'296.90	8.77	1'590.75	6.07	34'400	3'357.75	9.76	2'451.25	7.13	122'000	16'230.60	13.30	14'445.60	11.84	214'000	31'362.35	14.66	29'528.45	13.80
26'300	2'309.50	8.78	1'600.65	6.09	34'600	3'384.30	9.78	2'473.40	7.15	123'000	16'387.80	13.32	14'600.65	11.87	216'000	31'703.80	14.68	29'869.85	13.83
26'400	2'322.05	8.80	1'610.50	6.10	34'800	3'410.80	9.80	2'495.55	7.17	124'000	16'545.25	13.34	14'756.00	11.90	218'000	32'045.75	14.70	30'211.70	13.86
26'500	2'334.65	8.81	1'620.40	6.11	35'000	3'437.40	9.82	2'517.80	7.19	125'000	16'702.85	13.36	14'911.60	11.93	220'000	32'388.10	14.72	30'554.00	13.89
26'600	2'347.25	8.82	1'630.30	6.13	35'200	3'464.00	9.84	2'540.10	7.22	126'000	16'860.65	13.38	15'067.50	11.96	222'000	32'730.35	14.74	30'896.75	13.92
26'700	2'359.85	8.84	1'640.25	6.14	35'400	3'490.60	9.86	2'562.40	7.24	127'000	17'018.60	13.40	15'223.65	11.99	224'000	33'074.05	14.77	31'239.90	13.95
26'800	2'372.45	8.85	1'650.20	6.16	35'600	3'517.25	9.88	2'584.80	7.26	128'000	17'176.80	13.42	15'380.05	12.02	226'000	33'417.70	14.79	31'583.50	13.98
26'900	2'385.10	8.87	1'660.15	6.17	35'800	3'543.90	9.90	2'607.20	7.28	129'000	17'335.15	13.44	15'536.70	12.04	228'000	33'761.70	14.81	31'927.50	14.00
27'000	2'397.75	8.88	1'670.15	6.19	36'000	3'570.60	9.92	2'629.70	7.30	130'000	17'493.65	13.46	15'693.65	12.07	230'000	34'106.15	14.83	32'271.90	14.03
27'100	2'410.40	8.89	1'680.15	6.20	36'200	3'597.30	9.94	2'652.20	7.33	131'000	17'652.35	13.48	15'850.80	12.10	232'000	34'451.00	14.85	32'616.75	14.06
27'200	2'423.05	8.91	1'690.15	6.21	36'400	3'624.05	9.96	2'674.75	7.35	132'000	17'811.25	13.49	16'008.20	12.13	234'000	34'796.25	14.87	32'962.00	14.09
27'300	2'435.70	8.92	1'700.20	6.23	36'600	3'650.80	9.97	2'697.35	7.37	133'000	17'970.30	13.51	16'165.85	12.15	236'000	35'141.90	14.89	33'307.60	14.11
27'400	2'448.40	8.94	1'710.25	6.24	36'800	3'677.60	9.99	2'720.00	7.39	134'000	18'129.55	13.53	16'323.75	12.18	238'000	35'487.95	14.91	33'653.65	14.14
27'500	2'461.10	8.95	1'720.30	6.26	37'000	3'704.40	10.01	2'742.65	7.41	135'000	18'288.95	13.55	16'481.90	12.21	240'000	35'834.40	14.93	34'000.05	14.17
27'600	2'4																		

REGISTRE
DU COMMERCE
(SUITE)

plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Administration: Pleasant Rupert James, nommé président, et Colautti Ivano, de Meinier, à Cranves Sales, F, secrétaire, avec signature individuelle. Registre journalier No 14420 du 11.11.2008 (04736010 / CH-660.0.624.004-2)

■ **IMaS Executive Search SA**, à Genève, CH-660-0276001-2, prestations de services dans le domaine du recrutement, etc. (FOSC du 15.02.2002, p. 8). Les administrateurs van den Bergh Frederik, nommé président, et van den Bergh Erika, jusqu'ici présidente, continuent à signer individuellement. Registre journalier No 14421 du 11.11.2008 (04736012 / CH-660.0.276.001-2)

■ **JADE TRADING SA**, à Genève, CH-660-1314001-3, exploitation et gestion de fonds de commerce, notamment dans le domaine de la restauration (FOSC du 07.12.2007, p. 8/4236542). Communication aux actionnaires: lettre recommandée. Nouveaux statuts du 06.11.2008. Selon déclaration du conseil d'administration du 06.11.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. Registre journalier No 14422 du 11.11.2008 (04736014 / CH-660.1.314.001-3)

■ **Jardinor SA**, à Carouge (GE), CH-660-0957989-3, conditionnement de fruits et légumes, etc. (FOSC du 01.09.2005, p. 6). Jaquenoud Edouard n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Cudet Alexandre, de et à Troinex, est membre et président du conseil d'administration avec signature collective à deux. Registre journalier No 14423 du 11.11.2008 (04736016 / CH-660.0.957.989-3)

■ **JBDN Gestion de Patrimoines SA**, à Genève, CH-660-1625004-4, fourniture de toute prestation de conseil, de service, etc. (FOSC du 16.02.2005, p. 6/2704840). Nouvelle adresse: rue du Rhône 116, 1204 Genève. Registre journalier No 14424 du 11.11.2008 (04736018 / CH-660.1.625.004-4)

■ **KADORA SA**, à Genève, CH-217-1000328-0, gestion de fonds de placements, etc. (FOSC du 14.12.2007, p. 9/4247302). Ruegg Andreas est maintenant domicilié à Rapperswil (SG). Registre journalier No 14425 du 11.11.2008 (04736020 / CH-217.1.000.328-0)

■ **Kemiko SA**, à Genève, CH-660-0313974-4, importation, exportation et fabrication de produits chimiques, etc. (FOSC du 18.12.2007, p. 9/4252604). Organe de révision: Fiduciaire Jean-Claude Meyer (CH-660-0894006-5), à Genève. Registre journalier No 14426 du 11.11.2008 (04736022 / CH-660.0.313.974-4)

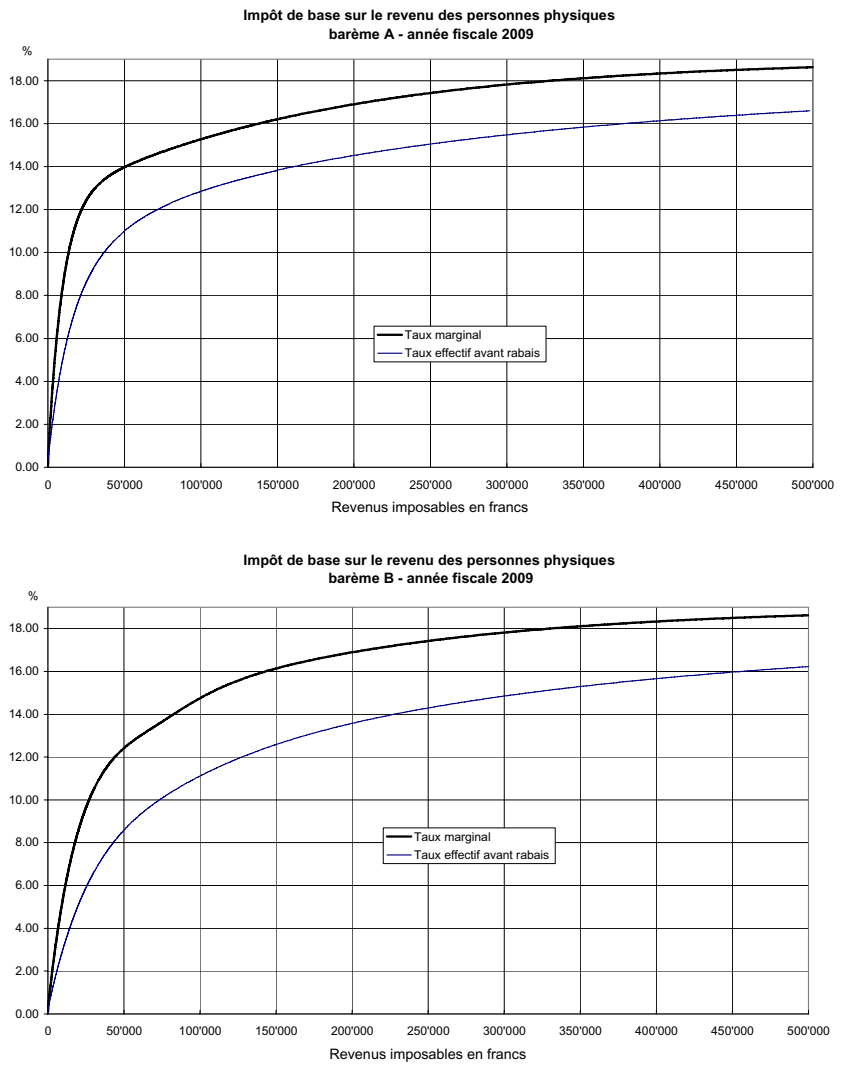
■ **KINNARPS Suisse SA**, à Lancy, CH-660-0397003-0, opérations relatives à l'achat, l'exportation, le transit et le transport de meubles de bureau, etc. (FOSC du 31.10.2008, p. 7/4713948). Les pouvoirs de Lambron Jean-Charles et Peter Rudolf sont radiés. Signature individuelle a été conférée à Nanhed Lars, de Suède, à Zurich, directeur. Registre journalier No 14427 du 11.11.2008 (04736024 / CH-660.0.397.003-0)

■ **LGT Bank (Suisse) SA**, succursale à Genève, CH-660-5594008-1, entreprise ayant son siège à Bâle (FOSC du 08.10.2008, p. 6/4683200). Signature collective à deux, limitée aux affaires de la succursale, a été conférée à Weber Ralph, de Stetten, à Genève. Registre journalier No 14428 du 11.11.2008 (04736026 / CH-660.5.594.008-1)

■ **LINE OFFICE SA**, à Genève, CH-660-2322003-5, exploitation d'un bureau d'architecture, etc. (FOSC du 16.12.2005, p. 10). Statuts modifiés le 28.10.2008 sur un point non soumis à publication. Selon déclaration du conseil d'administration du 28.10.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. Synergie et Conseil Synco SA n'est plus organe de révision. Registre journalier No 14429 du 11.11.2008 (04736028 / CH-660.2.322.003-5)

■ **ManaiShop Sàrl**, à Collonge-Bellerive, CH-660-0248007-2 (FOSC du 12.02.2007, p. 8/3770494). Nouvelle raison sociale: **ManaiShop D & G Services et Distribution Sàrl**. Nouvelle adresse: route de Thonon 146, 1222 Vésenaz. Nouveau but: *(Suite page suivante)*

LÉGISLATION (SUITE)



Règlement modifiant le règlement d'application de la loi sur la police (RPol)

F 1 05.01

du 19 novembre 2008

Le CONSEIL D'ETAT de la République et canton de Genève arrête :

Art. 1 Modifications

Le règlement d'application de la loi sur la police, du 25 juin 2008, est modifié comme suit :

Art. 17, al. 5 et 6 (nouvelle teneur)

⁵ Lorsque les intérêts prépondérants de l'Etat de Genève, tels que la sécurité informatique ou le bon fonctionnement du service, l'exigent, des contrôles individualisés, et le cas échéant un accès au poste de travail informatique ou au compte de messagerie, peuvent être ordonnés par le chef du département, son secrétaire général ou toute autorité judiciaire. Ces mesures respectent, dans toute la mesure du possible, la sphère privée des membres du personnel concernés.

⁶ Le collège des secrétaires généraux précise par voie de directive l'utilisation par les membres du personnel des ressources informatiques et les mesures de contrôle y relatives.

Art. 2 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le lendemain de sa publication dans la Feuille d'avis officielle.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat : Robert HENSLER

Règlement d'exécution de la loi sur les allocations familiales (RAF)

J 5 10.01

du 19 novembre 2008

Le CONSEIL D'ETAT de la République et canton de Genève, vu la loi sur les allocations familiales, du 1^{er} mars 1996 (ci-après : loi); arrête :

Chapitre I Bénéficiaires

Art. 1 Bénéficiaires d'allocations de naissance ou d'accueil – Art. 3A, al. 3, de la loi

¹ La caisse d'allocations familiales pour personnes sans activité (CAFNA) verse aux personnes qui touchent les prestations prévues par la loi fédérale sur les allocations familiales dans l'agriculture, du 20 juin 1952, et qui sont au service d'une entreprise agricole située dans le canton ou exploitent une telle entreprise à titre indépendant :

- les allocations de naissance ou d'accueil prévues par les articles 5 et 6 de la loi;
- les augmentations prévues par l'article 8, alinéa 4, de la loi, pour le troisième enfant et les suivants.

² La caisse d'allocations familiales pour personnes sans activité (CAFNA), verse les allocations de naissance ou d'accueil aux personnes qui sont au bénéfice des suppléments prévus par l'article 22, alinéa 1, de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité, du 25 juin 1982, et qui sont domiciliées dans le canton.

Chapitre II Allocations

Art. 2 Prestation d'allocation pour famille nombreuse – Art. 8, al. 5, de la loi

Le nombre d'enfants pris en considération pour l'octroi des suppléments prévus par l'article 8, alinéa 4, de la loi, est celui des enfants donnant droit aux allocations pour un même ayant droit.

Art. 3 Droit aux allocations en cas d'empêchement de travailler – Art. 10, al. 3, de la loi

¹ La personne qui, en raison d'une maladie, d'un accident ou d'une grossesse, a dû interrompre son activité lucrative, peut toucher les allocations versées par la caisse d'allocations familiales pour personnes sans activité (CAFNA) pendant une durée de 720 jours suivant l'interruption de son activité. Sont déduites de cette durée les allocations touchées depuis le début de l'empêchement de travailler, en application de la loi fédérale sur les allocations familiales, du 24 mars 2006, et de ses dispositions d'application.

² La femme qui, au moment de l'accouchement, est au chômage a droit aux allocations versées par la caisse d'allocations familiales pour personnes sans activité (CAFNA) pour la période pendant laquelle elle touche des allocations de maternité en vertu de la loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité, du 25 septembre 1952, et/ou de la loi instituant une assurance en cas de maternité et d'adoption, du 21 avril 2005.

³ Les prestations de la caisse d'allocations familiales pour personnes sans activité (CAFNA), prévues par les alinéas 1 et 2 ci-dessus, ne sont dues que si aucune autre personne ne peut prétendre pour le même enfant aux allocations en tant que personne exerçant une active lucrative.

⁴ La caisse compétente pour le versement des allocations avant l'interruption de l'activité lucrative informe son bénéficiaire de son droit.

Art. 4 Restitution des prestations perçues sans droit – Art. 12, al. 2, de la loi

Les articles 3 à 5 de l'ordonnance sur la partie générale du droit des assurances sociales, du 11 septembre 2002, s'appliquent en cas de demande de restitution de prestations perçues sans droit.

Chapitre III Organisation des caisses d'allocations familiales privées

Art. 5 Procédure d'autorisation pour une caisse d'allocations familiales privée – Art. 14, al. 1, de la loi

¹ Les associations qui veulent obtenir une autorisation de pratiquer pour une caisse d'allocations familiales au sens de l'article 15 de la loi doivent joindre à leur demande :

- les statuts de la caisse;
- la liste de ses représentants;
- la liste contenant nom, prénom, raison sociale et adresse des employeurs et personnes exerçant une activité indépendante qu'elle regroupe;
- l'indication du nombre des salariés occupés par chaque employeur mentionné à la lettre c.

² Le Conseil d'Etat statue par écrit dans les trois mois dès la réception de la demande complète.

Art. 6 Procédure d'autorisation pour une caisse d'allocations familiales privée gérée par une caisse de compensation AVS – Art. 14, al. 2, de la loi

¹ Ces caisses doivent s'annoncer par écrit auprès du fonds cantonal de compensation des allocations familiales et joindre l'attestation de l'office fédéral des assurances sociales autorisant la caisse de compensation concernée à gérer une caisse d'allocations familiales.

² L'annonce doit être effectuée au plus tard 3 mois avant le début de leur activité.

³ Le fonds cantonal de compensation des allocations familiales transmet cette annonce au Conseil d'Etat qui délivre une autorisation valable tant que la caisse se conforme aux exigences de la loi et de ses dispositions d'exécution. Le fonds cantonal de compensation des allocations familiales est compétent pour vérifier le respect de ces conditions.

Art. 7 Devoir d'information des caisses d'allocations familiales privées – Art. 16 de la loi

¹ Les caisses portent sans délai à la connaissance du Conseil d'Etat toutes modifications des statuts et règlements, ainsi que tous les changements dans la liste de leurs représentants.

² Les caisses privées au sens de l'article 14, alinéa 1, de la loi, lui remettent, dans le délai prévu à l'article 17, alinéa 3, de la loi, la liste de leurs affiliés et indiquent le nombre de salariés occupés par ces derniers.

Art. 8 Organes de révision des caisses – Art. 17 de la loi

¹ Peuvent fonctionner comme organes de révision les personnes physiques et les entreprises de révision agréées au sens de la loi fédérale sur l'agrément et la surveillance des réviseurs, du 16 décembre 2005.

² Une personne physique ou une entreprise de révision ne peut être désignée comme organe de révision de la caisse d'allocations familiales à laquelle elle est affiliée en vertu de l'article 24 de la loi.

LÉGISLATION (SUITE)

Chapitre IV Organisation des caisses d’allocations familiales publiques

Art. 9 Organisation des caisses d’allocations familiales publiques – Art. 18 de la loi

La caisse cantonale genevoise de compensation, instituée par la loi relative à l’office cantonal des assurances sociales, du 20 septembre 2002, gère le service cantonal d’allocations familiales ainsi que la caisse d’allocations familiales des administrations et institutions cantonales et la caisse d’allocations familiales pour personnes sans activité qui sont rattachées administrativement au service cantonal d’allocations familiales.

Art. 10 Approbation des comptes des caisses d’allocations familiales publiques – Art. 20 de la loi

Les comptes des caisses d’allocations familiales publiques sont approuvés par le Conseil d’Etat.

Chapitre V Tâches des caisses d’allocations familiales

Art. 11 Tâches des caisses – Art. 21 et 31 de la loi

Les caisses autorisées à pratiquer les allocations familiales dans le canton de Genève :

- a) tiennent une comptabilité conforme aux directives émises par le fonds cantonal de compensation des allocations familiales, lesquelles s’inspirent des prescriptions applicables dans le domaine de l’AVS;
- b) veillent à ce que toutes les contributions dues en vertu de la loi leur soient versées et opèrent à cet effet les contrôles nécessaires des employeurs selon les prescriptions applicables dans le domaine de l’AVS;
- c) décomptent les cotisations perçues auprès de leurs affiliés et les allocations versées aux bénéficiaires avec le fonds cantonal de compensation des allocations familiales, conformément aux directives établies par ce dernier;
- d) fournissent au fonds cantonal de compensation des allocations familiales, moyennant les formulaires mis à disposition à cet effet, les informations nécessaires à l’accomplissement des tâches qui lui incombent en vertu de la loi;
- e) fournissent au fonds cantonal de compensation des allocations familiales les données nécessaires à la statistique fédérale selon les modalités prévues par ses directives.

Chapitre VI Couverture financière

Art. 12 Taux de contribution et taux de frais de gestion – Art. 27 de la loi

- ¹ Le taux de contribution s’élève à 1,4% des salaires et/ou revenus soumis à cotisation AVS. L’article 13, alinéa 3, du présent règlement est réservé.
- ² Le taux de frais de gestion s’élève à 0,12% des salaires et/ou revenus soumis à cotisation AVS, à l’exception de celui de la caisse d’allocations familiales pour personnes sans activité (CAFNA) dont le taux de frais de gestion s’élève à 5,60% des prestations versées.
- ³ Le taux de frais de gestion pour le traitement des dossiers des personnes de condition indépendante qui s’acquittent de la contribution minimale annuelle fixée par l’article 13, alinéa 3, du présent règlement, s’élève à 0,12% de la somme résultant de la conversion de la contribution en revenu.

Art. 13 Fixation et perception des contributions – Art. 30 de la loi

- ¹ Les contributions sont perçues selon les mêmes modalités et dans les mêmes intervalles que les cotisations dues à l’assurance-vieillesse et survivants fédérale. La caisse peut cependant prélever les contributions :
 - a) annuellement, si elles ne dépassent pas 150 F;
 - b) semestriellement, si elles s’élèvent à 151 F au moins et à 300 F au plus;
 - c) trimestriellement, si elles s’élèvent à 301 F au moins et à 1 200 F au plus;
 - d) mensuellement, dans les autres cas.
- ² Les employeurs remettent à la caisse copie des déclarations des salaires faites à l’intention des organes de l’assurance-vieillesse et survivants.
- ³ Les personnes de condition indépendante fournissent à la caisse copie des décisions de cotisations personnelles dues à l’assurance-vieillesse et survivants fédérale. Elles paient une contribution annuelle d’au moins 120 F.

Art. 14 Fonds cantonal de compensation des allocations familiales – Art. 32 de la loi

- ¹ Le fonds cantonal de compensation des allocations familiales :
 - a) encaisse les excédents provenant des contributions versées aux caisses d’allocations familiales publiques et privées en vertu de la loi;
 - b) fait des avances aux caisses déficitaires, sous réserve de règlement de compte final;
 - c) émet à l’intention des caisses des directives financières qui s’inspirent des prescriptions applicables dans le domaine de l’AVS;
 - d) couvre en priorité les prestations prévues par l’article 31, alinéa 2, de la loi;
 - e) constitue une réserve de couverture des risques de fluctuation en faveur des caisses équivalent au minimum à 20% de la dépense annuelle moyenne pour les allocations familiales.
- ² Le Conseil d’Etat édicte un règlement relatif à l’activité du conseil d’administration, à l’organisation de son secrétariat et à l’exécution de ses décisions.
- ³ L’actif du fonds cantonal de compensation des allocations familiales doit être placé de manière à représenter toute sécurité et à produire un intérêt convenable. Les dispositions applicables aux placements sont celles en vigueur pour le fonds de compensation de l’assurance-vieillesse et survivants ou pour les caisses de prévoyance.

⁴ Les comptes annuels, le bilan de l’exercice annuel, le rapport annuel et l’état de la fortune sont publiés.

Chapitre VII Procédure et contentieux

Art. 15 Procédure d’opposition – Art. 38 de la loi

- ¹ L’opposition peut être formée par écrit ou par oral, lors d’un entretien personnel à la caisse qui a rendu la décision.
- ² L’opposition écrite doit être signée par l’opposant ou par son représentant légal. En cas d’opposition orale, la caisse consigne l’opposition dans un procès-verbal signé par l’opposant ou son représentant légal.
- ³ Si l’opposition ne satisfait pas aux exigences de l’article 38, alinéa 2, de la loi, ou si elle n’est pas signée, la caisse impartit un délai convenable pour réparer le vice, avec l’avertissement qu’à défaut l’opposition ne sera pas recevable.

Art. 16 Effet suspensif – Art. 38 de la loi

- ¹ L’opposition a un effet suspensif, sauf dans les cas prévus par l’article 11, alinéa 1, de l’ordonnance sur la partie générale du droit des assurances sociales, du 11 septembre 2002.
- ² La caisse peut, sur requête ou d’office, retirer l’effet suspensif ou rétablir l’effet suspensif retiré dans la décision. Une telle requête doit être traitée sans délai.

Art. 17 Décision sur opposition – Art. 38 de la loi

- ¹ La caisse n’est pas liée par les conclusions de l’opposant. Elle peut modifier la décision à l’avantage ou au détriment de l’opposant.
- ² Si la caisse envisage de modifier la décision au détriment de l’opposant, elle donne à celui-ci l’occasion de retirer son opposition.

Art. 18 Recours – Art. 38A de la loi

Le recours au sens de l’article 38A, alinéa 1, de la loi doit être formé par écrit, être motivé et contenir des conclusions.

Art. 19 Assistance juridique gratuite – Art. 38D, al. 1, de la loi

- ¹ L’assistance juridique gratuite mentionnée à l’article 38D, alinéa 1, de la loi est octroyée conformément aux prescriptions fédérales en matière de contentieux dans l’AVS, l’AI, les APG et les PC, lesquelles sont applicables par analogie, ainsi qu’en application de l’article 12a de l’ordonnance sur la partie générale du droit des assurances sociales, du 11 septembre 2002.
- ² Elle ne peut être octroyée que si les conditions cumulatives suivantes sont réunies :
 - a) la démarche ne paraît pas vouée à l’échec;
 - b) la complexité de l’affaire l’exige;
 - c) l’intéressé est dans le besoin.
- ³ Le refus de l’assistance juridique gratuite fait l’objet d’une décision susceptible d’être attaquée par la voie du recours auprès du Tribunal cantonal des assurances sociales.

Chapitre VIII Dispositions finales et transitoires

Art. 20 Clause abrogatoire

- Sont abrogés :
- a) le règlement concernant l’allocation d’encouragement à la formation, du 18 décembre 1996;
 - b) le règlement d’exécution de la loi sur les allocations familiales, du 10 octobre 2001.

Art. 21 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

Art. 22 Disposition transitoire relative au calcul des frais de gestion

- ¹ En dérogation à l’article 13, alinéa 3, du règlement d’exécution de la loi sur les allocations familiales, du 10 octobre 2001, les frais de gestion de 7,5% sont calculés sur la base des contributions facturées pour les contributions dues au 31 décembre 2008, mais non encore encaissées ni prescrites au moment de l’entrée en vigueur du présent règlement.
- ² A cet effet, les caisses fournissent au fonds cantonal de compensation des allocations familiales les informations requises jusqu’au 30 juin 2009 au plus tard.

Art. 23 Modifications à d’autres règlements

¹ Le règlement d’application de la loi sur l’encouragement aux études, du 3 juin 1991 (C 1 20.01), est modifié comme suit :

Titre IV de la 3^e partie Commission des allocations d’études (nouvelle teneur de la note)

Art. 87C à 87E (abrogés)

* * *

² Le règlement d’exécution de la loi en matière de chômage, du 23 janvier 2008 (J 2 20.01), est modifié comme suit :

Art. 48, al. 2 et 3 (nouvelle teneur)

- ² L’allocation de naissance ou d’accueil prévue par la loi sur les allocations familiales, du 1^{er} mars 1996, est versée par la caisse d’allocations familiales pour personnes sans activité (CAFNA) aux chômeurs visés par l’alinéa 1.
- ³ Sur demande des intéressés et sur présentation de la carte de contrôle cantonale établie par l’office, la caisse d’allocations familiales pour personnes sans

REGISTRE DU COMMERCE (SUITE)

recherche, développement, fabrication, commercialisation, représentation et acquisition de produits visant à maintenir la bonne santé et le bien-être de l’homme; vente de différents services liés à la distribution (cf. statuts pour but complet). Nouveaux statuts du 10.11.2008. Garnier Alexia n’est plus associée; ses pouvoirs sont radiés et sa part de CHF 10’000 a été cédée à Deville Frédéric, de Pregny-Chambésy, à Chigny, nouvel associé pour une part de CHF 10’000. Gérants: les associés Garnier Olivier, nommé président, et Deville Frédéric avec signature individuelle. Registre journalier No 14430 du 11.11.2008 (04735240 / CH-660.0.248.007-2)

■ **MidLight Production Sàrl**, à Genève, CH-660-2048006-2, promotion et distribution de produits audiovisuels sur tout support, etc. (FOSC du 17.10.2006, p. 7/3595336). La société est dissoute par décision de l’assemblée générale du 07.11.2008. Sa liquidation est opérée sous la raison sociale: **MidLight Production Sàrl, en liquidation**. Liquidatrice: l’associée Karyuk Veronika, jusqu’ici gérante, laquelle continue à signer individuellement, L’associé Jeannin Guillaume n’est plus gérant; ses pouvoirs sont radiés. Adresse de liquidation: rue des Lilas 4, c/o Veronika Karyuk, 1202 Genève. Registre journalier No 14431 du 11.11.2008 (04736030 / CH-660.2.048.006-2)

■ **MRL SHITRIT**, à Genève, CH-660-2701007-1, gestion et gérance de bars, cafés et restaurants (FOSC du 09.06.2008, p. 8/4513568). La procuration de Leleu Yannick est radiée. Registre journalier No 14432 du 11.11.2008 (04736032 / CH-660.2.701.007-1)

■ **NARTAN SA**, à Genève, CH-660-0986000-2, achat, vente et gérance de biens mobiliers et immobiliers, etc. (FOSC du 11.05.2000, p. 3194). «Cofes SA» n’est plus organe de révision. Nouvel organe de révision: Cofes Audit SA (CH-660-2704007-0), à Genève. Registre journalier No 14433 du 11.11.2008 (04736034 / CH-660.0.986.000-2)

■ **Pascal Vincent Vaucher SA**, à Carouge (GE), CH-660-0772986-2, sous-traitance dans le domaine de l’horlogerie-bijouterie, etc. (FOSC du 06.03.2006, p. 8). La procuration de Barraud Christiane est radiée. Administration: Vaucher Pascal Vincent, nommé président, lequel continue à signer individuellement, et Humbert Jason, du Locle, à Prangins, avec signature collective à deux. Registre journalier No 14434 du 11.11.2008 (04736036 / CH-660.0.772.986-2)

■ **Pharmacie des Alpes SA**, à Genève, CH-660-1130989-3 (FOSC du 23.03.2000, p. 1976). La société est dissoute par décision de l’assemblée générale du 10.11.2008. Sa liquidation est opérée sous la raison sociale: **Pharmacie des Alpes SA, en liquidation**. Schmid Markus et Fuchsmann Jacques ne sont plus administrateurs; leurs pouvoirs sont radiés. Liquidatrice: Sofidor S.A., Société Fiduciaire et d’Organisation (CH-550-0067513-5), à Lausanne. Registre journalier No 14435 du 11.11.2008 (04736038 / CH-660.1.130.989-3)

■ **Press & Films Consulting Sàrl**, à Genève, CH-660-0146003-9, activité de consultant pour la presse, etc. (FOSC du 19.12.2006, p. 9/3687996). Par suite du transfert de son siège à Yverdon-les-Bains, la société est inscrite au registre du commerce du canton de Vaud sous la nouvelle raison sociale Production & Films Consulting Sàrl; par conséquent, elle est radiée d’office du registre de Genève. Registre journalier No 14453 du 11.11.2008 (04736072 / CH-660.0.146.003-9)

■ **Reuters International Holdings Sàrl**, à Collonge-Bellerive, CH-660-1655998-1, constituer, prendre, détenir et gérer toutes participations à des entreprises, etc. (FOSC du 06.11.2008, p. 8/4722484). L’associée Thomson Reuters Netherlands Holdings B.V. a cédé 2’799 parts de CHF 100 à Reuters International Holdings Sàrl (CH-660-1655998-1), à Collonge-Bellerive, nouvelle associée pour 2’799 parts de CHF 100. Associées: Thomson Reuters Netherlands Holdings B.V. pour 703 parts de CHF 100 et 1 part de CHF 115 et Reuters International Holdings Sàrl pour 2’799 parts de CHF 100. Registre journalier No 14436 du 11.11.2008 (04736040 / CH-660.1.655.998-1)

(Suite page suivante)

REGISTRE
DU COMMERCE
(SUITE)

■ **Royal Trust SA Geneva**, à Genève, CH-660-0010995-4, gestion de biens mobiliers déposés auprès de banques ou autres établissements financiers, etc. (FOSC du 26.06.2008, p. 8/4545676). Fehlmann & Associés SA n'est plus organe de révision. L'adresse rue du Jeu-de-l'Arc 15, c/o Horwath Fiduciaire & Revision SA, Genève, est radiés. Registre journalier No 14437 du 11.11.2008 (04736042 / CH-660.0.010.995-4)

■ **SD Ingénierie Genève SA**, à Genève, CH-660-0151964-0, exploitation d'un bureau technique, exécution de tous mandats pouvant être confiés à des ingénieurs civils, etc. (FOSC du 09.07.2008, p. 8/4565480). L'inscription No 8836 du 03.07.2008 est complétée en ce sens que l'administrateur-délégué Vincent Pascal est également secrétaire du conseil d'administration. Registre journalier No 14438 du 11.11.2008 (04736044 / CH-660.0.151.964-0)

■ **SECURAX SA**, à Genève, CH-660-1675001-8, courtage en matière de sécurité, commerce de matériel s'y rapportant, etc. (FOSC du 02.07.2007, p. 12/4003744). REVI CONSULTANTS SA n'est plus organe de révision. Nouvel organe de révision: SOFIREGESA (CH-660-1590996-3), à Genève. Registre journalier No 14439 du 11.11.2008 (04736046 / CH-660.1.675.001-8)

■ **Société Immobilière SAPSA**, à Vandœuvres, CH-660-0011948-5, société anonyme (FOSC du 24.11.2000, p. 8020). «Maurice Vuadens» n'est plus organe de révision. Nouvel organe de révision: Fiduciaire Françoise Haas (CH-660-2097004-4), à Satigny. Registre journalier No 14440 du 11.11.2008 (04736048 / CH-660.0.011.948-5)

■ **Sodiprivés - Société d'Etudes et d'Investissements Privés SA**, à Genève, CH-660-0888989-2, étude en matière de placement de capitaux, etc. (FOSC du 24.10.2006, p. 6/3605080). Bernasconi Patrick, jusqu'ici membre de la direction, a été nommé membre du conseil d'administration et continue à signer collectivement à deux. Stadelmann Olivier, de Troinex, à Perly-Certoux, est membre du conseil d'administration avec signature collective à deux. Registre journalier No 14441 du 11.11.2008 (04736050 / CH-660.0.888.989-2)

■ **Taha Jardins-Service SA, en liquidation**, à Genève, CH-660-0082968-1, création et entretien de parcs et jardins (FOSC du 21.10.2008, p. 7/4699916). Domicile de liquidation: Chêne-Bourg, parc Dinu-Lipatti 3, c/o Swanhild Vérona Taha, 1225 Chêne-Bourg. Registre journalier No 14442 du 11.11.2008 (04736052 / CH-660.0.082.968-1)

■ **Texalysis SA**, à Genève, CH-660-0511987-6, services dans les domaines linguistiques, etc. (FOSC du 30.06.2008, p. 10/4550068). Les pouvoirs de Matyassy Zoltan sont radiés. Registre journalier No 14443 du 11.11.2008 (04736054 / CH-660.0.511.987-6)

■ **Trans-Agri Holding SA**, à Perly-Certoux, CH-660-0462980-1, gestion et prise de participations, etc. (FOSC du 30.10.2007, p. 8/4177228). «FRI Révision SA» n'est plus organe de révision. Nouvel organe de révision: Fiduciaire de Rive SA (CH-660-0214981-6), à Genève. Registre journalier No 14444 du 11.11.2008 (04736056 / CH-660.0.462.980-1)

■ **Trenkwalder Personal AG Genf**, à Genève, CH-660-0915987-6, bureau de placement dans le secteur des postes permanents et de temporaire, etc. (FOSC du 13.03.2008, p. 9/4384810). Di Giorgio Daniel n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Rouiller Joël n'est plus administrateur; en revanche il signe désormais par procuration collective à deux. Pölzelbauer Andreas, d'Autriche, à Grafenbach, A. président, Zanettin Christian, de Cumbel, à Speicher, vice-président, et Knellwolf Heinz, de Herisau, à Diepoldsau, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux. Registre journalier No 14445 du 11.11.2008 (04736058 / CH-660.0.915.987-6)

(Suite page suivante)

LÉGISLATION (SUITE)

activité (CAFNA) verse les allocations aux conditions prévues par la législation cantonale aux chômeurs qui ne satisfont pas, ou plus, aux conditions de la loi fédérale.

* * *

³ Le règlement du conseil d'administration du fonds cantonal de compensation des allocations familiales, du 10 octobre 2001 (J 5 10.03), est modifié comme suit :

Art. 1, lettre a (nouvelle, les lettres a à g anciennes devenant les lettres b à h)

Le conseil d'administration du fonds cantonal de compensation des allocations familiales a notamment pour tâches :

- a) d'émettre des directives à l'intention des caisses afin d'assurer une application uniforme des prescriptions légales dans le domaine du financement;

* * *

⁴ Le règlement d'exécution de la loi relative à l'office cantonal des assurances sociales, du 23 mars 2005 (J 7 04.01), est modifié comme suit :

Art. 10A Taux de contribution aux frais d'administration – allocations familiales dans l'agriculture (nouveau)

Le taux de contribution aux frais d'administration pour les allocations familiales aux travailleurs agricoles, fixé par le conseil d'administration conformément à l'article 6, lettre f, de la loi, s'élève à 0,12% des salaires sur lesquels un employeur agricole est tenu de verser des contributions aux allocations familiales en vertu de l'article 18, alinéa 1, de la loi fédérale sur les allocations familiales dans l'agriculture, du 20 juin 1952.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert HENSLER

Règlement modifiant le règlement d'exécution de la loi visant à encourager l'implantation, la sauvegarde et l'entretien des surfaces de compensation écologique (RECE)

M 5 30.01

du 19 novembre 2008

Le CONSEIL D'ETAT de la République et canton de Genève arrête :

Art. 1 Modifications

Le règlement d'exécution de la loi visant à encourager l'implantation, la sauvegarde et l'entretien des surfaces de compensation écologique, du 20 février 2002, est modifié comme suit :

Art. 1 (nouvelle teneur)

¹ Le département en charge de l'agriculture (ci-après : département) est chargé de l'application de la loi visant à encourager l'implantation, la sauvegarde et l'entretien de surfaces de compensation écologique, du 19 mai 1995 (ci-après : la loi), ainsi que du présent règlement.

² L'entité du département chargée de l'agriculture collabore avec celle chargée de la nature, en particulier pour l'examen des demandes et les contrôles relatifs à l'application de l'ordonnance fédérale sur la promotion régionale de la qualité et de la mise en réseau des surfaces de compensation écologique dans l'agriculture, du 4 avril 2001 (ci-après : l'ordonnance sur la qualité écologique).

³ Le département sollicite le préavis de la commission consultative prévue à l'article 10 de la loi (ci-après : la commission), lorsque la demande qui lui est soumise concerne des surfaces de compensation écologique non définies, admises par le département (article 4, lettre i, du présent règlement), ainsi que pour l'approbation de réseaux et de projets agro-environnementaux (article 16 du présent règlement).

⁴ Le département établit des directives d'application du présent règlement.

Art. 3 (nouvelle teneur)

Les contributions peuvent être réduites ou supprimées en cas de non respect de la législation applicable en la matière.

Art. 4, lettres e et f (nouvelles, les lettres e à g actuelles devenant les lettres g à i), lettre i (nouvelle teneur)

Sont considérés comme des surfaces de compensation écologique, au sens du présent règlement :

- e) les pâturages extensifs;
- f) les surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle;
- i) d'autres surfaces de compensation écologique admises par le département.

Art. 6, al. 2 (nouvelle teneur)

² Le montant de la contribution annuelle est de 2 000 F par hectare.

Art. 7, al. 3 et 4 (nouvelle teneur)

³ Le choix du site d'implantation d'une haie basse doit être approuvé par le département.

⁴ Le montant de la contribution annuelle est de 3 500 F par hectare pendant 10 ans.

Art. 9, al. 2 (nouvelle teneur)

² Le montant de la contribution annuelle est de 1 000 à 2 000 F par hectare, selon la qualité écologique.

Art. 10, al. 1 et 3 (nouvelle teneur)

¹ Les semences doivent contenir un mélange botanique hautement diversifié et faire partie de la liste de référence établie annuellement par le département.

³ Le choix du site d'implantation de la prairie extensive fleurie doit être approuvé par le département.

Art. 10A Pâturages extensifs de qualité (nouveau)

¹ Des contributions sont allouées lorsque les exigences minimales en matière de qualité, prévues par l'ordonnance sur la qualité écologique, sont respectées.

² Le montant de la contribution annuelle est de 500 F par hectare.

Art. 10B Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle (nouveau)

¹ Des contributions sont allouées lorsque les exigences minimales en matière de qualité, prévues par l'ordonnance sur la qualité écologique, sont respectées.

² Le montant de la contribution annuelle est de 1 000 F par hectare.

Art. 12, al. 2 (nouvelle teneur)

² Une contribution de 30 F par arbre est allouée.

Art. 13 (nouvelle teneur)

¹ Une contribution est allouée pour les arbres isolés indigènes, ainsi que pour les arbres fruitiers haute-tige qui sont situés en plein champ sur des terres ouvertes, à l'exception des jachères, et pour autant que les conditions et charges fixées dans les directives soient respectées.

² Le montant de la contribution annuelle ne peut excéder 400 F par arbre.

Art. 14, al. 2 (nouvelle teneur)

² Les demandes relatives à ces surfaces particulières font l'objet d'une décision du département.

Art. 16 (nouvelle teneur)

¹ Le réseau ou le projet agro-environnemental doit être approuvé par le département.

² La création de surfaces de compensation écologique intégrées à un réseau ou à un projet agro-environnemental peut donner lieu au versement d'une contribution supplémentaire déterminée par le département.

Art. 16A Structures paysagères (nouveau)

La création de structures améliorant le paysage et intégrées à un réseau ou un projet agro-environnemental peut donner lieu au versement d'une contribution déterminée par le département.

Art. 17A Expertises (nouveau)

¹ Préalablement au versement des contributions, une expertise est réalisée de manière à évaluer si les exigences découlant de l'ordonnance sur la qualité écologique sont respectées.

² Le coût de cette expertise peut être porté en tout ou partie à charge des exploitants agricoles.

Art. 18 (nouvelle teneur)

¹ Le département contrôle le respect des conditions et charges relatives aux différentes mesures.

² Il peut déléguer tout ou partie de cette tâche aux experts cantonaux à la culture des champs ou à toute autre personne compétente.

Art. 19 (nouvelle teneur)

¹ L'exploitant qui ne veut ou ne peut plus respecter les conditions et charges imposées doit immédiatement retirer sa demande. Il en informe, par écrit, le département avant de prendre toute nouvelle mesure.

² Le département peut exiger la restitution des contributions indûment perçues.

Art. 20 (nouvelle teneur)

Le département effectue annuellement le décompte et le versement des contributions.

Art. 2 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le lendemain de sa publication dans la Feuille d'avis officielle.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert HENSLER



REGISTRE DU COMMERCE (SUITE)

■ **VIPN (Voice Internet Phone Network) Sàrl**, à Carouge (GE), CH-660-1230001-2, tout service dans le domaine de la téléphonie, etc. (FOSC du 14.10.2008, p. 9/4690666). Nouvelle raison sociale: **CAVOON COMMUNICATIONS Sàrl [CAVOON COMMUNICATIONS LLC] [CAVOON COMMUNICATIONS GmbH]**. Division des parts de CHF 14'000, CHF 4'000 et CHF 2'000 en 200 parts de CHF 100. Prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: selon statuts. Communication aux associés: par écrit ou par courriel. Nouveaux statuts du 16.09.2008. Capital porté de CHF 20'000 à CHF 350'000 par l'émission de 3'300 parts de CHF 100 entièrement libérées par compensation de créances pour CHF 330'000. Capital: CHF 350'000, divisé en 3'500 parts de CHF 100, détenues par l'associé Evrard Yannick, désormais pour l'000 parts de CHF 100, l'associé Zeder Marcel, maintenant domicilié à Collonge-Bellerive, désormais pour 500 parts de CHF 100, Aliotti Andrea, de Montreux, à Lausanne, nouvel associé pour l'000 parts de CHF 100, et Ventura Danny, de Donatyre, à Collonge-Bellerive, nouvel associé pour l'000 parts de CHF 100. Statuts modifiés le 03.11.2008. Gérants: les associés Evrard Yannick, nommé président, lequel signe désormais collectivement à deux, Zeder Marcel avec signature collective à deux, Aliotti Andrea avec signature collective à deux et Ventura Danny avec signature collective à deux. Organe de révision: Berney et Associés SA Société Fiduciaire (CH-660-0669993-1), à Genève. Nouvelle adresse: avenue de la Praille 50, 1227 Carouge. Registre journalier No 14446 du 11.11.2008 (04736060 / CH-660.1.230.001-2)

RADIATIONS

■ **Dalsace SA**, à Genève, CH-660-0082982-6, commerce, importation, exportation, transit, commission (FOSC du 07.07.1983, p. 2364). La société dissoute de fait n'a plus d'actifs réalisables. Par conséquent, elle est radiée d'office conformément aux articles 89 aORC et 180 ORC. Registre journalier No 14448 du 11.11.2008 (04736062 / CH-660.0.082.982-6)

■ **EUROPETROLEUM SA, en liquidation**, à Genève, CH-170-3025354-0, commerce de marchandises de toutes sortes, etc. (FOSC du 13.04.2007, p. 7/3883822). Sa liquidation étant terminée, la société est radiée. Registre journalier No 14449 du 11.11.2008 (04736064 / CH-170.3.025.354-0)

■ **Hortech SA, en liquidation**, à Cartigny, CH-660-0919987-1, commerce, importation, exploitation et représentation de produits et services (FOSC du 21.12.1998, p. 8701). La société n'a plus d'actifs réalisables. Par conséquent, elle est radiée d'office conformément aux articles 89 aORC et 180 ORC. Registre journalier No 14450 du 11.11.2008 (04736066 / CH-660.0.919.987-1)

■ **LAVOREL André, bureau de dessin (DAO)**, à Thônex, CH-660-0010007-9, dessins et études d'installations techniques sanitaires (FOSC du 09.01.2007, p. 6/3715550). L'inscription est radiée par suite de cessation de l'exploitation. Registre journalier No 14451 du 11.11.2008 (04736068 / CH-660.0.010.007-9)

■ **M. et Mme Habachi**, à Genève, CH-660-0158984-2, débit de tabacs, vente de journaux, d'articles de papeterie, de souvenirs et de gadgets (FOSC du 22.03.1984, p. 1015). Selon décision des associés du 15.10.2008, la société a prononcé sa dissolution. Sa liquidation a été opérée sous la raison de commerce: **M. et Mme Habachi, en liquidation**. Liquidateurs: les associés Habachi Bahman et Habachi Souzan, avec signature individuelle. Sa liquidation étant terminée, la société est radiée. Registre journalier No 14452 du 11.11.2008 (04736070 / CH-660.0.158.984-2)

■ **SI La Côteière bleue, en liquidation**, à Genève, CH-660-0035974-3, société anonyme (FOSC du 25.01.2007, p. 9/3741280). Sa liquidation étant terminée, la société est radiée. Registre journalier No 14454 du 11.11.2008 (04736074 / CH-660.0.035.974-3)

■ **Société Financière des Alpes SA Sofial**, à Genève, CH-660-0603990-6, conseils de services et de gestion en matière commerciale, financière ou mobilière

(FOSC du 14.05.2008, p. 7/4475020). La société dissoute de fait n'a plus d'actifs réalisables. Par conséquent, elle est radiée d'office conformément aux articles 89 aORC et 180 ORC. Registre journalier No 14455 du 11.11.2008 (04736076 / CH-660.0.603.990-6)

■ **Tabacs-Journaux-Lancy-Village, Ch. Schumacher et J. Maciag**, à Lancy, CH-660-0267001-4, tabacs-journaux, papeterie, boissons et articles divers (FOSC du 07.02.2001, p. 942). Selon décision des associés du 31.10.2008, la société a prononcé sa dissolution. Sa liquidation a été opérée sous la raison de commerce: **Tabacs-Journaux-Lancy-Village, Ch. Schumacher et J. Maciag, en liquidation**. Liquidatrices: les associées Maciag Jeanine et Schumacher Chantal, avec signature individuelle. Sa liquidation étant terminée, la société est radiée. Registre journalier No 14456 du 11.11.2008 (04736078 / CH-660.0.267.001-4)

■ **West Contraco SA**, à Genève, CH-660-0545982-9, importation, exportation, et commerce de tout produit du domaine audiovisuel (FOSC du 08.01.1993, p. 89). La société dissoute de fait n'a plus d'actifs réalisables. Par conséquent, elle est radiée d'office conformément aux articles 89 aORC et 180 ORC. Registre journalier No 14457 du 11.11.2008 (04736080 / CH-660.0.545.982-9)

FOSC DU 18 NOVEMBRE 2008, No 224.

NOUVELLES INSCRIPTIONS

■ **CAR FILM, Simon Philippe**, à Vernier, chemin de Delay 3, 1214 Vernier, CH-660-7545008-3. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Simon Philippe, de France, à Versoix. But: technicien en film solaire, pose de film solaire sur voitures et bâtiments. Registre journalier No 14458 du 12.11.2008 (04737582 / CH-660.7.545.008-3)

■ **Edjeou Invest**, à Genève, rue Goetz-Monin 24, 1205 Genève, CH-660-7533008-8. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Edjeou Tchalin, du Togo, à Genève. But: élaboration et gestion de projet en Afrique; import, export de matières premières vers l'Afrique (ciment, agroalimentaire); consultant. Registre journalier No 14459 du 12.11.2008 (04737584 / CH-660.7.533.008-8)

■ **GB-GABALES Sàrl**, à Genève, rue du Diorama 15, 1204 Genève, CH-660-7544008-2. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts du 10.11.2008. But: exploitation de tous établissements dans le domaine de la restauration (cf. statuts pour but complet). Prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: selon statuts. Capital: CHF 20'000. Organe de publication: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Communication aux associés: par écrit ou par courriel. Associé-gérant: Bramato Gabriele, d'Italie, à Chêne-Bougeries, pour 20 parts de CHF 1'000, avec signature individuelle. Selon déclaration du gérant du 10.11.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. Registre journalier No 14460 du 12.11.2008 (04737586 / CH-660.7.544.008-2)

■ **Info Talmor**, à Genève, place des Augustins 11, 1205 Genève, CH-660-7546008-9. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Talmor Michaël, de et à Genève. But: supports informatiques divers pour privés ou petites entreprises. Registre journalier No 14461 du 12.11.2008 (04737588 / CH-660.7.546.008-9)

■ **Jawer Estate SA**, à Meyrin, route de Pré-Bois 20, 1215 Genève 15 cases, CH-660-7512008-5. Nouvelle société anonyme. Statuts du 31.10.2008. But: gestion de patrimoine immobilier, achat, vente et transactions immobilières (cf. statuts pour but complet). Capital-actions: CHF 100'000, entièrement libéré, divisé en 100 actions de CHF 1'000, nominatives, liées selon statuts. Organe de publication: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Communication aux actionnaires: lettre recommandée. Administration: De Fusco Maria Pia, d'Italie, à Founex, est administratrice unique avec signature individuelle. Organe de révision: Currat & Associés SA (CH-660-0287990-4), à Genève. Registre journalier No 14462 du 12.11.2008 (04737590 / CH-660.7.512.008-5)

■ **J2N OPTIC Sàrl**, à Chêne-Bourg, place de la Gare 2, Centre Brico Loisirs Migros, 1225 Chêne-Bourg, CH-660-7502008-6. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts du 31.10.2008. But: exploitation d'un commerce d'optique, lentilles de contact et d'acoustique ainsi que services s'y rapportant (cf. statuts pour but complet). Prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: selon statuts. Capital: CHF 20'000. Organe de publication: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Communication aux associés: par écrit ou par courriel. Associés: Rat Jean-Noël, de France, à Prévessin-Moëns, F, pour 10 parts de CHF 1'000, Jorand Mélodie, de Billens, à Thônex, pour une part de CHF 1'000, et Lamy-Rat Nadine, de France, à Prévessin-Moëns, F, pour 9 parts de CHF 1'000. Gérants: les associés Rat Jean-Noël, président, et Jorand Mélodie avec signature individuelle; l'associée Lamy-Rat Nadine n'exerce pas la signature sociale. Selon déclaration des gérants du 31.10.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. Registre journalier No 14463 du 12.11.2008 (04737592 / CH-660.7.502.008-6)

■ **Le Cyber Café, Comte Frédéric**, à Genève, place des Augustins 19, 1205 Genève, CH-660-7540008-7. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Comte Frédéric, de France, à Anthy-sur Léman, F. But: buvette accessoire. Registre journalier No 14464 du 12.11.2008 (04737594 / CH-660.7.540.008-7)

■ **Maïa Treins**, à Carouge (GE), avenue Industrielle 4-6, 1227 Carouge, CH-660-7547008-4. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Treins Maïa, de France, à Paris, F. But: commerce d'objets de design et de décoration. Registre journalier No 14465 du 12.11.2008 (04737596 / CH-660.7.547.008-4)

■ **Mohammad Khan**, à Genève, rue de Saint-Jean 58, 1203 Genève, CH-660-7539008-2. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Khan Mohammad, de France, à Genève. Procuration collective à deux a été conférée à Rashid Harun, de Versoix, à Genève. But: exploitation du bar, restaurant et snack «K2 Bar & Restaurant». Registre journalier No 14466 du 12.11.2008 (04737598 / CH-660.7.539.008-2)

■ **MORANDI, CENTRE CORPS-ESPRIT**, à Carouge (GE), avenue Industrielle 1, 1227 Carouge, CH-660-7548008-8. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Morandi Pascal, de Rossa, à Genève. But: centre de thérapie, physiothérapie et médecine complémentaire. Registre journalier No 14467 du 12.11.2008 (04737600 / CH-660.7.548.008-8)

■ **Nails Paradise Sàrl**, à Genève, rue de Carouge 104, 1205 Genève, CH-660-7354008-1. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts du 16.10.2008. But: exploitation d'une ongleserie et d'un salon de beauté des mains et des pieds, reconstruction d'ongles, pose d'ongles artificiels ainsi que des soins y relatifs (cf. statuts pour but complet). Prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: selon statuts. Capital: CHF 20'000. Organe de publication: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Communication aux associés: par écrit ou par courriel. Associés-gérants: Recupero Coehlo Milena, d'Italie, à Genève, présidente, et Recupero Anelini-Florence, d'Italie, à Genève, pour une part de CHF 10'000 chacune, avec signature collective à deux. Selon déclaration des gérantes du 14.10.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. Registre journalier No 14468 du 12.11.2008 (04737602 / CH-660.7.354.008-1)

■ **Rysaffe Fiduciaires Sàrl**, à Genève, cours des Bastions 12, 1205 Genève, CH-660-7497008-5. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts du 10.11.2008. But: créer, établir et administrer des trusts et des sociétés, d'exercer toutes fonctions de trustee, de co-trustee, d'administrateur, d'exécuteur testamentaire, de fiduciaire et de mandataire général, d'offrir tous services d'ordre administratif, technique, financier, comptable ou autre aux sociétés et succursale du groupe auquel elle appartient et, de façon générale, de procéder à toutes activités de gestion requises par lesdites sociétés ou qui lui incomberaient de toute manière (cf. statuts pour but complet). Prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: selon statuts. Capital: CHF 20'000. Organe

de publication: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Communication aux associés: par courrier, télécopie ou courriel. Associée: Saffery Champness (Suisse) S.A. (CH-660-6529008-8), à Genève, pour 200 parts de CHF 100. Gérant: Cleeton Andrew Charles Watson, de Grande-Bretagne, à Troinex, avec signature individuelle. Selon déclaration du gérant du 18.09.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. Registre journalier No 14469 du 12.11.2008 (04737604 / CH-660.7.497.008-5)

■ **STEINIG & WULLSCHLEGER**, à Chêne-Bougeries, avenue des Arpilières 20, 1224 Chêne-Bougeries, CH-660-7549008-6. Nouvelle société en nom collectif qui a commencé le 01.10.2008. Objet: réparation de modules, rampes de skateboard et de vélos BMX; conception, vente et location de modules, rampes de sport urbain. Associés: Steinig Adrien, d'Hermance, à Chêne-Bougeries, et Wullschleger Thomas, de et à Genève. Registre journalier No 14470 du 12.11.2008 (04737606 / CH-660.7.549.008-6)

■ **Thinka Architecture Studio, Grand-champ et Haidinger**, à Veyrier, route du Pas-de-l'Echelle 2, 1255 Veyrier, CH-660-7541008-0. Nouvelle société en nom collectif qui a commencé le 01.11.2008. Objet: conceptions et réalisations architecturales. Associés: Grandchamp Jérôme, de et à Genève, et Haidinger Rolf, de Genève, à Veyrier. Registre journalier No 14471 du 12.11.2008 (04737608 / CH-660.7.541.008-0)

MUTATIONS

■ **ACE - AUDIT CONTROL & EXPERTISE GLOBAL LTD., Essex, succursale de Genève**, à Genève, CH-660-5783008-2, toutes activités d'inspection, etc. (FOSC du 30.04.2008, p. 7/4455950). Les pouvoirs de Soumah André sont radiés. Signature individuelle, limitée aux affaires de la succursale, a été conférée à Rutten Lambertus, des Pays-Bas, à Genthod, directeur de la succursale. Registre journalier No 14472 du 12.11.2008 (04737394 / CH-660.5.783.008-2)

■ **Ahold Payment Services SA**, à Genève, CH-020-3026113-8, fournir des prestations de service, etc. (FOSC du 05.03.2007, p. 6/3807480). Van Well Daan G.M. n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Sziraczki Tamas, de et à Genève, est membre du conseil d'administration avec signature collective à deux. Registre journalier No 14473 du 12.11.2008 (04737396 / CH-020.3.026.113-8)

■ **Arta Klokoci**, à Genève, CH-660-1785007-2, tabacs, journaux à l'enseigne «Emma» (FOSC du 26.07.2007, p. 7/4042892). La titulaire Klokoci Arta se nomme désormais Klokoci Arta. Par conséquent, la raison de commerce devient: **Arta Klokoci**. Registre journalier No 14474 du 12.11.2008 (04737610 / CH-660.1.785.007-2)

■ **ASSETS CAPITAL SA**, à Genève, CH-660-0770005-8, investissement immobilier, etc. (FOSC du 10.11.2008, p. 7/4724726). L'inscription No 14098 du 04.11.2008 est complétée en ce sens que la nouvelle adresse est: rue du Rhône 100, 1204 Genève. Registre journalier No 14475 du 12.11.2008 (04737612 / CH-660.0.770.005-8)

■ **AXYS TECHNOLOGY SA**, à Genève, CH-660-2525003-9, prestation de services en gestion informatique, etc. (FOSC du 08.01.2008, p. 11/4276916). Organe de révision: ACF FIDUCIAIRE SA (CH-660-0107986-9), à Genève. Registre journalier No 14476 du 12.11.2008 (04737398 / CH-660.2.525.003-9)

■ **Banque Safdié SA**, à Genève, CH-660-0436985-5 (FOSC du 26.09.2008, p. 6/4667046). Signature collective à deux a été conférée à Lufkin Sabine, de Genève, à Thônex, membre de la direction, et Kursner Christiane, de Genève, à Lancy. Registre journalier No 14477 du 12.11.2008 (04737400 / CH-660.0.436.985-5)

■ **Canova SA**, succursale à Genève, CH-660-2054000-7, placement de personnel stable et temporaire, etc., entreprise ayant son siège à Lausanne (FOSC du 28.09.2006, p. 5/3568524). Suite à la modification du droit du registre du commerce et en application de l'article 110, alinéa 1,

ORC, les informations relatives aux personnes disposant d'un pouvoir de représentation pour toute l'entreprise sont radiées. Les pouvoirs de Canova Jean Pierre et de Ghibellini Olivier sont radiés. Registre journalier No 14478 du 12.11.2008 (04737614 / CH-660.2.054.000-7)

■ **Carema SA**, à Carouge (GE), CH-660-0730002-9, exploitation d'un ou plusieurs café-restaurants (FOSC du 21.02.2006, p. 6/3253030). Communication aux actionnaires: lettre recommandée ou fax. Nouveaux statuts du 02.09.2008. VIFRO REVISIONS ET CONSEILS SA n'est plus organe de révision. Selon déclaration du conseil d'administration du 02.09.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. Registre journalier No 14479 du 12.11.2008 (04737616 / CH-660.0.730.002-9)

■ **Centre intercantonal d'information sur les croyances et sur les activités des groupements à caractère spirituel, religieux ou ésotérique**, à Genève, CH-660-0237002-8 (FOSC du 23.11.2007, p. 6/4214274). Nouvelle autorité de surveillance: Département fédéral de l'intérieur. Registre journalier No 14480 du 12.11.2008 (04737402 / CH-660.0.237.002-8)

■ **Club Méditerranée (Bureau Suisse) SA**, à Genève, CH-660-0666982-8, organisation de séjours de vacances, etc. (FOSC du 06.06.2007, p. 6/3961736). Rabuel Sylvain et Eschema Erminio ne sont plus administrateurs; leurs pouvoirs sont radiés. Yannic Anne Sophie, de France, à Rueil Malmaison, F, présidente, et Brunel Laure, de France, à Paris, F, directrice, sont membres du conseil d'administration avec signature individuelle. Registre journalier No 14481 du 12.11.2008 (04737404 / CH-660.0.666.982-8)

■ **DAGMARA TRADING SA**, à Genève, CH-660-6878008-7, toutes activités liées aux matières premières, y compris le gaz et le pétrole, etc. (FOSC du 01.09.2008, p. 8/4632972). Nouvelle adresse: place de Neuve 4, 1204 Genève. Registre journalier No 14482 du 12.11.2008 (04737406 / CH-660.6.878.008-7)

■ **Distripaco SA**, à Plan-les-Ouates, CH-660-0758997-1, distribution et commercialisation de produits industriels, etc. (FOSC du 26.11.2007, p. 8/4217374). Milet Jean-Pierre n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Registre journalier No 14483 du 12.11.2008 (04737408 / CH-660.0.758.997-1)

■ **Divine Performing Arts Foundation**, à Genève, CH-660-6591008-2, aider et soutenir la troupe (compagnie) «Divine Performing Arts», etc. (FOSC du 21.07.2008, p. 7/4583032). Autorité de surveillance: Département fédéral de l'intérieur. Registre journalier No 14484 du 12.11.2008 (04737410 / CH-660.6.591.008-2)

■ **EASTIMAGE PRODUCTIONS Sàrl**, à Genève, CH-217-0441753-0, activités de conseil en développement de communication, etc. (FOSC du 14.04.2008, p. 8/4428974). Nouvelle adresse: route de Chêne 43F, 1208 Genève. Registre journalier No 14485 du 12.11.2008 (04737412 / CH-217.0.441.753-0)

■ **Elysium Sàrl**, au Grand-Saconnex, CH-660-1066005-8, prestation de service, conseil, consultation en matière informatique, de son et d'image, de graphisme, etc. (FOSC du 22.06.2007, p. 8/3990160). Prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: selon statuts. Communication aux associés: par écrit ou par courriel. SLC Sea and Land Consulting SA n'est plus associée; sa part de CHF 1'000 a été cédée à l'associé-gérant Adrogué Ignacio José dont la part est ainsi portée de CHF 19'000 à CHF 20'000 et immédiatement divisée en 200 parts de CHF 100. Nouveaux statuts du 06.11.2008. Selon déclaration du gérant du 06.11.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. Registre journalier No 14486 du 12.11.2008 (04737618 / CH-660.1.066.005-8)

■ **ENVERGURE HOLDING SA**, à Genève, CH-660-6813008-8, détenir, acheter, vendre, gérer des participations dans toutes entreprises, etc. (FOSC du 21.08.2008, p. 6/4620264). Nouvelle adresse: place de Neuve 4, 1204 Genève. Registre journalier No 14487 du 12.11.2008 (04737620 / CH-660.6.813.008-8)

(Suite page suivante)

URGENCES

Urgences sanitaires, SOS ambulances: 144.
Police: 117.
Service du feu: 118.
Service d'urgence – Médecins à domicile
Service Rendez-vous Rapides
(Association des médecins):
tél. 022 322 20 20.
SOS Médecins à domicile
(24 h sur 24): tél. 022 748 49 50.
SOS Infirmières (24 h sur 24):
tél. 022 420 24 64.
Maternité et gynécologie
(32, boulevard de la Cluse):
tél. 022 372 33 11.
Urgences obstétricales (accouchements): tél. 022 382 42 36.
Urgences gynécologiques:
tél. 022 382 68 16.
Policlinique chirurgie et médecine:
jour et nuit, 022 372 64 08.
Pédiatrie: Hôpital des enfants:
permanence téléphonique 24 h sur 24,
tél. 022 382 45 55,
47, avenue de la Roseraie.
Clinique de Carouge
1, avenue du Cardinal-Mermillod,
1227 Carouge, 24 h sur 24,
tél. 022 309 45 45.
Clinique des Grangettes:
tél. 022 305 04 58,
7, chemin des Grangettes,
Chêne-Bougeries, lundi-vendredi
sur rendez-vous 18 h-24 h, week-end
et fériés sur rendez-vous 8 h-24 h.
Hôpital de la Tour:
tél. 022 719 61 00, 24 h sur 24
3, avenue J.-D.-Maillard, Meyrin.
Association des chiropraticiens:
du lundi au vendredi de 8 h à 18 h,
samedi, dimanche et jours fériés de
8 h à 13 h, tél. 022 781 82 00.
**Association des médecins-dentistes
de Genève:** service d'urgence, tous les
jours, y compris dimanche et jours
fériés, de 9 h à 12 h et de 16 h à 18 h.
Du 24 au 27 novembre:
Emmanuel Joubert, 12, rue des Vernes,
tél. 022 782 81 59.
Du 28 au 30 novembre:
Martine Glassey,
21, rue des Caroubiers,
tél. 022 301 20 70.
Du 1er au 4 décembre:
Michel Rapillard, 2, rue Dubois-Melly,
tél. 022 328 98 88.
**Cliniques dentaires-urgences
et tous soins:** du lundi au vendredi
de 8 h à 19 h, samedi de 8 h à 17 h,
dimanche et jours fériés de 9 h
à 17 h, en alternance: Champel,
rive gauche, 5, chemin Malombré,
tél. 022 346 64 44; Servette, rive droite,
60, avenue Wendt, tél. 022 733 98 00.
Prothèses dentaires cassées:
Service de réparation A.L.P.D.S.
7/7, de 9 h à 17 h, tél. 079 334 25 61.
Vétérinaires:
0900 83 83 43 ou 0900 VETEGE
(1,50 F/minute).
HUG - Base hélicoptère Rega 15:
tél. 144 ou 1414.
Services industriels de Genève:
permanence téléphonique
24 h sur 24, tél. 022 420 88 11,
2, chemin du Château-Bloch, Vernier.
La Main tendue (24 h sur 24):
143 ou 022 328 28 28.
Reenseignements: 1811.
Service de l'heure: 161.
Prévisions météorologiques: 162.
Centrale des taxis: 022 33 141 33.
Secours routier (jour et nuit), numéro
d'appel pour la Suisse romande: 140.

IMPRESSUM

Editeur:
Chancellerie d'Etat de la
République et canton de Genève
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3964, 1211 Genève 3

Publicité et abonnements:

publicitas 
Rue de la Synagogue 35
Case postale 5845, 1211 Genève 11
tél. 022 807 34 00, fax 022 807 35 25
faoge@publicitas.ch

Modules:
largeur 55 mm / hauteur 32 mm
noir/blanc Fr. 85.– / quadri Fr. 120.–

Impression:
Atar Roto Presse SA,
Genève – Rue des Sablières 13
Z.I. Satigny - CP 565 - 1214 Vernier

AUTORISATIONS

AUTORISATIONS

Publication FAO du 26 novembre 2008

Département des constructions et des technologies de l'information												
POLICE DES CONSTRUCTIONS												
Requête n°	Requérant	Mandataire	Nature de l'ouvrage	Dérogation demandées				Zone de construction*	Parcelle	File	Commune et lieu	Propriétaire de la parcelle
				LDTR	LCI	LALAT	LPMNS**					
A. Autorisations définitives et par annonce de travaux												
APA 29707	Régie du Rhône SA	—	Rénovation d'un appartement au 2e étage	9	—	—	—	3	520	28	Petit-Saconnex, 8, rue Henri-Veyrassat	Pilet, Barbier-Mueller, Wicht
APA 29965	Koukis, G., M. et Mme	Kössler et Morel, Mme et MM., arch. c/o SRA	Château de Vessy: construction d'une cave-dépôt	—	—	27 C	—	Agr.	6078	3, 4	Veyrier, 105, rte de Vessy	Koukis, G., M. et Mme
APA 30291	Bussien, M., Mme	—	Aménagement d'une place de parking avec modifications de trottoir	—	—	—	—	5	480	23	Vernier, 76, ch. Henri-De-Buren, rte de l'Usine-à-Gaz	Bussien, M., Mme
APA 30419	Ravano, G.	Ehrensperger, F., arch.	Rénovations intérieures d'une villa, création de jours en toiture, mise en séparatif des canalisations	—	—	—	—	5, dév. 3	494	15	Chêne-Bougeries, 5, ch. de la Chevillarde	Ravano, G.
APA 30497	Garin, C.	—	Installation de panneaux solaires en toiture	—	—	—	—	5	15742	29	Veyrier, 34, ch. des Rasses	Garin, C.
APA 30533	Incognito, G. et I., M. et Mme	—	Création d'un sas d'entrée	—	—	—	—	4B prot.	1409	3	Aire-la-Ville, 16, ch. des Cressonnex	Incognito, G. et I., M. et Mme
100222/2	Läderrmann, P.	Comé, P., arch.	Surélévation d'un bâtiment pour création de trois appartements: modification du plan financier	9	—	—	—	4B, dév. 3	2159	14	Vernier, 10, ch. De-Maisonneuve	Hoirie Läderrmann
101088/4	Cross Coach SA	Seiler, R., arch. pour LRS Architectes Sàrl	Agrandissement d'une villa: création de 2 murs de soutènement	—	—	—	—	Agr., 4B prot.	527	32	Bernex, 7, ch. des Moraines	Cross Coach SA
101231/2	Degaudenzi, J. et B.	Sartorio, P.C., et Dutheil, A., arch.	Immeuble de logements en PPE avec arcades commerciales et garage souterrain: modification de la façade côté jardin et suppression du bow-window sur la façade, déplacement de la cuisine, modification du sous-sol	—	—	—	—	4B prot.	1611	68	Chêne-Bougeries, 42, rue de Chêne-Bougeries	Nawratil, J.-A., M. et Mme
101569/3	Trugenberger-Diamantini, M. et Mme	Meylan, A., arch.	Transformation et agrandissement d'une villa, création d'un garage et de portails: modification et réduction du projet initial, installation de sondes géothermiques, demande du label Minergie	—	—	—	—	5	806	22	Cologny, 10, ch. Diodati	Trugenberger-Diamantini, M. et Mme
101908	D'Ippolito, P., Mme	Truffer, G., arch.	Reconstruction d'une habitation	—	—	27 C	—	Agr.	7175	122	Satigny, 21, ch. de l'Ardère	D'Ippolito, P., Mme
102245	Swisscom (Suisse) SA Wireless Access Region West	—	Modification d'une installation pour téléphonie mobile (B)	—	—	—	—	Ind. art.	2661, 3331	86, 89	Plainpalais, 3, rue François-Dussaud	Rolex SA - Fondation pour les terrains industriels de Genève
102367	Hôtel Beau-Rivage SA Genève	Demuylder, P., et Bohnet, P.-A., arch. pour D2+Strata Architectes	Hôtel Beau-Rivage: rénovation de la façade côté quai du Mont-Blanc	—	—	—	—	2	2238	38	Cité, 13, quai du Mont-Blanc	Hôtel Beau-Rivage SA Genève
5992	D'Ippolito, P., Mme	Truffer, G., arch.	Démolition d'une habitation	—	—	—	—	Agr.	7175	122	Satigny, 21, ch. de l'Ardère	D'Ippolito, P., Mme

LCI = Loi sur les constructions et les installations diverses, du 14 avril 1988.
LDTR = Loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation, du 25 janvier 1996.
LALAT = Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987.
Les décisions présentement publiées peuvent faire l'objet de recours auprès de la Commission cantonale de recours en matière de constructions conformément à la loi sur la procédure administrative (délai 30 jours à compter de la présente publication, adresse: 4, rue Ami-Lullin, case postale 3888, 1211 Genève 3).
* L'attention du public est attirée sur le fait que certaines zones sont régies par des dispositions spéciales. Toutes indications utiles concernant les zones peuvent être obtenues au Département du territoire, guichet de renseignements de la direction de l'aménagement du canton, 5, rue David-Dufour, 1205 Genève, 5^e étage (9 h-12 h et 14 h-16 h).
** Les travaux font l'objet d'une autorisation de principe prise par arrêté du Conseil d'Etat.

REGISTRE DU COMMERCE (SUITE)

■ **ENVERGURE MANAGEMENT SA**, à Genève, CH-660-6876008-8, gestion administrative et fourniture de services notamment dans les domaines immobilier, etc. (FOSC du 01.09.2008, p. 8/4632976). Nouvelle adresse: place de Neuve 4, 1204 Genève.
Registre journalier No 14488 du 12.11.2008 (04737414 / CH-660.6.876.008-8)

■ **ENVERGURE REAL ESTATE 1 SA**, à Genève, CH-660-6872008-2, toutes activités dans le domaine immobilier, notamment achat, etc. (FOSC du 01.09.2008, p. 8/4632978). Nouvelle adresse: place de Neuve 4, 1204 Genève.
Registre journalier No 14489 du 12.11.2008 (04737416 / CH-660.6.872.008-2)

■ **EUROAN Sàrl**, à Genève, CH-660-1031003-6, consultant dans le domaine de l'aviation (FOSC du 26.05.2003, p. 7). Paglia Giacomo n'est plus gérant; ses pouvoirs sont radiés.

Registre journalier No 14490 du 12.11.2008 (04737418 / CH-660.1.031.003-6)

■ **Fondation Aigues-Vertes**, à Bernex, CH-660-0119960-8, contribuer à l'intégration sociale et économique de personnes mineures ou majeures, etc. (FOSC du 07.09.2006, p. 8/3539440). Les pouvoirs de Clément Danièle et Cuénod Robert, jusqu'ici membres du conseil, sont radiés. Schneider Annelise est maintenant domiciliée à Onex. Suchet Marie-Claude, de Semsales, à Loisin, F, et Volery Fabrice, de Châtel-Saint-Denis, à Chancy, sont membres du conseil avec signature collective à deux avec Büchi Thomas ou Sayegh Christine ou Schmid Daniel.
Registre journalier No 14491 du 12.11.2008 (04737622 / CH-660.0.119.960-8)

■ **GETEK Engineering and Research SA**, à Genève, CH-660-0407003-8, effectuer toute étude et analyse, fournir tout avis, conseil et assistance en matière

technique, etc. (FOSC du 18.06.2008, p. 8/4528458). Le capital-actions de CHF 100'000 est maintenant entièrement libéré. Conversion des 1'000 actions de CHF 100, jusqu'ici nominatives, en actions au porteur. Capital-actions: CHF 100'000, entièrement libéré, divisé en 1'000 actions de CHF 100, au porteur. Communication aux actionnaires: Feuille Officielle Suisse du Commerce ou lettre recommandée s'ils sont tous connus. Nouveaux statuts du 04.11.2008.
Registre journalier No 14492 du 12.11.2008 (04737624 / CH-660.0.407.003-8)

■ **IMaS Conseils SA**, à Genève, CH-660-0371001-6, prestations de services et fourniture de conseils, etc. (FOSC du 15.02.2002, p. 8). Les administrateurs van den Bergh Frederik, nommé président, et van den Bergh Erika, jusqu'ici présidente, continuent à signer individuellement.
Registre journalier No 14493 du 12.11.2008 (04737626 / CH-660.0.371.001-6)

■ **ITS Information Technologie Services SA, succursale de Satigny**, à Satigny, CH-660-1871999-8, exercer une activité dans le domaine informatique, etc., entreprise ayant son siège à Châtillens (FOSC du 14.03.2008, p. 7/4387162). Nouvelle adresse: rue du Pré-de-la-Fontaine 19, 1217 Meyrin.
Registre journalier No 14494 du 12.11.2008 (04737628 / CH-660.1.871.999-8)

■ **KBTS International Sàrl**, à Genève, CH-660-2134001-9, conseil juridique et fiscal en matière internationale et services fiduciaires, etc. (FOSC du 22.05.2008, p. 6/4486424). Selon déclaration des gérants du 27.10.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint.
Registre journalier No 14495 du 12.11.2008 (04737630 / CH-660.2.134.001-9)

(Suite page suivante)

REQUÊTES EN AUTORISATION

REQUÊTES EN AUTORISATION

Publication FAO du 26 novembre 2008

Département des constructions et des technologies de l'information
POLICE DES CONSTRUCTIONS

Requête n°	Requérant	Mandataire	Nature de l'ouvrage	LDTR	Dérogation LCI	demandées LALAT	Abattage d'arbres**	Zone de construction*	Parcelle	File	Commune et lieu	Propriétaire de la parcelle
A. Demandes définitives												
97689/4	Conseil technique du bâtiment - Kuhn, H., ing. pour Favre-Bulle, X.A., et Cambi Favre-Bulle, A., Mme	—	Villa, garage: modification des aménagements autour de la piscine et création d'un muret de soutènement	—	—	—	—	5	9259	46	Collonge-Bellerive, 5A, ch. de Charvel	Favre-Bulle, M. et Mme
102511	Corbaz, P. H.	Ganz et Muller, arch. pour G.M. Architectes Associés SA	Construction de 3 villas mitoyennes, garage, installation de sondes géothermiques	—	—	—	Oui	5	777	31	Cologny, 21, ch. Boissier	Corbaz, P. H.
102512	Aliath Sàrl	Jebavy, J., arch. pour Aliath Sàrl	Agrandissement et transformation d'une villa	—	—	—	—	5	2314	31	Lancy, 70, ch. des Verjus	Cariage, P. et M., M. et Mme
102513	Propper, F., Mme, et Champenois, P.	Vial, B., arch. pour MTV architectes SA	Restauration et transformation du Château de Tournay, installation de sondes géothermiques	—	—	—	—	Agr., dév. 4B prot.	2063	22	Pregny-Chambésy, 37, rte de Pregny, 16, ch. Palud	Fondation Alfred et Eugénie Baur
102514	Strgar, D.	Martens, J., arch.	Agrandissement d'une habitation pour adjonction d'une chambre	—	—	27	—	Agr.	765	24	Collex-Bossy, 39, rte des Fayards	Strgar, D.
102515	Groupement Cera-Gren pour Direction générale de la nature et du paysage	—	Réfection de la niche d'érosion et du cheminement piétons en rive droite	—	—	—	Oui	BF, 5	1523, 2365, 2366, 2801, 3912	44, 52	Carouge, Lancy, rivière La Drize, 74-76, rte de Drize	Divers - DP cantonal et communal

LCI = Loi sur les constructions et les installations diverses, du 14 avril 1988.
LDTR = Loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation, du 25 janvier 1996.
LALAT = Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987.
Durant les 30 jours à compter de la présente publication, les dossiers ainsi que les éventuels rapports d'impact peuvent être consultés au Département des constructions et des technologies de l'information, police des constructions, 5, rue David-Dufour, 1205 Genève, 4e étage (9 h-12 h).
Les observations éventuelles doivent lui être adressées dans le même délai.
* L'attention du public est attirée sur le fait que certaines zones sont régies par des dispositions spéciales.
Toutes indications utiles concernant les zones peuvent être obtenues au Département du territoire, guichet de renseignements de la direction de l'aménagement du canton, 5, rue David-Dufour, 1205 Genève, 5e étage (9 h-12 h et 14 h-16 h).
** La présente publication vaut publication de la requête en autorisation d'abattage d'arbres.
Ce dernier dossier peut être consulté, dans les 30 jours, au Département du territoire, Domaine nature et paysage, 7, rue des Battoirs, 1205 Genève, de 8 h 30 à 12 h.
Les observations éventuelles doivent lui être soumises dans le même délai.

VENTES D'APPARTEMENTS

VENTES D'APPARTEMENTS (art. 39 LDTR)

Publication FAO du 26 novembre 2008

Département des constructions et des technologies de l'information

Requête n°	Requérant et propriétaire de l'appartement	Objet	Lieu et commune	Acquéreur de l'appartement	Prix de vente
10455	SI Fleurs d'Oranger p.a. Gérofinance SA - Dunand et Cie SA	Appartement No 5.01 de 3 pièces au 3e étage	Petit-Saconnex, 30, av. des Tilleuls	Bicchetti, A., Mme	400 000 F
10456	Dessoulavy, D.	Appartement No 4.01 de 3 pièces au 2e étage	Plainpalais, 12, rue des Jardins	Kefren Sàrl p.a. Gerosa, A.	600 000 F

LDTR = Loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation, du 25 janvier 1996.
Les décisions publiées ci-dessus peuvent faire l'objet de recours dans les 30 jours dès la présente publication auprès de la Commission cantonale de recours en matière de constructions (adresse: 4, rue Ami-Lullin, case postale 3888, 1211 Genève 3).

REGISTRE DU COMMERCE (SUITE)

■ **KYRONE HOLDING SA**, à Genève, CH-660-2842006-5, acquisition, vente, gestion, administration et financement de participations (FOSC du 20.12.2006, p. 8/3689996). Nouvelle raison sociale: **Levage Manutention Services SA**. Nouveau siège: Vernier, chemin de l'Etang 18, 1219 Châtelaine. Nouveau but: transport de marchandises de toutes catégories ainsi que manutention, mise à disposition, location d'appareils de levage ainsi que toutes activités en relation directe ou indirecte avec le but principal (cf. statuts pour but complet). Statuts modifiés le 31.10.2008. Amoruso Lucio n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Administration: Schmid Jean-Albert, de Genève, à Collex-Bossy, est administrateur unique avec signature individuelle. Signature individuelle a été conférée à Brasier Dominique, de Carouge (GE), à Vernier, directeur. Firi Fiduciaire SA n'est plus organe de révision. Selon déclaration de l'administrateur unique du 31.10.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. Registre journalier No 14496 du 12.11.2008 (04737632 / CH-660.2.842.006-5)

■ **Le bonheur du Dragon SA**, à Genève, CH-660-9211004-1, commerce domestique et international, import et export, etc.

(FOSC du 24.03.2006, p. 7/3303552). Fiduciaire de Bernex Dino & Luca Boschetti n'est plus organe de révision. Registre journalier No 14497 du 12.11.2008 (04737634 / CH-660.9.211.004-1)

■ **Léman Agencements Sàrl**, à Genève, CH-660-2809005-2, pose de menuiserie, agencements, charpente et couverture (FOSC du 28.12.2005, p. 8/3168584). Nouveau siège: Carouge (GE), rue Daniel-Grevil 25, 1227 Carouge. Prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: selon statuts. Communication aux associés: par écrit ou par courriel. Nouveaux statuts du 05.11.2008. Palot Jean-Pierre est maintenant domicilié à Chens-sur-Léman, F. Selon déclaration du gérant du 05.11.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. Registre journalier No 14498 du 12.11.2008 (04737636 / CH-660.2.809.005-2)

■ **Lombard, Odier, Darier, Hentsch & Cie**, à Genève, CH-660-0001883-4, société en commandite, banque (FOSC du 14.10.2008, p. 8/4690642). La procuration de Montmasson Yvan, Ryser Jean-Pierre, Trezzini Stéphane, Dupraz Sylvain et Kortmüller Anne-Marie est radiée. Procu-

ration collective à deux a été conférée à Kinka Kamm Sanela, de Kloten, à Nyon. Procuration collective à deux, limitée à l'établissement principal, a été conférée à Kotchoubey Alexander, de Corseaux, à Jussy, directeur, Becker Sylvie, de Belgique, à Pully, directrice adjointe, Demarle Cyril, de La Chaux-de-Fonds, à Onex, directeur adjoint, Sidler Philippe, de Lucerne, à Nernier, F, directeur adjoint, Gabella Philippe, de Morges, à Lausanne, Heinis Raphaël, de Bâle, à Chéserey, Martin Katharina, d'Allemagne, à Genève, Petruccelli Patrizio, de et à Genève, Serizay Thomas, de France, à Genève, Servoin Frédéric, de France, à Genève, et Zenide Andrei, de Lancy, à Genève. Registre journalier No 14499 du 12.11.2008 (04737638 / CH-660.0.001.883-4)

■ **Lukoil Technology Services Geneva Sàrl**, à Genève, CH-660-1003007-9, activités liées à la fourniture de services liés aux technologies de l'information, etc. (FOSC du 14.01.2008, p. 7/4287572). Les pouvoirs de Bliachov Leonid W. sont radiés. Massotte Jean-Christophe, jusqu'ici directeur, a été nommé gérant-président et continue à signer individuellement. Registre journalier No 14500 du 12.11.2008 (04737640 / CH-660.1.003.007-9)

■ **M & M Sàrl**, à Lancy, CH-660-1377994-9, location et vente de bateaux et d'appartements (FOSC du 13.10.2000, p. 7020). Communication aux associés: par écrit ou par courriel. Majeux Gérauld (décédé) n'est plus associé ni gérant; ses pouvoirs sont radiés et sa part de CHF 7'000 a été transférée à la communauté héréditaire composée de Majeux Gisèle, de et à Plan-les-Ouates, de Mauceri Nicole, de Genève, à Saillenard, F, et de Majeux Sarah, de Le Flon, à Carouge (GE). Les membres de la communauté héréditaire ne sont plus associés et leur part indivise de CHF 7'000 a été cédée à l'associé-gérant Mauceri Emanuele, maintenant domicilié à Saillenard, F, dont la part est ainsi portée de CHF 7'000 à CHF 14'000. Metzger Claude-André n'est plus associé; sa part de CHF 7'000 a été cédée à Mauceri Alessandro, de Jussy, à Genève, nouvel associé pour une part de CHF 7'000. Ce dernier est nommé directeur avec signature individuelle. Nouveaux statuts du 09.02.2004. Selon déclaration du gérant du 06.11.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. Registre journalier No 14501 du 12.11.2008 (04737642 / CH-660.1.377.994-9)

(Suite page suivante)

AUTORISATIONS

AUTORISATION D'ABATTAGE D'ARBRES

Publication FAO du 26 novembre 2008

Département du territoire - Domaine nature et paysage

Dossier	Requérant	Propriétaire	Motif	Parcelle	Commune et lieu	Arbres
2008						
1276-0-1	Group8 Arch. Associés	FIPOI	A	245	Genève, 154, rue de Lausanne	selon plan

A = Immeubles. B = Chaussées, canalisations. C = Places de parc, garages. D = Lignes aériennes. E = Travaux fluviaux. F = Cultures. G = Servitudes. H = Sécurité, salubrité. I = Entretien végétation. K = Divers. Art. 10 = Cas de peu d'importance. APA = Immeubles procédure accélérée.
La décision présentement publiée peut faire l'objet d'un recours auprès de la Commission cantonale de recours en matière de constructions (adresse: 4, rue Ami-Lullin, case postale 3888, 1211 Genève 3, tél. 022 388 12 20) dans un délai de 30 jours à compter de sa publication.
Le dossier peut être consulté au Domaine nature et paysage, 7, rue des Battoirs, 1205 Genève, de 8 h 30 à 12 h.

REGISTRE DU COMMERCE (SUITE)

■ **Mouezant Lionel**, à Carouge (GE), CH-660-5713008-5, café-restaurant (FOSC du 21.04.2008, p. 7/4439110). La procuration de Vouriot Erick est radiée. Procuration collective à deux a été conférée à Bähler Claudio, de et à Genève. Registre journalier No 14502 du 12.11.2008 (04737644 / CH-660.5.713.008-5)

■ **Neste Oil (Suisse) S.A.**, à Genève, CH-660-6895008-9, obtention, traitement et stockage d'hydrocarbures, de biomasses et de graisses, etc. (FOSC du 04.09.2008, p. 6/4638454). Statuts modifiés le 07.11.2008 sur un point non soumis à publication. La procuration de McMurtrie John est radiée. Procuration collective à deux a été conférée à Lahdensuo Marjo, de Finlande, à Espoo, FIN. Registre journalier No 14503 du 12.11.2008 (04737646 / CH-660.6.895.008-9)

■ **NUMISMATICA GENEVENSIS SA**, à Genève, CH-660-0068001-1, achat, vente, courtage, import-export de pièces de monnaie, etc. (FOSC du 07.12.2007, p. 8/4236562). Administration: Baldacci Frank, nommé président, et Guillaume Pierre-Alain, de Diesse, à Ecublens (VD), secrétaire, lesquels signent individuellement. Registre journalier No 14504 du 12.11.2008 (04737648 / CH-660.0.068.001-1)

■ **pctdesign, Perrelet-Carrera et Tarrajat**, à Genève, CH-660-7225008-6,

communication visuelle et graphisme (FOSC du 14.10.2008, p. 6/4689422). Nouvelle adresse: rue de Chantepoulet 1-3, 1201 Genève. Registre journalier No 14505 du 12.11.2008 (04737650 / CH-660.7.225.008-6)

■ **Pharma-Flash**, à Genève, CH-660-0146983-0, fondation, promouvoir l'enseignement et la recherche en pharmacothérapie (FOSC du 28.02.1994, p. 1133). Organe de révision: Fiduciaire Lucimo SA (CH-660-0112974-9), à Genève. Registre journalier No 14506 du 12.11.2008 (04737652 / CH-660.0.146.983-0)

■ **PHYTO-NUTRI-COSMET LIMITED, Londres, succursale de Genève**, à Genève, CH-660-1780003-2, importation, exportation et distribution de produits aromatiques, etc. (FOSC du 12.07.2004, p. 10/2354492). Nouveau siège: Chêne-Bourg, chemin de la Mousse 50, 1225 Chêne-Bourg. Par conséquent, la raison de commerce devient: **PHYTO-NUTRI-COSMET LIMITED, Londres, succursale de Chêne-Bourg**. Registre journalier No 14507 du 12.11.2008 (04737654 / CH-660.1.780.003-2)

■ **Probonis Invest AG**, à Genève, CH-170-3018222-4, gestion de patrimoine et conseil y afférent ainsi que réalisation et intermédiation d'opérations financières pour son propre compte (FOSC du 11.12.2007, p. 8/4241514). Augmentation

ordinaire du capital-actions porté de CHF 600'000 à CHF 1'000'000 par l'émission de 400 actions de CHF 1'000, au porteur, entièrement libérées par compensation d'une créance pour CHF 400'000. Capital-actions: CHF 1'000'000, entièrement libéré, divisé en 1'000 actions de CHF 1'000, au porteur. Statuts modifiés le 06.11.2008. Registre journalier No 14508 du 12.11.2008 (04737656 / CH-170.3.018.222-4)

■ **Procomed SA**, à Carouge (GE), CH-660-2444000-2, exploitation d'un établissement d'importation et d'exportation pour le commerce de produits d'hygiène médicale et sanitaire (FOSC du 14.02.2006, p. 7/3242642). Nouveaux statuts du 07.11.2008. Administration: Berrocosa Nicolas, nommé président, lequel continue à signer individuellement, Laforet Edouard, jusqu'ici directeur, maintenant domicilié à Annecy, F, lequel signe désormais individuellement, et Agniel Ludovic, de France, à Saint-Julien, F, avec signature individuelle. Selon déclaration du conseil d'administration du 07.11.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. FIDUCIAIRE BEAUMONT SA n'est plus organe de révision. Registre journalier No 14509 du 12.11.2008 (04737658 / CH-660.2.444.000-2)

■ **Royal Bank of Canada (Suisse)**, à Genève, CH-660-0317978-2, société anonyme (FOSC du 14.08.2008, p. 7/4612486). La procuration de Boonzaier Robert et Wyss Dominique est radiée. Registre journalier No 14510 du 12.11.2008 (04737660 / CH-660.0.317.978-2)

■ **SDCI Constructions Investissements SA**, à Genève, CH-660-0237997-5, conseil

et travail de construction en matière immobilière, etc. (FOSC du 03.10.2006, p. 7/3574768). Resenterra Luigi est nommé membre du conseil d'administration avec signature collective à deux; sa procuration est radiée. Registre journalier No 14511 du 12.11.2008 (04737662 / CH-660.0.237.997-5)

■ **SINARA Capital Management SA**, à Genève, CH-660-2457005-0, conseils financiers pour la gestion de portefeuilles ou de patrimoine, etc. (FOSC du 20.10.2008, p. 6/4697134). Schwob François n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Registre journalier No 14512 du 12.11.2008 (04737664 / CH-660.2.457.005-0)

■ **Société Privée de Gérance**, à Genève, CH-660-0250960-7, gestion et administration de biens mobiliers et immobiliers, etc. (FOSC du 04.08.2008, p. 8/4599498). La procuration de Gandillon Madeleine est radiée. Registre journalier No 14513 du 12.11.2008 (04737666 / CH-660.0.250.960-7)

■ **Taxi-Phone, Centrale SA**, Genève, à Genève, CH-660-0026959-9, exploitation d'une centrale de taxis, etc. (FOSC du 08.10.2008, p. 6/4683214). L'administratrice Bouchard Patricia signe désormais collectivement à deux. Registre journalier No 14514 du 12.11.2008 (04737668 / CH-660.0.026.959-9)

■ **TM WISDOM (SWISS) SA**, à Meyrin, CH-660-0209007-3, activités de commerce, notamment achat, vente, importation, etc. (FOSC du 22.08.2007, p. 7/4076008). Innova Consult SA n'est plus organe de révision. Nouvel organe de révision: CF Compagnie fiduciaire de révision SA (CH-660-0166991-7), à Genève. Registre journalier No 14515 du 12.11.2008 (04737670 / CH-660.0.209.007-3)

■ **Transgem SA**, à Genève, CH-660-0155979-4, déménagements nationaux et internationaux, etc. (FOSC du 26.02.2007, p. 8/3796688). Scheller Milomirka n'est plus administratrice; ses pouvoirs sont radiés. EKINE SA n'est plus organe de révision. L'adresse boulevard James-Fazy 20 est radiée. Registre journalier No 14516 du 12.11.2008 (04737672 / CH-660.0.155.979-4)

Immobilier

A louer
59, route des Jeunes - Carouge

520 m² de locaux lumineux

partiellement aménagés / divisibles
2^e étage, 2 monte-charges
quai de déchargement

Parkings en sous-sol

Renseignements: Régie Eric Iseli
Tél. 022 342 76 33

1018-582744

A LOUER - A VENDRE
GRAND-SACONNEX
Dépôt de 80 m²
location : Fr 800.-/mois
vente : Fr. 160'000.-

PLAN-LES-OUATES
Arcade d'angle 66 m²
location : Fr 2'500.-/mois h.c.
vente : Fr. 460'000.-

MONTBRILLANT
Bureau de 100 m²
à neuf au gré du preneur
location : Fr 3'000.-/mois h.c.
vente : Fr. 500'000.-

VIEUX-CHENE
Dépôts de 10 à 99 m² Fr. 150.-/m² an
Box double Fr. 425.-/mois
Parkings Fr. 190.-/mois
Caves 1,5 m² Fr. 60.-/mois
Caves à vin 1'200 btles Fr. 150.-/mois

primmo@immarch.ch
www.immostreet.ch/primmo
PRIMMO ☎ 022 860 11 41

LOCATION
NYON
Espace commercial à 5 minutes à pied de la gare, 77,5 m², arcade avec vaste vitrine. 14 m² arrière-boutique, 50 m² dépôt sous-sol, place de parking

Loyer raisonnable
Libre été 2009

AGENCE IMMOBILIÈRE ED. LACOUR
1296 Coppet - Tél. 022 960 88 66 - FAX 022 960 88 60

Tombola

RÉSULTATS DU TIRAGE DE LA TOMBOLA DE L'ASSOCIATION ACTION SABRINA LE 15 NOVEMBRE 2008 À L'HÔTEL PRÉSIDENT WILSON		
Lot No 1	601	Lot No 6 911
Lot No 2	343	Lot No 7 1038
Lot No 3	212	Lot No 8 23
Lot No 4	299	Lot No 9 730
Lot No 5	725	Lot No 10 311
Contact: sonia.escuriol@bluewin.ch		
Seule la liste officielle fait foi.		

18-584436